

République Démocratique du Congo



*PAIX – JUSTICE – TRAVAIL*

DOCUMENT DE LA STRATEGIE DE CROISSANCE  
ET  
DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

*« Juillet 2006 »*

## TABLE DES MATIERES

<b>TABLE DES MATIERES</b> .....	1
<b>LISTE DES ACRONYMES</b> .....	4
LISTE DES ENCADRES .....	6
LISTE DES GRAPHIQUES .....	7
LISTE DES TABLEAUX .....	7
AVANT PROPOS .....	9
RESUME EXECUTIF .....	10
<b>CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET PROCESSUS D'ELABORATION DU DSCRP</b> ..	12
1.1 CONTEXTE DE POST-CONFLIT .....	13
1.2. PROCESSUS D'ELABORATION DU DSCRP .....	14
1.2.1. <i>Cadre Institutionnel d'Elaboration du DSCRP</i> .....	14
1.2.2. <i>Processus d'élaboration</i> .....	15
<b>CHAPITRE 2 : DIAGNOSTIC DE LA PAUVRETE EN RDC</b> .....	16
2.1. PERCEPTIONS DE LA PAUVRETE .....	17
2.1.1. <i>Multidimensionnalité des perceptions de la pauvreté</i> .....	18
2.1.1.1. Les besoins fondamentaux non satisfaits .....	18
2.1.1.2. La détérioration des facteurs de production : travail et capital .....	18
2.1.1.3. L'absence de paix .....	19
2.1.1.4. L'impunité, la corruption, l'injustice et l'exclusion .....	19
2.1.1.5. Le faible accès aux services sociaux de base .....	20
2.1.2. <i>Perception selon le milieu de résidence</i> .....	20
2.1.3. <i>Perception selon les Provinces</i> .....	20
2.1.4. <i>Perception selon les Groupes Sociaux Spécifiques</i> .....	21
2.2. PROFIL DE PAUVRETE .....	21
2.2.1. <i>Profil Subjectif</i> .....	21
2.2.2. <i>Profil de pauvreté absolue en RDC</i> .....	22
2.2.2.1. Seuil de pauvreté .....	22
2.2.2.3. Indices et caractéristiques des inégalités .....	25
2.2.3. <i>Tendances de la pauvreté en RDC 2006-2030</i> .....	25
2.2.4. <i>Déterminants de la Pauvreté en RDC</i> .....	27
2.2.4.1. Analyse par la Régression Multiple .....	27
2.2.4.2. Analyse Catégorielle .....	28
2.3. DIAGNOSTIC SECTORIEL ET THEMATIQUE .....	29
2.3.1. <i>Gouvernance</i> .....	29
2.3.1.1. Gouvernance Politique .....	29
2.3.1.2. Gouvernance Administrative .....	30
2.3.1.3. Gouvernance Economique .....	31
2.3.2. <i>Secteurs Porteurs de la Croissance</i> .....	32
2.3.2.1. Développement Rural et Agriculture .....	32
2.3.2.2. Forêts .....	33
2.3.2.3. Infrastructures de transports .....	34
2.3.2.4. Mines .....	35
2.3.2.5. Energie Electrique .....	35
2.3.2.6. Secteur Privé .....	36
2.3.3. <i>Secteurs Sociaux</i> .....	37
2.3.3.1. Education .....	37
2.3.3.2. Santé .....	38
2.3.3.3. Eau et Assainissement .....	40
2.3.3.4. Pauvreté Urbaine et Habitat .....	41
2.3.3.5. Protection Sociale .....	42
2.3.3.6. Genre .....	42
2.3.4. <i>VIH/SIDA</i> .....	43
2.3.5. <i>Dynamique Communautaire</i> .....	45
<b>CHAPITRE 3 : STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE</b> .....	46

I. VISION ET OBJECTIFS .....	47
III. LES PILIERS DE LA STRATEGIE .....	49
PILIER 1. PROMOUVOIR LA BONNE GOUVERNANCE ET CONSOLIDER LA PAIX PAR LE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS .....	49
1.1. <i>Promouvoir la Bonne Gouvernance</i> .....	49
1.1.1. Gouvernance administrative .....	49
1.1.2. Gouvernance Politique.....	52
1.1.3. Gouvernance Economique .....	53
1.1.4. Renforcer la Qualité des Statistiques.....	58
1.2. <i>Consolider la Paix et la Sécurité</i> .....	59
1.2.1. Démobilisation, Désarmement et Réinsertion .....	59
1.2.2. Intégration et Administration de l'Armée et de la Police.....	60
1.2.3. Sécurisation des Personnes et des Biens.....	61
1.2.4. Promotion des Relations de Bon Voisinage dans la sous Région .....	61
PILIER 2. CONSOLIDER LA STABILITE MACROECONOMIQUE ET LA CROISSANCE .....	61
2.1. <i>Cadre et Politiques Macroéconomiques</i> .....	62
2.1.1. Politique budgétaire .....	63
2.1.2. Politique Monétaire.....	65
2.1.3. Politique Extérieure.....	66
2.2. <i>Relancer l'Activité Economique et la Croissance</i> .....	66
2.2.1. Consolider les Secteurs Porteurs de la Croissance .....	68
2.2.2. Promouvoir le Secteur Privé .....	76
PILIER 3. AMELIORER L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX ET REDUIRE LA VULNERABILITE .....	79
3.1.1. Enseignement Primaire Universel .....	80
3.1.2. Enseignement Secondaire .....	81
3.1.3. Enseignement Supérieur et Universitaire .....	81
3.1.4. Education Non Formelle .....	82
3.2. <i>Santé</i> .....	82
3.2.1. Développement des Zones de Santé .....	83
3.2.2. Le Renforcement du Niveau Intermédiaire .....	83
3.2.3. La Rationalisation du Niveau Central.....	83
3.4. <i>Pauvreté Urbaine</i> .....	85
3.4.1. Améliorer les Conditions de Vie des Populations Urbaines .....	85
3.4.2. Améliorer la Gestion Urbaine en renforçant la Responsabilisation et la Transparence .....	85
3.4.3. Résorber la Carence et la Mauvaise Qualité des Logements .....	85
3.5. <i>Protection Sociale</i> .....	85
3.6. <i>Culture, Science et accès à la technologie universelle</i> .....	87
PILIER 4. COMBATTRE LE VIH/SIDA .....	87
4.1. <i>Prévenir et Stabiliser la Transmission du VIH et des IST</i> .....	88
4.2. <i>Accélérer le Traitement et Améliorer la Qualité de Vie des Personnes Vivant avec le VIH-SIDA</i> .....	88
4.3. <i>Atténuer l'Impact Socio-économique du VIH-SIDA sur la Communauté</i> .....	89
4.4. <i>Renforcer la capacité de Coordination et de Suivi Evaluation à tous les Niveaux</i> .....	89
PILIER 5. APPUYER LA DYNAMIQUE COMMUNAUTAIRE.....	89
<b>CHAPITRE 4 : MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET EVALUATION DE LA SRP .....</b>	<b>91</b>
4.1. PRINCIPES DE BASE .....	92
4.2. MISE EN ŒUVRE .....	92
4.3. SUIVI ET EVALUATION .....	93
4.3.1. SUIVI DU DSCRP .....	93
4.3.2. EVALUATION DU DSCRP.....	93
4.4. MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE, DU SUIVI ET DE L'EVALUATION .....	94
4.4.1. CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D'EVALUATION .....	94
4.4.2. ORGANES DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET DE L'EVALUATION .....	94
4.4.3. PARTENARIAT DANS LA MISE EN ŒUVRE.....	98
4.4.3.1. Partenariat avec la Société Civile et les ONG .....	98
4.4.3.2. Partenariat avec les Bailleurs de Fonds .....	98
4.5. INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION .....	99
4.5.1. SUIVI DE L'EXECUTION.....	99
4.5.2. SUIVI D'IMPACT .....	99
4.5.3. SUIVI ET EVALUATION PARTICIPATIFS (SEP).....	99

4.6. CONTRAINTES ET RISQUES DANS LA MISE EN ŒUVRE .....	100
4.6.1. CONTRAINTES ET RISQUES ENDOGENES .....	101
4.6.1.1. <i>Contraintes et Risques Politiques</i> .....	101
4.6.1.2. <i>Contraintes et Risques d'Ordre Economique</i> .....	101
4.6.1.3. <i>Contraintes et Risques liés au Processus Participatif</i> .....	102
4.6.1.4. <i>Contraintes et Risques d'Ordre Social et Humain</i> .....	102
4.6.1.5. <i>Contraintes et Risques Liés à l'Insuffisance des Statistiques Fiables</i> .....	102
4.6.2. CONTRAINTES ET RISQUES EXOGENES .....	102
<b>ANNEXES</b> .....	103
<b>ANNEXE I : TABLEAUX DU CADRAGE MACROECONOMIQUE, SCENARIO DE BASE</b> .....	104
TABLEAU 8. REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO : PRINCIPAUX INDICATEURS SOCIOECONOMIQUES, 2006-2008 .....	104
TABLEAU 10. REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO : EQUILIBRE RESSOURCES EMPLOIS A PRIX COURANTS, 2006-2008 .....	106
TABLEAU 11. REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO : OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT, 2006-2008 .....	107
TABLEAU 12. REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO : OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT, 2006-2008 .....	108
TABLEAU 14. REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO : BALANCE DES PAIEMENTS, 2006-2008 .....	110
<b>ANNEXE II : TABLEAUX DU CADRAGE MACROECONOMIQUE, SCENARIO ALTERNATIF</b> .....	112
TABLEAU 16. REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO : PRINCIPAUX INDICATEURS SOCIOECONOMIQUES, 2006-2008 .....	112

## LISTE DES ACRONYMES

---

ACA	: Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique
ADQ	: Association de Développement de Quartier
ADV	: Association de Développement de Village
APNURC	: Appui au Programme National d'Urgence pour le Renforcement des Capacités
APP	: Analyse Participative de la Pauvreté
BAD	: Banque Africaine de Développement
BCC	: Banque Centrale du Congo
BCMI	: Bureau de Coordination des Marchés d'Infrastructures
BIT	: Bureau International du Travail
BM	: Banque Mondiale
BUNADER	: Bureau National de Démobilisation et de Réinsertion
CADECO	: Caisse d'Epargne du Congo
CAMI	: Cadastre Minier
CDMT	: Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CEF	: Convention sur l'Elimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme
CENAREF	: Cellule Nationale des Renseignements Financiers
CIAT	: Comité International d'Accompagnement de la Transition
CI-SNLCP	: Commission Interministérielle de mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté
CISPI	: Commission Interministérielle de Suivi du Programme
COMESA	: Marché Commun des Etats d'Afrique Australe
CONADER	: Commission Nationale de Démobilisation et de Réinsertion
CPCM	: Comité Permanent de Cadrage Macroéconomique
CPLP	: Comité Provincial de Lutte contre la Pauvreté
CPN	: Consultations Prénatales
CPON	: Consultations Post-natales
CPS	: Consultations Préscolaires
CS	: Centre de Santé
CTSRP	: Comité Technique de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
CEPLANUT	: Centre de Planification de la Nutrition
DBC	: Distribution des Contraceptifs à Base Communautaire
DEP	: Direction d'Etudes et de Planification
DEME	: Direction des Etudes Macroéconomique
DFID	: Department for International Development
DSCRIP	: Document de Stratégie de la Croissance et de la Réduction de la Pauvreté
DSRP-I	: Document Intérimaire de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DTO	: Direction du Trésor et de l'Ordonnancement
EAD	: Entité Administrative Décentralisée
ENHAPSE	: Enquête Nationale sur l'Habitat et le profil Socio-économique des Ménages
EPT	: Programme Education pour Tous
ERV	: Enquête sur les Risques et la Vulnérabilité
FC	: Franc Congolais
FGT	: Foster, Greer et Thorbecke
FMI	: Fonds Monétaire International
FNRP	: Fonds National de Réduction de la Pauvreté
FONAREM	: Fonds National de Réhabilitation des Ménages
FRP	: Fonds de Réduction de la Pauvreté
FRPC	: Facilité pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
HIMO	: Haute Intensité de la Main-d'œuvre
INS	: Institut National de la Statistique
IPH-I	: Indice de Pauvreté Humaine pour les pays en développement
IST	: Infections Sexuellement Transmissibles
ITIE	: Initiatives de la Transparence des Industries Extractives
GV	: Groupe Vulnérable
MARP	: Méthode Accélérée de Recherche Participative
MASF	: Ministère des Affaires Sociales et Famille
MSR/PF	: Maternité Sans Risques/Planning Familial.
NTIC	: Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

OCPI	: Observatoire Congolais de la Pauvreté et de l'Inégalité
OGEDEP	: Office de Gestion de la Dette Publique
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONU	: Organisation des Nations Unies
PAR	: Programme d'Appui à la Réhabilitation
PCDSP	: Projet Compétitivité et Développement du Secteur Privé
PDR	: Programme de Démobilisation et de Réinsertion des ex-Combattants
PEG	: Programme Economique du Gouvernement
PEV	: Programme Elargi de Vaccination
PIB	: Produit Intérieur Brut
PIDR	: Programme Intérimaire de Démobilisation et de Réinsertion
PIR	: Programme Intérimaire Renforcé
PMPTR	: Programme Minimum de Partenariat pour la Transition et la Relance
PNMLS	: Programme National Multisectoriel de Lutte contre le Sida
PNAG	: Programme National d'Amélioration de la Gouvernance
PNLT	: Programme National de Lutte contre la Tuberculose
PNUD	: Programme des Nations Unies Pour le Développement
PPA	: Parité des Pouvoirs d'Achat
PPTE	: Pays Pauvres Très Endettés
PRONANUT	: Programme National de Nutrition (ancien CEPLANUT)
PRONAREM	: Programme National de Réhabilitation des Ménages
PROCER	: Programme de Création d'Emploi
PUSPRES	: Projet d'Urgence de Soutien au Processus de Réunification Economique et Sociale
RDC	: République Démocratique du Congo
REGIDESO	: Régie de Distribution d'eau
RNDH	: Rapport National sur le Développement Humain
RESP	: Rapport d'Etat Santé Pauvreté
RESEN	: Rapport sur l'Etat du Système Educatif National
SADC	: South Africa Development Community
SENAREC	: Secrétariat National pour le Renforcement des Capacités
SIDA/VIH	: Syndrome Immuno Déficitaire Acquis/Virus d'Immuno-Déficiência Humaine
SMIG	: Salaire Minimum Inter-Professionnel Garanti
SNEL	: Société Nationale d'Electricité
SNHR	: Service National d'Hydraulique Rurale
SNSA	: Service National des Statistiques Agricoles
SOPPOC	: Sondage d'Opinion sur la Perception de la Pauvreté par les Populations Congolaises
SR	: Santé de la Reproduction
SRP	: Stratégie de Réduction de la Pauvreté
SSP	: Soins de Santé Primaires
TME	: Transmission Mère Enfant
UCOP	: Unité de Coordination du Projet d'Urgence de Soutien au Processus de Réunification Economique et Sociale
UND	: Unité des Naissances Désirables
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UPI	: Unités de Production Informelles
UPPE-SRP	: Unité de Pilotage du Processus de l'Elaboration et de mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté

## LISTE DES ENCADRES

---

Méthodologie .....	17
Impact psychologique du conflit sur le bien-être .....	19
Perception de l'insécurité due à la guerre .....	29
Perception des difficultés liées à l'enclavement du monde rural .....	33
Perception des conséquences des conflits .....	33
Perception d'inaccessibilité aux soins de santé.....	40
Perception des difficultés d'accès à l'eau potable.....	40
Perception des difficultés liées au cadre de vie.....	42
Perception de la précarité de vie d'une veuve.....	42
Perception des difficultés des femmes en milieu rural .....	43
Perception de la vulnérabilité liée au VIH/SIDA.....	44
Initiative de suivie en RDC.....	45
Actions et réformes entreprises dans le cadre de la réformes de l'administration publiques .....	49
Actions et réformes entreprises dans le cadre du système judiciaire.....	50
Actions et réformes entreprises dans le domaine de la corruption .....	51
Actions et réformes entreprises dans le cadre de la modernisation de l'administration douanière depuis 2002.....	54
Actions et réformes entreprises dans le cadre de la modernisation de l'administration fiscale.....	54
Actions et réformes entreprises dans le cadre de la modernisation de l'administration non fiscale .....	55
Mesures et réformes dans le cadre de la maîtrise de la gestion des dépenses publiques .....	56
Actions réalisées dans le cadre de la réforme des marchés publics.....	57
Actions réalisées dans le domaine de bonne gouvernance .....	59
Actions réalisées dans le domaine de l'intégration et meilleure administration de l'armée et de la police .....	60
Actions réalisées dans le domaine de la gestion de la dette publique .....	66
Programmes et projets en cours dans le cadre de l'Agriculture et le développement rural .....	69
Actions réalisées dans le secteur des forêts.....	72
Programmes et projets en cours d'exécution dans le secteur de transport .....	74
Actions réalisées dans le secteur minier.....	76
Actions réalisées dans le secteur de l'électricité .....	76
Actions et réformes entreprises dans le secteur privé.....	77
Actions réalisées dans le secteur de l'emploi.....	80
Actions réalisées dans le secteur de l'éducation .....	81
Actions réalisées dans le secteur de la santé .....	84
Principaux bailleurs intervenants dans le secteur de l'eau et l'assainissement .....	85
Actions réalisées dans le domaine de la protection sociale .....	87
Actions réalisées pour la lutte contre le VIH/SIDA.....	89
Dispositif mis en place dans la mise en œuvre du PEG.....	96

## **LISTE DES GRAPHIQUES**

---

Graphique 1. Tendance de la pauvreté en RDC .....	26
Graphique 2. Simulation de la pauvreté et de l'inégalité pour la RDC (période 19960-2022) .....	27
Graphique 3. Finances publiques en pourcentage du PIB, 2005-2008.....	65

## **LISTE DES TABLEAUX**

---

Tableau 1. Indices et caractéristiques de la pauvreté spatiale.....	23
Tableau 2. Indices et caractéristiques des groupes socioprofessionnels.....	23
Tableau 3. Caractéristiques sociodémographiques .....	24
Tableau 4. Objectifs quantitatifs de réduction de la pauvreté (en %, sauf indications contraires) .....	48
Tableau 5. Synthèse du Cadre macroéconomique, 2006-2008 .....	63
Tableau 6. Allocations aux Ministères prioritaires (en pourcentage des dépenses primaires).....	64
Tableau 7. Evolution des croissances sectorielles et contribution des secteurs à la croissance du PIB réel, 2006-2008.....	67
Tableau 8. Principaux indicateurs socioéconomiques, 2006-2008 .....	106
Tableau 9. Ventilation sectorielle du Produit Intérieur Brut à prix constants, 2006-2008 .....	107
Tableau 10. Equilibre ressources emplois à prix courants, 2006-2008 .....	108
Tableau 11. Opérations financières de l'Etat, 2006-2008.....	109
Tableau 12. Opérations financières de l'Etat, 2006-2008 (en pourcentage du PIB).....	110
Tableau 13. Répartition des dépenses primaires par administration, 2006-2008 .....	111
Tableau 14. Balance des paiements, 2006-2008 .....	112
Tableau 15. Situation monétaire intégrée, 2006 – 2008.....	113
Tableau 16. Scénario alternatif - Principaux indicateurs socioéconomiques, 2006-2008.....	114
Tableau 17. Scénario alternatif - Ventilation sectorielle du Produit Intérieur Brut à prix constants, 2006-2008 .....	115
Tableau 18. Scénario alternatif - Equilibre ressources emplois à prix courants, 2006-2008 .....	116
Tableau 19. Scénario alternatif - Opérations financières de l'Etat, 2006-2008 .....	117
Tableau 20. Scénario alternatif - Situation monétaire intégrée, 2006 – 2008.....	118
Tableau 21. Scénario alternatif - Balance des paiements, 2006-2008 .....	119
Tableau 22. Profil de pauvreté en milieu urbain .....	120
Tableau 23. Profil de pauvreté en milieu rural .....	121



## RDC – Carte administrative



## AVANT PROPOS

1. L'élaboration du Document de Stratégie de la Croissance et de la Réduction de la Pauvreté (DSCR) de la République Démocratique du Congo (RDC) intervient trois ans après l'adoption de la version intérimaire (DSRP-I). Elle s'est déroulée dans un environnement de sortie d'un conflit dévastateur et d'une des plus longues transitions politiques d'Afrique. La présente stratégie se place dans le prolongement des efforts de normalisation de la vie politique en RDC dont les élections démocratiques prévues pour l'année 2006 constituent un tournant important.
2. A ce titre, le DSCR fournira au nouveau Gouvernement issu de ces élections, non seulement un cadre pour la réconciliation nationale et la consolidation de la paix, mais servira également d'un cadre de référence de la politique gouvernementale et de convergence de la coopération avec les partenaires au développement en matière de relance de l'économie et la lutte contre la pauvreté.
3. Le présent DSCR, en tant que cadre unique de planification du développement, se veut modeste et s'inscrit dans les objectifs du court et du moyen terme (2006-2008) ainsi que les objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Il permettra une remise à niveau des institutions et des structures de l'Etat, la mise en place des politiques sectorielles appropriées qui cadrent avec les objectifs des programmes définis par les populations, ainsi que le renforcement des capacités en vue d'atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE.
4. Le Gouvernement est fermement engagé à poursuivre les réformes amorcées depuis 2001 afin de mobiliser les ressources nécessaires aux programmes de réduction de la pauvreté dans un environnement de démocratie, de justice et d'équité.
5. Le défi qui se présente aujourd'hui est de sortir la RDC de la longue période de crise socio-politique et de la remettre sur le sentier d'un développement durable avec jugement et sagesse.
6. L'élaboration de ce DSCR final a connu la participation de tous et de toutes dans un esprit consensuel. A cet égard, une pensée va à l'endroit de feu Justin KAZADI TAMBWE, le Coordonnateur Adjoint de l'UPPE-SRP, décédé inopinément le 16 mai 2006.

## RESUME EXECUTIF

7. **L'élaboration du Document de Stratégie de la Croissance et de la Réduction de la Pauvreté (DSCRП final) s'est déroulée dans un contexte difficile, mais beaucoup plus prometteur, caractérisé par quelques effets positifs de la mise en œuvre des actions préconisées dans la version intérimaire (DSRP-I).** Avec l'appui de la communauté internationale, le pays sort progressivement du conflit, la réunification et la paix se consolident sur l'ensemble du territoire. Le processus politique a débouché sur l'organisation du référendum constitutionnel en décembre 2005, la promulgation de la constitution et de la loi électorale en février 2006. Inexorablement, la voie de l'organisation des élections législatives et présidentielles est balisée. Les efforts de sortie de la crise politique ont été doublés des réformes courageuses : (i) réformes budgétaires et monétaires et (ii) réformes des secteurs-clés de l'économie nationale. En dépit de quelques ratés difficilement évitables en pareille circonstance, les réformes entreprises par le Gouvernement ont permis une nette amélioration de l'environnement macroéconomique. L'inflation est relativement maîtrisée, la monnaie nationale s'est stabilisée, le pays a renoué avec les taux de croissance positifs. En vue de consolider ces acquis et surtout d'améliorer leurs retombées sur le niveau de vie des populations, le Gouvernement entend poursuivre vigoureusement et intensifier ces réformes. Ceci lui permettra de maîtriser les effets des chocs conjoncturels et structurels d'origine interne et/ou externe, afin de répondre au rendez-vous du point d'achèvement de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (I-PPTE) en 2007.

8. **Le processus de l'élaboration du DSCRП final a été complexe et laborieux, mais le Gouvernement a tenu à ce qu'il soit rigoureux et systématique.** L'objectif poursuivi était de disposer d'un DSCRП de qualité, dont le contenu est assimilé, internalisé et légitimé par l'ensemble des parties prenantes, dans un partenariat responsable. Du point de vue méthodologique, le processus a combiné les méthodes qualitatives et quantitatives pour : (i) faire le diagnostic de la pauvreté, (ii) définir la vision à long terme du développement, (iii) formuler la stratégie et (iv) élaborer le cadre et les mécanismes de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des actions prévues dans la stratégie. La participation s'est déroulée à travers : (i) l'organisation des consultations sectorielles et thématiques et des études spécifiques ; (ii) l'implication systématique des organisations de la Société Civile dans le processus et plus particulièrement dans l'organisation des consultations participatives auprès des Communautés de base ; (iii) l'organisation des enquêtes qualitatives et quantitatives, (iv) l'implication des experts nationaux et des Ministères sectoriels, (v) l'organisation des ateliers de renforcement des capacités au niveau central et provincial et (vi) la participation des partenaires au développement.

9. **Le diagnostic qualitatif et quantitatif établit sans équivoque le caractère multidimensionnel de la pauvreté.** Certaines des dimensions sont tangibles et susceptibles d'être quantifiées, d'autres sont intangibles et ne peuvent être appréhendées que par des proxy. Les résultats de l'enquête 1-2-3 révèlent des taux de pauvreté monétaire (71,34 % de pauvres) et d'inégalité (Indice de Gini de 40 %) fort élevés et variables selon le milieu de résidence (61,49 % de pauvres urbains avec Gini de 40% contre 75,72 % de pauvres ruraux avec Gini de 36%), les provinces (celles de l'Est du pays sont les plus pauvres), les groupes socio-professionnels (surtout les secteurs informels), et les variables démographiques (notamment les couples jeunes et les personnes du troisième âge). Les indicateurs du développement humain (éducation, santé, accès aux biens et services socio-économiques), de la prévalence du VIH/Sida, du cadre de vie, et de la protection sociale, confirment non seulement le diagnostic ci-haut, mais établissent aussi, que la pauvreté en RDC est un phénomène de masse, généralisé, et chronique. Le diagnostic établit également que les facteurs individuels et collectifs qui expliquent la pauvreté et la vulnérabilité des populations sont notamment : (i) la structure de la famille ; (ii) le niveau d'instruction (chef de ménage, parents.) ; (iii) l'emploi et (iv) la province de résidence. De ce qui précède, la RDC atteindrait difficilement les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) d'ici 2015.

10. **La vision du développement à long terme (Vision 26/25) a émergé du processus participatif comme le seul rempart autour duquel devrait s'appuyer la stratégie du DSCR.** Elle vise la construction d'une Société d'Espoir, fondée sur : (i) l'unité nationale et l'intégrité du territoire ; (ii) la sécurité, la justice, l'égalité et l'Etat de droit ; (iii) le travail, la richesses, la prospérité et le développement durable et (iv) la paix et la solidarité nationale. Sur la base de ces valeurs fondamentales, la société Congolaise cheminera, à l'horizon 2030, vers des taux de croissance à deux chiffres accompagnés d'une redistribution équitable de la richesse en vue de la réalisation des OMD. Quatre valeurs cardinales seront promues par cette vision, à savoir : un Etat de droit, un système de gouvernance décentralisé et une démocratie pluraliste et égalitaire ayant pour référence fondamentale l'homme façonné par la culture et modelé par une éducation libératrice. Cette dernière doit produire des citoyens libres, capables d'innover, de penser par eux-mêmes et de transformer leur cadre de vie par l'entreprise des actions nécessaires pour leurs développements individuels et collectifs, et préparés à diriger le pays dans le souci majeur du bien communautaire. **L'objectif est de hisser la RDC au niveau de développement humain des pays intermédiaires et de converger vers les objectifs du millénaire.**

11. **La stratégie adoptée par le Gouvernement s'adresse à cinq groupes de problèmes recensés par la population lors des consultations participatives auprès des communautés de base et le diagnostic posé sur la pauvreté monétaire pour légitimer le DSCR dans la perspective d'atteindre les OMD.** Elle s'appuie sur cinq piliers importants : (i) promouvoir la bonne gouvernance et consolider la paix par le renforcement des institutions ; (ii) consolider la stabilité macroéconomique et la croissance ; (iii) améliorer l'accès aux services sociaux et réduire la vulnérabilité ; (iv) combattre le VIH/SIDA et (v) appuyer la dynamique communautaire. Les stratégies de réduction de la pauvreté monétaire et humaines s'appuient sur une croissance économique forte et équitable d'une part, et sur la vision 26/25 dont la réalisation s'étale sur une génération de 25 ans, d'autre part. Cette croissance est fortement dépendante des conditions de paix et de sécurité et de la bonne gouvernance. La réduction de la pauvreté passerait par la redistribution équitable de cette croissance, conditionnée par des réformes politiques, institutionnelles et sectorielles destinées à renforcer la transparence et la décentralisation d'une part, et d'améliorer l'accès aux services sociaux de base, réduire la vulnérabilité et combattre le VIH/SIDA, d'autre part.

12. **La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du DSCR nécessitent l'élaboration et la mise en place d'un cadre et des structures institutionnelles appropriées.** A ce titre et à court terme, un accent sera mis particulièrement sur le renforcement des capacités de différents acteurs dans le domaine de l'analyse de la pauvreté, de la planification, du financement et de la mise en œuvre des programmes et projets prioritaires de réduction de la pauvreté. La mise en œuvre de la stratégie sera appliquée à travers un système de suivi-évaluation participatif organisé comme suit : (i) le suivi de l'exécution de la stratégie ; (ii) le suivi des indicateurs de la pauvreté, et (iii) l'évaluation de l'impact des politiques de la stratégie.

13. **La mise en œuvre du DSCR est conditionnée à des contraintes tant endogènes qu'exogènes.** Les facteurs qui peuvent gêner la réussite de la mise en œuvre de la stratégie sont d'ordre sécuritaire et politique, institutionnel, économique et social.

## **Chapitre 1 : Contexte et processus d'élaboration du DSCR**

## 1.1 Contexte de Post-conflit

14. L'élaboration du présent Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR) intervient après la conclusion de l'Accord de paix et de réconciliation nationale (16 décembre 2002) qui a abouti à la mise en place des institutions de la transition, parmi lesquelles un Gouvernement d'Union Nationale qui est entré en fonction en juillet 2003, ainsi qu'un Parlement et un Sénat en 2004 incluant tous les partis politiques ainsi que la Société Civile.

15. La nouvelle Constitution adoptée en décembre 2005 par voie référendaire et promulguée le 18 février 2006 ainsi que les élections législatives et présidentielles prévues pour le deuxième semestre 2006, couronneront le processus démocratique visant le retour à un Etat de Droit en République Démocratique du Congo.

16. Tout comme l'Accord de paix, l'élaboration du DSCR intervient dans un contexte économique difficile, caractérisé par le tarissement des ressources publiques, le reflux de la coopération financière internationale, la chute des investissements et des exportations, l'accumulation des déficits internes et externes, ainsi que la persistance de l'endettement extérieur dont le niveau au 31 décembre 2005 (après allègement de la dette) est évalué à 10 822 milliards USD. En 2005, les paiements effectués au titre du service de la dette se sont chiffrés à 154,1 millions USD. Ils seront de 251,6 millions USD en 2006.

17. Au plan social, la situation actuelle est marquée par une pauvreté accrue : la proportion de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté (80 % en 2001 et 70,68 % en 2005), accusent davantage de disparités. De même, la qualité et l'accès aux services sociaux de base se sont dégradés. La précarité de la situation sociale est exacerbée par la prévalence élevée de la pandémie du VIH/SIDA, la destruction et le manque d'entretien des infrastructures sociales, l'existence d'un nombre élevé de sinistrés victimes des conflits (déplacés intérieurs et réfugiés extérieurs) ainsi qu'un accroissement considérable du nombre d'orphelins et d'enfants de la rue.

18. Face à de telles préoccupations, le Gouvernement est convaincu que seul un changement d'approche de développement et la mise en place d'une stratégie cohérente d'interventions qui recueille l'assentiment et l'adhésion de tous les partenaires au développement et en particulier les bénéficiaires eux-mêmes permettront au pays de sortir de cette situation d'extrême pauvreté et de spirale de conflits. Ainsi, estime-t-il impérieux de capitaliser la plate-forme consensuelle de tous les protagonistes politiques générés par la mise en œuvre de l'Accord de Paix. Ainsi le présent DSCR est destiné à renforcer le processus de consolidation de la paix et de la sécurité, de réconciliation nationale, de réhabilitation des personnes sinistrées, de reconstruction et de relance économique.

19. L'économie a réagi favorablement aux avancées politiques et sécuritaires. En effet, l'environnement macroéconomique marqué par une stabilité des prix intérieurs et du taux de change ainsi que le maintien de la croissance économique amorcée depuis 2003. En effet, grâce au PIR, au PEG ainsi qu'aux réformes économiques et structurelles qui les ont accompagnés, l'inflation qui avait atteint 511 % en 2000, a chuté successivement à 135,1 % en 2001, 16,0 % en 2002, 4,4 % en 2003 et à 9,2 % en 2004. Celui-ci s'établirait à 22,6 % en 2005. La monnaie nationale ne s'est dépréciée que de 10,7 % entre 2001 et 2004. Après une baisse réelle ininterrompue du PIB de 5,5 % en moyenne par an entre 1991 et 2000, le taux de croissance est devenu positif, passant de -2,1% en 2001 à 3,5 % en 2002, 5,7 % en 2003, 6,8 % en 2004 et 6,6% en 2005. Le déficit du compte courant, avant allègement de la dette, a représenté 3,4 % du PIB en 2005. Mais, grâce à la réduction du service de la dette obtenue auprès de nos créanciers

bilatéraux (Club de Paris) et multilatéraux dans le cadre de l'Initiative PPTE Renforcée, le déficit s'est situé à 2,0 % du PIB en 2004, faisant passer les réserves extérieures brutes (hors aide) de 4,7 à 6,2 semaines d'importations de biens et services entre 2001 et 2004.

20. Les résultats dans le domaine des finances publiques ont également été encourageants. En effet, les recettes sont passées de 6,2 % du PIB en 2001 à 11,0 % en 2005. Sur la même période, les dépenses ont augmenté de 7,9 % à 16,6 % du PIB, impliquant un déficit global sur base caisse de 0,7 % du PIB en 2005.

21. Bien que ces résultats soient spectaculaires, ils demeurent à la fois insuffisants et précaires, au regard des besoins de lutte contre la pauvreté et en raison des rigidités qui caractérisent encore l'économie congolaise. Il va sans dire qu'il sera absolument difficile, sinon impossible, d'atteindre les OMD en 2015 dont la réalisation impose des taux de croissance à deux chiffres pendant les dix prochaines années, la mise en œuvre des budgets pro pauvres ainsi que la poursuite des réformes économiques et structurelles.

## **1.2. Processus d'Elaboration du DSCR**

22. Le processus de l'élaboration du DSCR final a été lancé en novembre 2003 par le Vice-président de la République chargé de la Commission Economique et Financière. Il a connu la participation des membres du Gouvernement, des responsables de la territoriale, des organisations de la Société Civile, du secteur privé, des autres forces vives du pays ainsi que des partenaires au développement. Le cadre institutionnel qui avait géré l'élaboration du DSRP intérimaire a été actualisé pour tenir compte de la configuration du Gouvernement d'union nationale né des accords politiques. Le processus d'élaboration a été complexe et hautement participatif.

### **1.2.1. Cadre Institutionnel d'Elaboration du DSCR**

23. Avec l'avènement du Gouvernement de Transition, la composition aussi bien de la Commission Interministérielle de Suivi du Processus DSCR que du Comité Technique national a été revue pour tenir compte de nouvelles réalités. Le nouveau cadre comprend : (i) la Commission Interministérielle de mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté (CI-SNLCP) ayant la charge de se prononcer sur toutes les questions relatives au processus ; (ii) l'Unité de Pilotage du Processus d'Elaboration et de mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (UPPE-SRP) chargée de la gestion quotidienne du processus et de toutes les questions en rapport avec la lutte contre la pauvreté ; (iii) le Comité Technique (CT) composé des responsables des DEP des ministères sectoriels et des représentants de la société civile et des ONG qui a pour mission d'appuyer l'UPPE-SRP dans la conduite du processus et l'analyse des aspects sectoriels et thématiques<sup>1</sup> ; (iv) le Comité consultatif des Partenaires (CCP) structure bipartite (Gouvernement – Bailleurs des fonds chargé de l'évaluation du processus DSCR et de la mobilisation des ressources et (v) les Comités Techniques Locaux (CTL) mis en place pour accompagner l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie au niveau de chaque province.

---

<sup>1</sup> Le Comité Technique est subdivisé en Groupes Sectoriels et Thématiques : (i) Paix, Gouvernance politique, réformes administratives et judiciaires ; (ii) Cadre macroéconomique et harmonisation des programmes du Gouvernement, (iii) Réformes budgétaires et économiques Education, (iv) Secteur privé, création des richesses, emploi, micro finance et secteur bancaire ; (v) Développement rural et Agriculture, (vi) Education ; (vii) Santé et VIH/SIDA ; (viii) Pauvreté urbaine ; (ix) Genre et Groupes vulnérables et sécurité ; (x) Environnement ; (xi) Dynamique communautaire et services de base ; (xii) Culture, communication et nouvelle technologie ; (xiii) Infrastructures de transport, (xiv) Mines ; (xv) Energie et (xvi) Méthodologie.

### **1.2.2. Processus d'élaboration**

24. Le DSCRП a été élaboré sur la base des conclusions et recommandations consensuelles formulées lors des consultations participatives réalisées auprès des communautés de base, des Organisations de la Société Civile, du secteur privé et des services techniques des Ministères sectoriels impliqués dans le processus.

25. Contrairement au DSRP intérimaire, les consultations participatives se sont déroulées dans toutes les provinces du pays, y compris la ville - Province de Kinshasa. Elles ont connu la participation des représentants de la Société civile, des ONGs, des confessions religieuses, des diverses associations des femmes et des jeunes, des Ministères techniques sectoriels, du secteur privé, des organisations communautaires de développement au niveau des provinces et des territoires, des Gouverneurs des provinces et des responsables politiques et techniques. Au total, plus de 34.995 personnes ont participé à ces consultations.

26. En plus des résultats des consultations participatives, le DSCRП a pris en compte les orientations du programme général de reconstruction de l'Etat ainsi que les dispositions de l'Accord de Paix de Sun City notamment en matière de gouvernance et des recommandations relatives à la reconstruction et à la relance du développement socio-économique.



## **Chapitre 2 : Diagnostic de la pauvreté en RDC**

## INTRODUCTION

27. Le diagnostic ci-après de la pauvreté en RDC est une expérience unique en son genre quant on sait que le pays est toujours confronté à l'insécurité, à la difficulté d'accès aux provinces et à la mobilisation des entités concernées par l'enquête<sup>2</sup>. Ceci a constitué un défi majeur depuis l'accession du pays à l'indépendance.

28. L'exercice établit la nature complexe et multidimensionnelle de la pauvreté. Elle a des facettes culturelles, économiques, politiques et sociales. Elle a également les facettes juridiques et de droits humains. L'étude sur la pauvreté étend son champs jusqu'aux opportunités et à la vision du développement à long terme. Cette complexité fait à la fois la force et la faiblesse du diagnostic présenté dans ce chapitre. A force de couvrir, par souci de réalisme, toutes les facettes de la pauvreté, le diagnostic paie un lourd tribut à la robustesse sous forme des simplifications méthodologiques et conceptuelles, et des approximations numériques qui n'ont comme base que la traçabilité du diagnostic aux résultats de chaque étape du processus décrit au chapitre précédent.

29. Ce lien est discuté dans l'encadré 1 sur la méthodologie ensuite, sur la base de la grille de l'analyse participative, le diagnostic est étendu à l'analyse thématique et sectorielle, sous bassement de la pauvreté des ménages et des communautés.

### Encadré 1. Méthodologie

Les résultats du processus (consultations, enquête et études) montrent la complexité et le caractère multidimensionnel du phénomène de pauvreté en RDC. Le regroupement des données de l'analyse participative de la pauvreté a servi à identifier une grille de quelques 14 groupes de variables de référence. Le sondage d'opinion sur les perceptions de la pauvreté appréhende le sentiment des populations sur chacune des variables. Ensemble, les résultats de ces deux méthodologies qualitatives dressent un profil de pauvreté dans l'optique du vécu du pauvre et/ou de leurs communautés.

Quelques citations ramenées du terrain mettent en évidence la nature de ce vécu.

Certains éléments de la grille apparaissent à la fois comme manifestations de la pauvreté et comme problèmes prioritaires. Aussi, le profil qualitatif (subjectif) a-t-il l'avantage de planter le décor, non seulement des indicateurs de la pauvreté en tant que tels, mais aussi d'appréhender les facteurs et les problèmes prioritaires. Ce faisant, il facilite l'identification des stratégies de réduction de la pauvreté telles que perçues par les pauvres. La spatialisation des perceptions, facteurs, problèmes et stratégies permet de tenir compte des spécificités de chaque province.

Les résultats de l'enquête 1-2-3 complètent l'analyse de la pauvreté en donnant une dimension quantitative aux éléments de la grille des perceptions ; plus particulièrement ceux relatifs à la pauvreté absolue. Ils permettent de raffiner le profil subjectif par : (1) la détermination de la ligne de pauvreté (lignes alimentaire et non alimentaire), (2) le calcul et l'exploitation de la batterie complète des indices de la famille FGT, (3) l'analyse quantitative de principales caractéristiques des pauvres (spatiale, socio-économiques, démographique etc.), (4) la projection des tendances spatiales et temporelles (l'horizon des OMD (2015) et de la vision 26/25 (2030)).

Outre les résultats des consultations et enquêtes, certains éléments du profil proviennent des enquêtes et études faites par les autres Ministères et/ou Organismes publics, par les Organismes et projets des partenaires. Tel a été le cas surtout pour l'élaboration du profil social (de développement humain) et de la performance de principaux secteurs de l'économie (Enquête MICS II, RESEN, Enquête BERCI, Etat des lieux du secteur de la Santé (Santé), Rapport sur la gouvernance en RDC, Banque Centrale du Congo, etc.).

Le processus décrit ci-haut comble, à court terme, les lacunes considérables du système des statistiques nationales. A long terme, le Gouvernement s'engage à concevoir et à mettre en œuvre une stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) (voir chapitre 3, Pilier I, point 114. Renforcer la qualité des statistiques).

30. Ce diagnostic est élaboré à partir des données quantitatives (enquête 1-2-3), des données qualitatives (SOPPOC et l'APP), des données partielles provenant de sources diverses dont l'enquête MICS 2 de 2001 et des consultations sectorielles.

### 2.1. Perceptions de la pauvreté

31. Le profil de pauvreté tel que vécu et exprimé par la population lors des consultations

<sup>2</sup> Le recensement de 1984 n'avait pas une orientation précise sur l'analyse de la pauvreté. Des études du Bureau d'Etudes et d'Aménagement Urbains (BEAU) ont couvert quelques grandes villes. Il en a été ainsi de celles menées par l'Institut de Recherches Economiques et Sociales (IRES) des années 70 et 80.

communautaires et/ou du sondage d'opinion est multidimensionnel. Il diffère selon le milieu de résidence et varie d'une province à l'autre. De plus, les perceptions de la pauvreté se différencient en fonction des groupes sociaux spécifiques.

### **2.1.1. Multidimensionnalité des perceptions de la pauvreté**

32. Les perceptions de la pauvreté s'articulent autour de quelques dimensions du vécu des populations. Certaines de ces dimensions sont tangibles et d'autres intangibles. Il s'agit notamment : (i) des besoins fondamentaux non satisfaits ; (ii) de la détérioration des facteurs de production ; (iii) du manque de paix ; (iv) de la culture d'impunité renforçant la corruption, l'injustice et l'exclusion et (v) du faible accès aux services sociaux de base.

#### **2.1.1.1. Les besoins fondamentaux non satisfaits<sup>3</sup>**

33. Avoir assez à manger, un habillement adéquat, un logement, et la capacité de consulter un médecin lorsqu'on est malade, sont là des besoins primordiaux d'existence à satisfaire. C'est la première série d'expériences que les gens identifient et dont ils discutent lorsqu'ils parlent de la pauvreté. Ces préoccupations sont illustrées par quelques citations des provinces de l'Equateur (Bokude), de Kinshasa (Mont-Ngafula) et de Bandundu.

*« A Bokude où je vis, nous mangeons une fois par jour, un repas composé essentiellement de feuilles de manioc et la chikwangue ou de la farine de maïs. Je dépense par jour 200 FC et nous sommes à 12 ».*

*« Nous portons du Tombola-buaka (de la friperie) » indique-t-on au quartier Musangu dans la Commune de Mont-Ngafula à Kinshasa.*

*Une communauté au Bandundu rapporte : « Nous parcourons 6 km pour puiser l'eau et celle-ci n'est pas potable parce qu'elle n'est pas protégée ».*

34. Les résultats du sondage d'opinion sur la perception de la pauvreté par la population congolaise (SOPPPOC) indiquent que 79% de la population ne sont pas satisfaits de leur consommation alimentaire ; 81% ne sont pas satisfaits de leur logement ; 82% de la population ont déclaré ne pas être en mesure de se prendre en charge en matière de soin de santé ; 84% des personnes sondées se disent en difficulté de s'habiller décentement.

#### **2.1.1.2. La détérioration des facteurs de production : travail et capital**

35. La pauvreté est perçue comme une situation de faible production, de manque d'acheteurs et d'inexistence des voies d'évacuation. Mr. L., agriculteur et éleveur de Hehu (Territoire de Nyirangongo au Nord-Kivu), déclare :

*« Avant la guerre de 1996, je produisais 45 tonnes de pomme de terre, actuellement (après la guerre) je ne peux produire que 4 tonnes, je suis donc obligé d'acheter chez d'autres paysans le stock qui me manque pour aller le revendre à Goma ».*

36. D'autre part, la pauvreté se perçoit comme un manque d'emplois, d'initiatives et de vision à long-terme du fait de l'inexistence d'entreprises capables de créer de l'emploi pour la population active. Là où les entreprises existent, elles n'emploient qu'une infime partie de la population en âge de travailler. Un jeune de Kinshasa en témoigne :

*« Je suis chômeur, je passe mon temps au coin de l'avenue pour discuter de la musique, du football et avec un peu de chance, un ami peut me donner 50 FC pour que je puisse manger quelque chose le soir ».*

37. La pauvreté, c'est aussi le manque du capital. Ceci se traduit par l'incapacité d'accéder au

<sup>3</sup> Les citations sont tirées de : (i) Analyse Participative de la Pauvreté en RDC, Rapport National, Kinshasa, Mars 2006 et (ii) S.O.P.P.P.O.C., Rapport d'analyse, septembre 2005.

crédit pour démarrer une activité productive. Il ressort de l'analyse participative que le manque de capital constitue un frein au développement humain. Les déclarations d'un jeune agronome de Kinshasa l'illustrent de cette façon :

*« Je suis gradué en agronomie, mais je ne trouve pas d'emploi. Pour survivre, je me débrouille en faisant de petites cultures potagères mais, l'insuffisance des capitaux ne me permet pas de bien évoluer. Ainsi, je conçois des projets pour les autres. Je fais fabriquer les blocs ciments que je revends ».*

### 2.1.1.3. L'absence de paix

38. La situation de conflit que traverse la RDC depuis quarante ans, a eu un impact négatif sur le bien-être des populations, notamment sur le plan psychologique. Les témoignages recueillis soutiennent :

*« Avant la guerre de 1994 au Rwanda, la vie était aisée. A partir de 1994, avec l'entrée des réfugiés rwandais, l'insécurité s'est installée dans le village. Avec la guerre dite de libération, la situation s'est empirée, la population a quitté le village pour fuir les affres de la guerre. En 2000, la population est retournée mais dépourvue de tout » (Habitants de Karangara au Nord-Kivu.)*

*« En 1996, lorsque la guerre de l'AFDL a commencé, mon mari a fui et les rebelles m'ont arrêtée. J'ai été violée en présence de mes enfants. Mes grandes filles aussi ont été violées en ma présence et enfin, ils nous ont tout ravi » (Une femme du Nord-Kivu.)*

*« En l'absence de mes parents partis au deuil, j'ai été surprise et arrêtée par les miliciens et leur commandant. Ce dernier décida de me prendre pour sa femme et m'a acheminée au camp où j'ai passé la nuit dans sa maison. C'est là que le forfait a eu lieu » (Une fille de 15 ans de la Province Orientale.)*

39. La pauvreté est également identifiée aux déplacements continuels et à la perte des biens liés aux conflits.

*« la population est toujours en perpétuel déplacement, incapable de regagner le village à cause de l'insécurité : comme conséquence, les femmes sont devenues des ouvriers agricoles pour se faire payer 150 FC/jr soit environ 0,33 \$/jr. Pour la survie, les hommes de ce village sont devenus des porteurs des bagages entre l'agglomération et les marchés environnants » (Kitshanga dans le Masisi au Nord-Kivu.)*

#### Encadré 2 : Impact psychologique du conflit sur le bien-être

*En dehors de l'augmentation de la pauvreté, les conflits ont souvent eu un impact psychologique sur le bien-être de la population. Les conflits affectent la santé mentale des individus et leur habileté à gérer le stress. L'impact de la crise est clairement corrélé au niveau du bien-être de l'individu. Dans tout le pays, la population souffre du stress à travers les manifestations ci-après : « avoir des cauchemars » (63,4 % de la population), « se sentir triste » (70,4 %), « avoir peur » (53,1 %) et « se sentir en colère » (41,8 %). Si nous considérons ces statistiques par niveau de bien-être, les personnes pauvres sont plus stressées que les non-pauvres. Par exemple, 70,9 % de personnes dans le quintile le plus bas de richesse ont des cauchemars comparés à 54,6 % dans le quintile le plus haut. Nous observons des tendances similaires pour les autres indicateurs de stress. Malgré les niveaux élevés de stress, une grande majorité (91,8 % dans tout le pays) de la population déclare qu'elle se sent utile et 77,1 % aussi se sent assez forte pour agir sur l'amélioration de leur niveau de vie. Mais encore, il y a des différences selon les niveaux de bien-être. Par exemple, alors que 82 % des individus dans le premier quintile ont des projets pour le futur, ceci atteint 95,9 % pour le cinquième quintile. Les individus plus pauvres ressentent aussi davantage l'insécurité qui prévaut et persiste dans une grande partie du pays.*

### 2.1.1.4. L'impunité, la corruption, l'injustice et l'exclusion

40. Les populations fustigent la culture d'impunité dans laquelle elles vivent. Cette dernière encourage la corruption, l'injustice et l'exclusion. Cette culture est considérée comme un facteur majeur des souffrances qu'endurent les populations.

*« Des taxes illicites sont créées pour rançonner les commerçants. Ces derniers ne sont jamais informés de la nomenclature des taxes. En conséquence, les percepteurs en profitent pour taxer de manière forfaitaire » (Un commerçant de Dimbelenge dans la Province du Kasai Occidental).*

41. A Kamina, dans la province du Katanga, à cause des trafics d'influences, le Tribunal de paix est baptisé « Tribunal de malheur ». C'est là où existe une corruption rampante. Les personnes sont arrêtées arbitrairement et condamnées avec légèreté, selon les participants à l'APP. D'autre part, un jeune homme de Kinshasa se plaint :

*« Le quartier Plateau universitaire a toujours été un milieu d'insécurité. Surnommé Tchad, il connaît des meurtres, des viols, de banditisme, etc. »*

#### **2.1.1.5. Le faible accès aux services sociaux de base**

42. L'incapacité d'aller voir un médecin ou de se faire soigner constitue l'une des perceptions de la pauvreté la plus marquante comme l'indique un citoyen de la province de l'Equateur (Bumba). Aussi, observe-t-on une prédominance de l'automédication et un recours effréné à la médecine traditionnelle.

43. Les résultats du sondage d'opinion indiquent que 76% des ménages ne sont pas satisfaits de la scolarisation de leurs enfants, et 82% de leurs soins de santé. Aussi, certains ménages, à travers le pays, n'envoient-ils qu'un seul ou deux de leurs enfants à l'école et bien souvent, les garçons. Certains sont obligés d'envoyer les enfants plus loin pour poursuivre les études. De même, des parents, du fait que les écoles sont mal équipées et manquent d'enseignants qualifiés (personnel insuffisant, sous-qualifié ou mal formés, infrastructures scolaires délabrées...), ne scolarisent pas leurs enfants.

*« Pour faire étudier mon enfant de 3ème primaire, je paye en nature les frais de 500 FC (1\$US) en acceptant de cultiver cinq ares (20/25 mètres) de champs de l'enseignant ». (Mme K, une fermière au Katanga)*

*Une communauté de la Province Orientale où les parents envoient les leurs dans une école située au-delà de 15 km du lieu de résidence.*

#### **2.1.2. Perception selon le milieu de résidence**

44. En milieu rural, la pauvreté est perçue comme un manque de facteurs de production qui empêchent d'exploiter les potentialités existantes. Il s'agit notamment du manque d'argent, de l'incapacité de disposer d'intrants agricoles et d'appui technique. Ces difficultés sont aggravées par l'insécurité, l'accès difficile à l'eau potable ainsi que par le manque d'infrastructures de transports et du mauvais état des routes dans le milieu rural.

45. Par contre, en milieu urbain, la pauvreté est perçue comme un manque d'argent, d'emplois, d'énergie électrique, de moyens de transport faciles, d'habitations décentes, d'eau potable et d'assainissement.

#### **2.1.3. Perception selon les Provinces<sup>4</sup>**

46. Pour les Provinces du Sud-Kivu, Nord-Kivu, Katanga, Equateur, Maniema, la pauvreté est caractérisée par : (i) l'absence de la paix et de la sécurité ; (ii) la perte d'emplois, des cheptels et des plantations ; (iv) l'accès difficile aux services sociaux de base, (v) le logement insalubre, (vi) l'insuffisance ou la vétusté des infrastructures scolaires et de santé, et (vii) l'injustice et l'absence de libertés. Au Bas-Congo, les populations ont relevé entre autres le manque d'enfants, le manque d'instructions et le manque d'esprit d'initiatives.

47. Dans les deux Kasai (Oriental et Occidental), les populations ont relevé l'absence d'électricité, l'insuffisance d'une nourriture équilibrée, le manque de moyens de transport et la

---

<sup>4</sup> N.B. : spécificités des provinces

présence d'érosions. Par contre dans l'Equateur, les populations ont parlé de l'incapacité d'avoir des intrants agricoles et un appui technique, l'insuffisance et le manque d'eau potable, l'état d'enclavement, la faible production agricole, l'évacuation difficile de la production agricole, les tracasseries administratives et policières, l'échec dans le mariage, la polygamie, le temps d'occupation de la femme (travaux de ménage, champêtre...) et le manque de routes.

48. Dans le Bandundu, il ressort que c'est le manque de nourriture suffisante et équilibrée, la faiblesse de la production agricole, les difficultés dans l'évacuation des produits agricoles et les érosions qui constituent la préoccupation des populations.

49. Dans le Katanga, il s'agissait de la faillite de la GECAMINES, les tracasseries administratives et policières, l'enclavement des villages, l'absence, la vétusté et l'insuffisance des infrastructures scolaires, l'absence de paix et de sécurité et les conflits des terres ainsi que des conflits communautaires cycliques.

50. Dans la Province Orientale, le manque d'infrastructures socio-économiques a été fustigé. Par contre à Kinshasa, la population a parlé du manque d'emplois, le manque d'esprit d'initiative, le manque de nourriture suffisante et équilibrée ainsi que le manque de capital pour exercer une activité productive.

#### **2.1.4. Perception selon les Groupes Sociaux Spécifiques**

51. Les consultations participatives auprès de certains groupes vulnérables et à risque ont fait le diagnostic ci-après : (i) pour l'enfant en situation difficile, la pauvreté se caractérise par le décès ou l'absence de l'un ou l'autre des parents ; (ii) pour les personnes vivant avec le VIH/SIDA, la pauvreté se manifeste par le rejet de la société et (iii) pour les personnes vivant avec un handicap, la pauvreté se manifeste par un handicap physique, mental ou social. D'autre part, les femmes ont parlé spécifiquement du manque d'accès aux sources de financement malgré le rôle de plus en plus important qu'elles exercent tant dans le secteur de la production que dans la survie des ménages.

### **2.2. Profil de Pauvreté**

#### **2.2.1. Profil Subjectif**

52. Les résultats des consultations participatives font ressortir un profil de la pauvreté fondé sur les cinq regroupements ci-après : (i) besoins fondamentaux, (ii) activités productives, (iii) services de base, (iv) sécurité et vulnérabilité et (v) culture et famille.

53. Pour chacune des dimensions, les ménages sont subdivisés en trois catégories en fonction de la gravité de la situation : (i) très pauvres, (ii) pauvres et fragiles et (iii) pauvres mais stables.

54. Il ressort des tableaux 16 et 17 en annexe que le profil de pauvreté en milieu urbain et rural se ressemble dans les dimensions suivantes : (i) besoins fondamentaux, (ii) sécurité et vulnérabilité et (iii) culture et famille. Ils se différencient légèrement dans les dimensions relatives aux activités productives et services de base.

## 2.2.2. Profil de pauvreté absolue en RDC<sup>5</sup>

### 2.2.2.1. Seuil de pauvreté<sup>6</sup>

55. Les estimations de la ligne de pauvreté alimentaire, sur base des données de l'enquête 1-2-3, l'évaluent à 123070 FC par personne et par an en milieu urbain et à 82755 FC par personne et par an en milieu rural. La construction de cette ligne de pauvreté a été obtenue en faisant l'évaluation de la valeur du panier de la ménagère de biens les plus consommés représentant environ 90 % de la dépense alimentaire totale des ménages.

56. La moyenne des dépenses non alimentaires de ces ménages dans cet intervalle donne la ligne de pauvreté non alimentaire soit 30195 FC par personne et par an en milieu urbain et 14900 FC par personne et par an en milieu rural.

57. La somme des lignes de pauvreté alimentaire et non alimentaire donne la ligne de pauvreté totale évaluée à 153265 FC par personne et par an en milieu urbain et 97655 FC par personne et par an en milieu rural.

### 2.2.2.2. Indices<sup>7</sup> et caractéristiques de la pauvreté

#### A. Incidence globale de la pauvreté

58. Pour l'ensemble du pays, l'incidence de la pauvreté (71,34%) est très élevée si on la compare à celle des autres pays de l'Afrique centrale. Il en est également de la profondeur (32,23%) et de la sévérité de la pauvreté (18,02%).

#### B. Disparités spatiales de la pauvreté

59. **Milieu de résidence.** L'incidence de la pauvreté est plus élevée en milieu rural (75,72%) qu'en milieu urbain (61,49%). La même évidence se retrouve au niveau de l'ampleur et de la sévérité de la pauvreté. Les populations qui vivent dans le milieu urbain sont donc plus favorisées que celles qui vivent dans le milieu rural. Le même fait s'observe en ce qui concerne la vulnérabilité à la pauvreté. Cette évidence tend à favoriser l'exode rural en RDC.

60. **Disparités entre provinces.** Les disparités entre le milieu urbain et le milieu rural s'observent également entre les différentes provinces du pays. Trois provinces comptent près de 85% de pauvres et plus; il s'agit de l'Equateur, le Bandundu et le Sud Kivu. La ville-province de Kinshasa (42% de pauvres) est la moins pauvre du pays, suivi du Kasai Occidental et du Maniema (dans lesquelles on dénombre moins de 60% de pauvres). La province du Katanga (69%) est plus pauvre que les deux Kasai et le Maniema. Les mêmes disparités sont observées en sens inverse, en ce qui concerne la profondeur, la sévérité, la contribution à la pauvreté et le risque de tomber dans la pauvreté.

---

<sup>5</sup> Le diagnostic se base sur les analyses effectuées à partir des données de la phase III de l'enquête 1-2-3.

<sup>6</sup> Partant de la ligne de pauvreté alimentaire, la ligne non alimentaire est dérivée en se basant sur les dépenses non alimentaires des ménages dont les dépenses alimentaires totales se situent dans un intervalle choisi autour de cette ligne de pauvreté alimentaire ( $\pm 10\%$ ).

<sup>7</sup> Les instruments traditionnels de mesure de la pauvreté (indices de Foster-Greer-Thorbecke) permettent de chiffrer trois indices de pauvreté: (1) l'incidence de la pauvreté ( $P_0$ ) qui traduit dans une population donnée la proportion des pauvres (en %), (2) la profondeur de la pauvreté ( $P_1$ ) qui constitue un indicateur d'intensité de la pauvreté, le fossé qui sépare les pauvres de non-pauvres et permet d'estimer le financement nécessaire pour éliminer la pauvreté d'un coup dans des conditions de parfait ciblage de la pauvreté, et (3) la sévérité de la pauvreté ( $P_2$ ) qui mesure le degré d'aversion d'une société pour la pauvreté et mesure l'inégalité entre les pauvres.

**Tableau 1 Indices et caractéristiques de la pauvreté spatiale**

	Population (en %)	P <sub>0</sub> (en %)	P <sub>1</sub> (en %)	P <sub>2</sub> (en %)
National	100,00	71,34	32,23	18,02
<b>Milieu de résidence</b>				
Urbain	30,76	61,49	26,21	14,10
Rural	69,24	75,72	34,90	19,76
<b>Provinces</b>				
Kinshasa	10,67	41,60	13,43	5,89
Bas-Congo	5,90	69,81	23,82	10,56
Bandundu	11,50	89,08	44,80	26,62
Equateur	10,43	93,56	50,75	31,38
Province Orientale	12,07	75,53	33,96	18,99
Nord Kivu	7,98	72,88	32,23	18,37
Maniema	2,85	58,52	20,98	9,83
Sud Kivu	7,00	84,65	38,59	20,92
Katanga	15,54	69,12	32,54	18,42
Kasaï Oriental	8,49	62,31	26,94	14,84
Kasaï Occidental	7,58	55,83	21,51	10,73

Source : Enquête 123, 2004-2005 (analyse conjointe Banque Mondiale – Afristat - UPPE)

### C. Disparités au sein des groupes socioprofessionnelles

61. La pauvreté frappe toutes les classes socioprofessionnelles sans distinction, mais à des degrés différents. Les travailleurs indépendants et les apprentis sont les plus pauvres (77%) ; suivies des manœuvres (68), des employés et ouvriers semi qualifié (71,5%). On compte plus de 48% de pauvres parmi les cadres de direction et de collaboration.

**Tableau 2 Indices et caractéristiques des groupes socioprofessionnels**

CSP	Population (en %)	P <sub>0</sub> (en %)	P <sub>1</sub> (en %)	P <sub>2</sub> (en %)
Cadre de direction	2.05	48.62	18.72	10.42
Cadre de collaboration	2.86	48.53	18.95	9.65
Agent de maîtrise	2.00	60.34	22.83	11.31
Employé, ouvrier qualifié	6.32	62.83	25.70	13.41
Employé, ouvrier semi qualifié	2.80	71.47	30.62	16.50
Manœuvre	2.32	67.66	31.98	18.54
Patron	2.61	46.39	17.60	8.66
Travailleur à son propre compte	67.35	75.52	34.75	19.62
Apprenti	0.17	80.25	43.03	24.95
Aide familiale	11.54	69.40	31.96	18.11

Source : Enquête 123, 2004 - 2005 (analyse conjointe Banque Mondiale – Afristat - UPPE)

62. Cette caractéristique est étroitement corrélée avec l'ampleur et la sévérité de la pauvreté. Le risque et la vulnérabilité des groupes socio-économiques sont également élevés, même si la structure de la corrélation varie d'un indicateur à l'autre.

### D. Disparités sociodémographiques

63. Les disparités au niveau spatial et au niveau des groupes socioprofessionnels caractérisent aussi les groupes sociodémographiques (Tableau 3). La pauvreté frappe surtout les ménages où l'âge du chef est compris entre 30 et 65 ans (plus de 70% de pauvres). Par contre, il y a relativement moins des pauvres (60%) dans les jeunes ménages et dans les vieux ménages (65%).



64. Il n'y a pas de disparités entre les ménages dirigés par les hommes et ceux dirigés par les femmes. Par contre, l'ampleur, la sévérité, la contribution et le risque de pauvreté sont plutôt en faveur des ménages dirigés par les chefs de ménages masculins. Autrement dit, la pauvreté est plus homogène parmi les ménages dirigés par les hommes que ceux dirigés par les femmes.

### Caractéristiques sociodémographiques

Groupes	Population (en %)	P <sub>0</sub> (en %)	P <sub>1</sub> (en %)	P <sub>2</sub> (en %)
<b>Age du chef de ménage</b>				
<=20 ans	0.75	56.48	21.07	10.84
20-30 ans	13.30	62.28	25.29	13.16
30-40 ans	26.31	71.07	31.10	16.93
40-65 ans	53.27	74.18	34.99	20.11
65 + ans	6.36	69.39	29.51	16.09
<b>Sexe du chef de ménage</b>				
Masculin	86.19	71.57	32.54	18.27
Féminin	13.81	69.89	30.29	16.51
<b>Taille du ménage</b>				
1-3 membres	13.26	44.02	16.10	8.08
3-5 membres	24.69	65.86	26.41	13.79
5-10 membres	49.94	78.46	36.35	20.39
10 + membres	12.11	83.04	44.74	27.77
<b>Education du chef de ménage</b>				
Primaire	25.91	76.34	35.37	20.17
Secondaire	54.12	71.86	32.17	17.85
Programme non formel	1.02	56.33	22.45	11.49
Universitaire/Post-univers.	5.80	34.05	11.98	5.64
Non Spécifié	13.14	76.98	35.94	20.46
<b>Situation matrimoniale du CM</b>				
Célibataire (jamais marié)	2.35	53.36	20.33	10.54
Marié(e) monogame	69.32	72.03	32.82	18.45
Marié(e) polygame	11.11	74.70	34.84	19.57
Union libre	5.83	72.10	30.39	16.38
Divorcé(e), Séparé(e)	3.66	61.93	27.46	15.25
Veuf(ve) et autres	7.73	69.67	30.38	16.81

Source : Enquête 123, 2004 - 2005 (analyse conjointe Banque Mondiale – Afristat - UPPE)

65. La relation entre la taille des ménages et les indices de pauvreté accreditte la thèse selon laquelle les ménages larges tendent à être plus pauvres que les petits ménages. Ainsi, les ménages dont la taille est de 10 membres et plus sont les plus pauvres (plus de 80% d'incidence) et contribuent le plus à la pauvreté de ces groupes sociodémographiques. Toutefois, en deçà de 10 membres, l'incidence de la pauvreté diminue sensiblement pour atteindre 44% des pauvres pour les ménages de trois membres.

66. La relation entre le niveau d'instruction du chef de ménage et les indices de pauvreté atteste l'idée selon laquelle l'éducation améliore le niveau de vie des ménages. Ceci se confirme pour la RDC où la majorité des pauvres (76%) se retrouve dans les ménages dont le chef a un niveau primaire alors qu'on compte moins de 35% dans les ménages dont le chef est de niveau universitaire.

67. On compte relativement plus des pauvres dans les ménages dont le chef est polygame (75%) que ceux dont le chef est monogame (72%). L'incidence de la pauvreté est également forte

parmi les couples vivant en union libre (72%). Les ménages des célibataires semblent être moins frappés par la pauvreté (53%).

### **2.2.2.3. Indices et caractéristiques des inégalités**

68. D'une manière générale, l'indice d'inégalité (Gini) est fort élevé (42%). Il suggère l'existence d'injustice distributive, de discrimination et d'exclusion quasi-endémique dans le pays. Comme pour les indices de pauvreté, l'inégalité est marquée par des disparités considérables.

69. Les provinces de deux Kasai et celle du Katanga accusent des taux d'inégalité les plus élevés (avec un Gini de plus de 40%). Les inégalités sont relativement faibles dans les provinces du Bas-Congo et celle du Sud-Kivu. La ville province de Kinshasa est également caractérisée par de fortes inégalités (39%).

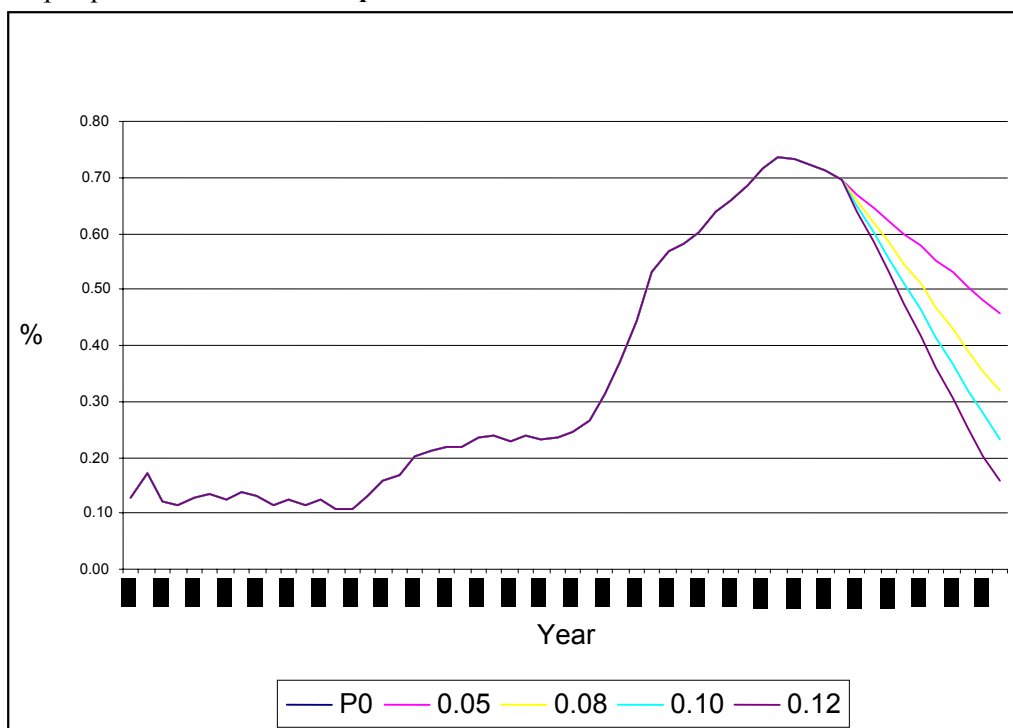
70. **L'indice d'inégalité** le plus élevé (45%) se localise dans les catégories extrêmes (ménages dont le chef est un cadre et/ou une aide-familiale). L'inégalité la plus faible se retrouve chez les apprentis (27%) et les manœuvres (37%). Les inégalités semblent plus prononcées parmi les ménages jeunes (53%) et moins élevées dans les ménages plus vieux. La différence entre les ménages dirigés par les hommes et ceux dirigés par les femmes n'est pas significative. L'inégalité ne semble pas se corrélérer avec l'accroissement de la taille des ménages, ni avec le niveau d'instruction du chef de ménage ni encore avec la situation matrimoniale de ce dernier ; par contre, l'inégalité en milieu urbain (40%) n'est pas différente de celle en milieu rural (39%).

### **2.2.3. Tendances de la pauvreté en RDC 2006-2030**

A partir de l'incidence de pauvreté, de l'indice de Gini et du PIB/tête de 2005, des simulations ont été faites sur la période 2006-2025 avec des hypothèses de croissance du PIB/tête (5%, 8%, 10% et 12%) et d'une diminution progressive de l'indice de Gini pour les pauvres (1%, 5%, 10%) et l'indice de Gini pour l'ensemble à partir de 2009 (5%).

Le premier scénario utilise l'indice de Gini de 2005 pour toute la période et trace l'évolution des taux de croissance correspondants (Graphique 1)

Graphique 1. Tendances de la pauvreté en RDC.

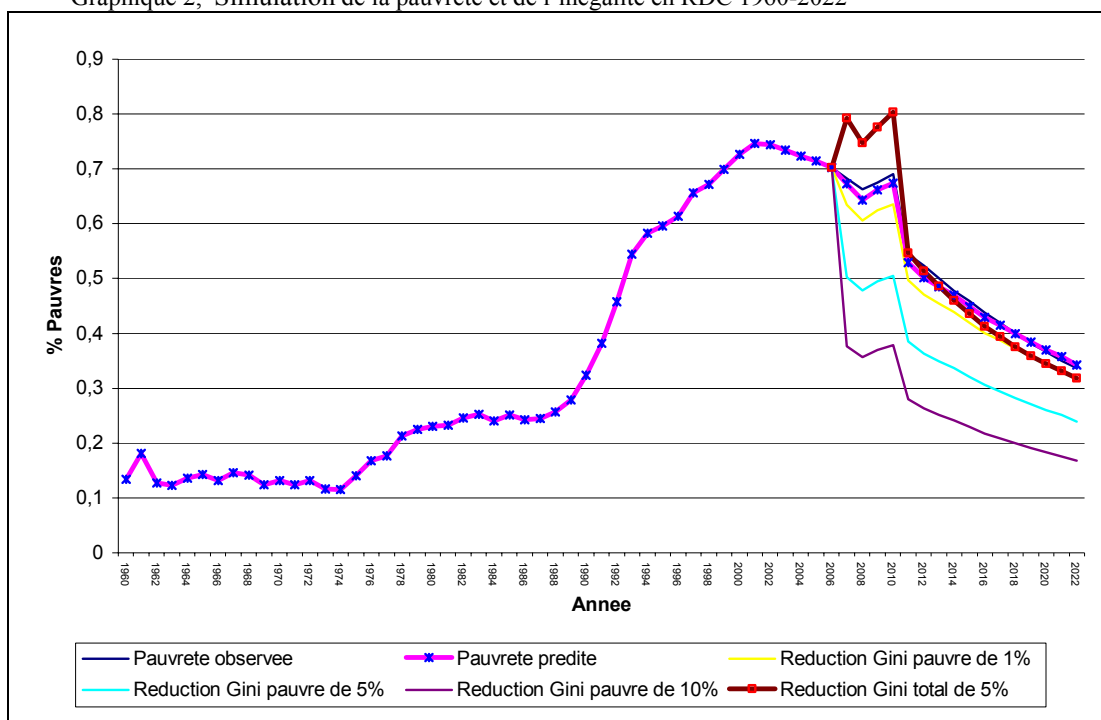


La lecture du graphique 1 amène les commentaires ci-après :

- Avec un taux de croissance de 5% l'an, la RDC ne pourra pas réduire la pauvreté de moitié d'ici l'an 2015, l'incidence de la pauvreté passerait de 71% à près de 45% ;
- Avec un taux de croissance de 8% l'an, la RDC pourra atteindre le premier des OMD vers l'an 2015-2016 ;
- Avec un taux de croissance de l'ordre de 10% l'an, la RDC pourrait atteindre cet objectif vers l'an 2011-2013 ;
- Avec un taux de croissance de l'ordre de 12% l'an, cet objectif pourrait être atteint vers l'an 2011.

71. Le deuxième scénario (graphique 2) utilise quant à lui un taux de croissance de 5% l'an, accompagné d'une politique de redistribution du revenu, avec le changement de l'indice de Gini. Ce scénario aboutit aux résultats ci-après : (i) l'incidence de la pauvreté reste stable de l'indépendance jusqu'au choc pétrolier de 1978 ; (ii) à partir des années 80, l'incidence de la pauvreté amorce une lente progression pour atteindre des taux de plus de 80% au début des années 2000, et (iii) la tendance à la baisse observée à partir de 2004 et pourrait se poursuivre et atteindre le niveau de 60 % en 2022.

Graphique 2, Simulation de la pauvreté et de l'inégalité en RDC 1960-2022



72. L'évolution tendancielle présentée dans les deux graphiques tend à suggérer qu'en RDC, il est possible de réduire de moitié l'incidence de pauvreté d'ici 2015 en adoptant une stratégie macroéconomique axée sur de taux de croissance à deux chiffres si cette croissance est accompagnée d'une stratégie de justice distributive.

## 2.2.4. Déterminants de la Pauvreté en RDC<sup>8</sup>

73. L'analyse des déterminants de la pauvreté en RDC a été réalisée en utilisant des modèles économétriques adéquats : (i) la régression multiple et (ii) l'analyse catégorielle.

### 2.2.4.1. Analyse par la Régression Multiple

74. Les résultats des régressions confirment que la structure familiale, le niveau d'instruction, l'emploi et la province de résidence entre autres sont les déterminants clés du logarithme du score des avoirs du ménage.

75. **Structure familiale.** Un ménage avec un grand nombre d'adultes a plus de chance d'avoir un patrimoine important. En milieu urbain, un adulte supplémentaire induit un gain d'approximativement 8 à 13 pourcent du score des avoirs, contre 2 à 3 pourcent en milieu rural. Ce résultat n'est pas surprenant d'autant plus que les adultes ont plus besoin de biens en capital et ont également plus de moyens pour se procurer ledit bien. Cependant, il est probable que la taille du ménage soit inversement corrélée avec la consommation par personne.

<sup>8</sup> L'analyse des déterminants de la pauvreté s'effectue par l'utilisation des modèles économétriques adéquats. Les résultats de cette analyse permettent de suggérer certaines politiques qui pourraient aider dans la réduction la pauvreté. Etant donné que l'analyse des déterminants de la pauvreté avec les données de l'enquête 123 n'est pas encore faite, on a utilisé essentiellement un proxy qui représente le score des avoirs (possessions ou patrimoine) du ménage, et le fait que le ménage a un seul repas par jour, pour capter le niveau de vie. Les variables explicatives des modèles estimés sont : (i) la taille du ménage et sa composition (nombre d'enfants, nombre d'adolescents, nombre d'adultes, le statut matrimonial du chef, le type d'union entre le chef et le conjoint, le sexe du chef de ménage, l'âge du chef de ménage et de son conjoint) ; (ii) les caractéristiques du chef de ménage et de son conjoint liées à l'éducation et à l'emploi ; (iii) la localité de résidence et le statut migratoire du chef de ménage ; (iv) la possession des terres (cette variable n'est pas incluse dans la mesure de la variable dépendante qu'est le score des avoirs du ménage). Dans un premier temps, on a effectué une régression linéaire avec comme variable dépendante le logarithme du score des avoirs. Ensuite, une régression catégorielle (Probit) pour expliquer le fait d'avoir un seul repas par jour.

76. **Niveau d'instruction.** Le statut du chef de ménage et celui de son conjoint ont un impact positif sur le bien-être. Les ménages dont le chef est analphabète ont des gains de 15 pourcent de richesse en milieu urbain. Toujours en milieu urbain, le même gain est de 8,5 pourcent pour le conjoint. En milieu rural, les gains de l'alphabétisation sont faibles et statistiquement significatifs uniquement pour le conjoint. En considérant l'alphabétisation, plus le niveau d'instruction est élevé, plus le ménage a un niveau de vie élevé. En comparaison aux autres pays similaires, les rendements de la scolarisation sont cependant bas en RDC. Ceci peut s'expliquer par le fait que le secteur privé formel a disparu et les salaires du public ont été réduit en termes réels. Ce qui induit donc des gains faibles à l'éducation.

77. **Emploi.** Les ménages dont le chef est sans emploi ou hors du marché du travail en milieu urbain sont mieux nantis que les ménages dont le chef est employé. Ce qui suggère que seul les ménages ayant atteint un niveau d'accumulation important de capital peuvent se donner le luxe de ne pas travailler (les chefs de ménages nécessiteux sont prêts à exercer n'importe quel métier pour survivre.). Ce constat peut aussi découler du fait que les chefs des ménages nantis, bien que déclarant être sans emploi, se livrent à des activités économiques clandestines et donc fortement rémunératrices. Par ailleurs, si on se limite au sous-échantillon des ménages dont le chef travaille, on constate que les agriculteurs ont une propension à avoir des niveaux de vie faible, comparativement aux salariés et aux indépendants. Ce constat est autant valable pour le chef de ménage que pour son conjoint.

78. **Province de résidence.** En prenant en compte tous les autres variables explicatives, parmi les zones urbaines, les ménages des provinces du Bas-Congo et de Kinshasa tendent à avoir des niveaux de vie élevés. Les ménages du Bas-Congo ont également plus de chance d'avoir un niveau de vie élevé parmi les ménages ruraux.

#### 2.2.4.2. Analyse Catégorielle

79. L'analyse catégorielle sur le fait d'avoir un seul repas par jour apporte une autre vision de la précarité des conditions de vie.

80. **Structure familiale.** En milieu rural, un enfant additionnel (âgé entre 5 et 14 ans) induit une hausse de 2 points de pourcentage environ de la probabilité pour le ménage d'avoir un seul repas par jour. En milieu urbain, pour chaque adulte additionnel, la probabilité d'avoir un seul repas par jour baisse de 4 points de pourcentage. Les ménages dirigés par les femmes sont moins susceptibles d'avoir un seul repas par jour.

81. **Niveau d'instruction et emploi.** Le niveau d'éducation du chef de ménage n'a pas d'impact significatif sur le nombre de repas quotidien du ménage. Mais, en milieu urbain, le niveau d'instruction de la femme est corrélé positivement avec le nombre de repas quotidiens. Les ménages dont le chef est indépendant sont moins susceptibles d'avoir un seul repas (6 à 7 points de pourcentage) comparativement aux ménages dont le chef est agriculteur. Cette conclusion tient aussi pour les ménages dont le conjoint est travailleur indépendant.

82. **Province de résidence.** Les ménages de Kinshasa ont une meilleure situation alimentaire comparativement aux ménages des autres provinces du pays. La plupart des ménages ruraux ont une forte propension à avoir un seul repas par jour (exception faite des provinces de Bandundu et du Maniema).

83. **Score des avoirs.** On note une forte corrélation positive entre le score des avoirs et le nombre de repas par jour. Les ménages du premier quintile (selon le score des avoirs ou de la richesse) ont une très grande probabilité d'avoir un seul repas par jour.

## 2.3. Diagnostic Sectoriel et Thématique

### 2.3.1. Gouvernance

84. La RDC est confrontée à une situation de paix fragile, d'insécurité et de pauvreté accrue due aux conflits. Elle pose le problème de gouvernance sous plusieurs dimensions que les consultations participatives ont également identifiées en termes politique, administrative et économique comme des déterminants majeurs de la pauvreté.

#### 2.3.1.1. Gouvernance Politique

85. Depuis une décennie, la RDC est entrée dans une spirale de crise et de conflits politiques armés qui ont porté un coup sévère à sa stabilité tant intérieure qu'extérieure. Cette situation est caractérisée par le dysfonctionnement de l'appareil étatique, le recul de la croissance économique et une aggravation des conditions sociales à travers les déplacements massifs internes et externes des populations.

86. Pendant la même période, on a également constaté la présence des milices et armées étrangères qui ont contribué à exacerber chacune en ce qui la concerne la situation sécuritaire du pays à un tel point que la RDC a frisé le risque d'une balkanisation.

87. L'on a constaté de même, pendant la même période, une situation humanitaire dramatique évaluée à 200.000 réfugiés étrangers sur le sol congolais, et 380.000 congolais réfugiés à l'étranger en 2004. Il y aurait 2,4 millions de déplacés internes fuyant les zones de conflits et le nombre de personnes ayant perdu la vie se situe entre 1,5 à 3,0 millions. L'accroissement brutal des populations dans ces zones a exercé une très forte pression sur les ressources déjà insuffisantes, rendant les conditions de vie, aussi bien des populations résidentes que des nouveaux arrivés extrêmement difficiles.

#### **Encadré 3. Perception de l'insécurité due à la guerre**

*«Avant 1994, la vie était aisée. Avec l'entrée des réfugiés rwandais, l'insécurité s'est installée dans le village. La guerre dite de libération a aggravé la situation ; ce qui a poussé la population à s'enfuir. A partir de l'année 2000, la population, complètement démunie, a commencé à regagner le village » ont déclaré les habitants de Karangara au Nord-Kivu.*

*Au village Kitshanga dans le Masisi, la population déplore : « la population toujours en déplacement est incapable de regagner le village à cause de l'insécurité : comme conséquence, les femmes sont devenues des ouvrières agricoles et se font payer 150 FC/jr soit environ 0,33 \$/jr. Pour survivre, les hommes de ce village sont devenus des porteurs entre l'agglomération et les marchés environnants. [Nord-Kivu]*

*Une femme rapporte : "En l'année 1996 quand la guerre de l'AFDL a commencé, mon mari a fui, les rebelles m'ont arrêtée. J'ai été violée en présence de mes enfants. Mes grandes filles aussi ont été violées en ma présence et enfin, ils nous ont tout ravi. Pour survivre, nous nous sommes engagés dans une église à Kinshasa où je suis allée me réfugier avec mes enfants".*

*Un participant aux consultations dans la Province Orientale raconte : "En l'absence de ses parents partis au deuil, une fille de 15 ans a été surprise et arrêtée par les miliciens et leur commandant. Ce dernier décida de la prendre pour femme et elle a été acheminée au camp où elle a passé la nuit dans la maison dudit commandant, et c'est là que le forfait a eu lieu".*

**Source : Rapport APP, 2005**

88. Le constat a été fait que les décideurs politiques et le Gouvernement, ont fait preuve d'une faible culture démocratique, d'un faible attachement à l'intérêt général et d'une incapacité à résister aux pressions extérieures et clientélistes. L'Etat est confronté à l'absence d'institutions efficaces pour garantir le règlement des différends par voies pacifiques. De même, il ne dispose pas de mécanismes appropriés pour prévenir les crises politiques et les conflits armés. Le système de gouvernance politique souffre d'une centralisation du pouvoir qui s'est traduite par un système

de planification du développement impliquant très peu les bénéficiaires dans la définition des politiques, son internalisation et son appropriation. Elle est également à l'origine de l'inefficacité de la mise en œuvre des programmes décidés.

89. Une autre contrainte à la bonne gouvernance politique provient de la faible réalisation des objectifs de la transition que sont : la réunification effective du territoire national, la sécurisation du pays par la mise en place d'une armée intégrée, la démobilisation des ex combattants et leur réinsertion dans la vie civile, la consolidation de l'unité nationale, la restauration d'un climat de confiance entre les congolais et de la reconstitution des capacités des communautés durement éprouvées par les conflits, notamment les femmes, les filles et les enfants.

### **2.3.1.2. Gouvernance Administrative**

90. L'image de l'administration publique congolaise auprès des usagers est extrêmement négative. Non seulement, les prestations des services publics de base ne rencontrent pas les normes de qualité et des délais requis, mais aussi elles sont devenues sources de corruption. L'accessibilité à ces services n'est pas garantie partout sur l'ensemble du territoire national. Un droit élémentaire, tel que la délivrance d'actes de naissance ou de décès, n'est pas garanti non plus, notamment pour les populations vivant dans les zones reculées ou pour celles n'ayant pas de ressources suffisantes pour y accéder.

91. Les fonctionnaires et agents de l'Etat subissent depuis plusieurs décennies une situation de délaissement qui est à l'origine de l'état actuel de l'administration publique. En effet, les salaires versés sont dérisoires, la gestion des carrières est caractérisée par le clientélisme, les conditions matérielles de travail sont déprimantes, les responsabilités et postes de travail mal définis.

92. Malgré le nombre croissant des organisations syndicales, celles-ci ont très peu de capacité à faire évoluer favorablement leur situation, et partant celle de l'administration publique. En effet, ces organisations sont souvent assujetties aux pouvoirs publics qui ont souvent une vue sur le mode de désignation peu transparent des responsables souvent peu transparent. L'Etat congolais, bien que conscient de l'inefficacité de l'administration publique, n'arrive toujours pas à redresser la situation en dépit des réformes destinées à gérer les effectifs, à redéfinir les postes de travail, le statut des fonctionnaires, la gestion des carrières et les questions de rémunération.

93. L'appareil judiciaire est reconnu pour son inefficacité jusqu'au niveau des professionnels de la justice. Bien que les données fassent largement défaut, on peut affirmer que le secteur connaît une augmentation sensible des règlements extrajudiciaires, en terme de décisions de justice non exécutées et de la méfiance vis-à-vis du système judiciaire.

94. En outre, les violations massives du principe d'égalité de tous devant la loi, la mauvaise gestion des ressources humaines et des carrières des professionnels de la justice, l'absence de programmes de formation et de sensibilisation des populations au fonctionnement de l'appareil judiciaire sont autant de maux qui rongent le secteur de la justice.

95. Ces maux affectent en premier lieu les personnes vulnérables qui ont droit à une justice de qualité pour tous, selon le principe de l'égalité de tous devant la loi. Mais, elles concernent encore plus particulièrement les victimes des conflits qui ont été dépossédées de leurs biens, incorporées de force dans les bandes armées, et qui attendent à juste titre une réparation. Les femmes et les enfants vivant dans les zones affectées par les conflits, les personnes sans ressources incapables de faire prévaloir leurs droits, les personnes non éduquées pour suivre les rouages de la justice, sont autant de victimes dont les droits ont été violés.

### 2.3.1.3. Gouvernance Economique

96. Les besoins d'assainissement du cadre macro-économique de la RDC sont confrontés au dysfonctionnement des structures économiques qui handicapent la consolidation de la stabilité macroéconomique et la croissance, et limitent considérablement les possibilités de réduction de la pauvreté. Les déficiences au niveau économique peuvent être appréhendées par des taux d'inflation élevés ainsi que la détérioration de la balance courante.

#### A. Politiques Budgétaire et Monétaire

97. **La situation macroéconomique est demeurée relativement stable au cours de la période de 2002 à 2005 grâce à l'amélioration de la mise en œuvre des politiques budgétaire et monétaire prudentes, mais demeure encore précaire.** L'inflation en glissement annuel qui avait atteint 511% en 2000 a chuté successivement à 135,1% en 2001, 16% en 2002, 4,4% en 2003, 9,2% en 2004 et à 21,3% en 2005.

98. Malgré cette performance, la stabilité macroéconomique demeure encore fragile et dépendante des conditions sécuritaires qui exercent de fortes pressions sur les dépenses. En 2004, en raison des dépenses militaires additionnelles au cours du troisième trimestre, le Gouvernement a eu des difficultés dans la maîtrise des autres dépenses courantes, ce qui a provoqué un accroissement rapide de la base monétaire suivi d'une forte dépréciation de la monnaie nationale et de la résurgence de l'inflation en 2005.

#### A.1. Politique Budgétaire

99. **L'exécution des opérations financières de l'Etat s'est améliorée avec la mise en œuvre du Programme Economique du Gouvernement (PEG), mais demeure encore dépendante des conditions politiques et sécuritaires dans le pays.** Après avoir atteint des niveaux élevés enregistrés entre 1990 et 2000, le déficit global (sur base caisse, dons inclus) a été contenu à 1,6% du PIB entre 2001 et 2005. Face à l'insuffisance des ressources et l'incompressibilité de la plupart des dépenses essentielles et des conflits, l'Etat a eu des difficultés à financer son déficit. Le recours de l'Etat de plus en plus au financement monétaire s'est avéré durant plusieurs années comme une solution de rechange. Ainsi, les avances de la Banque Centrale se sont accrues, passant de -0,1% du PIB en 2001 à 1,6 % du PIB en 2005.

100. Les recettes totales (dons inclus) se sont accrues, passant de 6,5 % du PIB en 2001 à 13,1 % en 2005 contre une pression fiscale moyenne de 5,2 % entre 1997 et 2000, grâce à l'augmentation des impôts et redevances payés par les pétroliers (suite à la hausse des cours mondiaux) et la modernisation des régies financières. Malgré ces performances, le niveau des ressources internes reste faible face aux impératifs de réduction de la pauvreté. Une des contraintes importantes dans la mobilisation des ressources est la faible efficacité et de la rentabilité du système fiscal.

101. Les dépenses ont connu une augmentation, passant de 8,2 % du PIB en 2001 à 15,3 % en 2005 contre un niveau moyen de 11,0 % du PIB entre 1997 et 2000, suite aux difficultés rencontrées dans la maîtrise des dépenses, notamment de souveraineté (militaires et institutionnelles) et des charges communes, dont les dépassements se sont fait au détriment des crédits des secteurs sociaux. Les dépenses d'investissement et de réduction de la pauvreté sont demeurées insignifiantes en raison de la situation politique qui prévaut dans le pays, ce qui a fait ressortir le problème de capacité d'absorption des administrations comme du retard dans les décaissements des ressources extérieures.



## A.2. Politique Monétaire et de Change

102. **Depuis 2002, la politique monétaire est prudente mais demeure cependant fortement dépendante de la politique budgétaire.** La politique monétaire a été accommodante pendant la décennie passée. La Banque Centrale du Congo a eu des difficultés pour contenir la croissance de la monnaie (42,5 % en moyenne annuelle entre 2001 et 2005). En effet, le financement monétaire du déficit budgétaire a conduit à un accroissement de la base monétaire. En outre, ces déficits ont conduit à une perte de confiance des opérateurs économiques qui ont trouvé refuge dans les monnaies étrangères, ce qui explique les pressions continues sur le taux de change.

## B. Politique Extérieure

103. **Depuis 2002, le Gouvernement applique une politique d'endettement prudente, néanmoins, la RDC figure parmi les pays les plus endettés du monde.** Les efforts de normalisation de ses relations avec les créanciers extérieurs et les bonnes performances réalisées dans le cadre de la mise en oeuvre de certaines réformes économiques et structurelles au cours de l'année 2001 ont permis d'atteindre le point de décision au titre de l'initiative PPTE en juillet 2003.

104. Malgré ces efforts, la charge de la dette publique pèse lourdement sur les finances publiques et la balance des paiements, et apparaît comme une contrainte difficilement surmontable susceptible d'hypothéquer le développement du pays. En 2005, l'encours de la dette extérieure (10 822 millions de dollars) et son service représente 6,9 % des exportations et 12,9 % des recettes fiscales continuent de grever lourdement les finances publiques.

### 2.3.2. Secteurs Porteurs de la Croissance<sup>9</sup>

105. Pendant plus d'une décennie, la RDC a connu des taux de croissance négatifs dus essentiellement à la faible contribution des secteurs porteurs de la croissance. Après une baisse réelle ininterrompue du PIB de 5,5% en moyenne par an entre 1991 et 2000, le taux de croissance est devenu positif passant de -2,1% en 2001, 3,5% en 2002, 5,7% en 2003, 6,6% en 2004 à 6,5% en 2005, grâce aux réformes structurelles dans tous les secteurs de l'économie nationale.

106. Bien que spectaculaires, ces résultats demeurent à la fois insuffisants et précaires au regard des besoins de la lutte contre la pauvreté et en raison des dysfonctionnements observés dans plusieurs de ces secteurs porteurs de la croissance.

#### 2.3.2.1. Développement Rural et Agriculture

107. **Développement rural.** Près de 80% de la population vivent en milieu rural avec comme activités principales : l'agriculture, la pêche et l'élevage. Cependant, cette population vit dans une situation précaire et une pauvreté absolue, malgré les potentialités immenses qu'offre le secteur. En effet, on notera que seulement 17 % de la population a accès à l'eau potable, 1 % à l'énergie électrique et 64 % vivent dans des maisons en pisé. En outre, 70% de voies de desserte agricole sont dans un état de détérioration avancée.

108. Le rôle de pôle de développement du secteur rural est sévèrement handicapé par le conflit qui a eu comme conséquence l'abandon des exploitations agricoles, des déplacements massifs des populations dus à l'insécurité permanente. De plus, la productivité en a souffert à cause de la

---

<sup>9</sup> Une étude sur les sources de la croissance en RDC a été réalisée en juillet 2004. Voir Bernadin AKITOBY et Matthias CINYABUGUMA (2004), Sources of Growth in the Democratic Republic of the Congo : A cointegration Approach. International Monetary Fund, Working paper (July). Cette étude sera approfondie lors de la mise en oeuvre du DSCR.

détérioration avancée des terres en l'absence des écosystèmes aggravant ainsi la sécurité alimentaire. Le secteur du développement rural est également synonyme d'enclavement et de destruction des services sociaux de base, dus principalement à l'absence des structures spécialisées de l'Etat.

**Encadré 4. Perception de difficultés liées à l'enclavement du monde rural**

*Des populations entières vivent dans l'isolement par rapport au reste du pays du fait de l'inaccessibilité de leur milieu suite à la dégradation très avancée des routes et à l'absence des médias tel que le souligne la population de Kimvula. Cette situation favorise le maintien de ces populations dans un état de pauvreté les empêchant d'exporter ou d'importer les produits [Bas-Congo].*

*A Lusambo, un participant déclare : « l'unique petit moyen de transport ce sont les vélos très surchargés amenant parfois les conducteurs à la mort à cause du mauvais état des routes » [Kasaï Oriental].*

*A Djugu, on rapporte : « A cause du mauvais état de routes de desserte agricole et de l'insécurité permanente dans certaines localités, les structures d'appui aux populations en déplacement continu et désordonné ne savent pas accéder à toutes les catégories de populations vulnérables (veuves, orphelins, et personnes vivant avec handicap) » [Province Orientale].*

**Source : Rapport APP 2005.**

109. **Agriculture.** Le secteur agricole connaît actuellement une faiblesse de productivité entraînant l'insécurité alimentaire, l'augmentation des importations des produits de première nécessité et la baisse des exportations des produits de rente. En dépit des conditions naturelles favorables, le secteur agricole est réduit depuis quelques années à des activités de subsistance. Environ 97 % des terres arables bénéficient d'une saison culturale de plus de huit mois dans l'année. De plus, le pays dispose d'environ 135 millions d'hectares de terres agricoles, soit 34 % du territoire national dont 10 % seulement sont mises en valeur. Il en résulte que seize millions de personnes souffrent de la faim. La FAO estime que près de 73 % de la population congolaise vit dans l'insécurité alimentaire. Les exportations agricoles ne représentent qu'environ 10 % du PIB actuellement, contre 40 % en 1960. Depuis une vingtaine d'années, le secteur accuse les difficultés de plusieurs ordres notamment l'accès au marché, l'évacuation des produits, la conservation, la production des semences de qualité. Ceci n'a pas permis à ce secteur de contribuer efficacement à la croissance économique. De même on notera à la même période une perte de la main d'œuvre agricole suite aux conflits et aux maladies endémiques.

**Encadré 5. Perception des conséquences de conflits**

*Un agriculteur et éleveur de Hehu (Territoire de Nyirongongo) souligne : « Avant la guerre de 1996, je produisais 45 T de pomme de terre, actuellement (après la guerre) je ne peux produire que 4 T ; je suis donc obligé de m'approvisionner auprès d'autres paysans pour suppléer mon stock que je vais vendre à Goma » [Nord-Kivu].*

**Source : Rapport APP, 2005**

### 2.3.2.2. Forêts

110. Le secteur forestier est caractérisé par : (i) une exploitation irrationnelle de la biodiversité du fait de la faiblesse des institutions en charge des forêts, de la conservation et de la protection de la nature ; (ii) la non application du Code forestier et de la loi sur la Conservation de la Nature ; (iii) l'immobilisation des concessions forestières à des fins spéculatives du fait du clientélisme politique et de la faiblesse de la redevance de superficie ; (iv) le non respect de la réglementation en vigueur dans l'exploitation commerciale des forêts et des aires protégées et (v) l'exclusion des Communautés locales dans la gestion et le partage des ressources générées par la forêt.

111. La RDC est le premier pays d'Afrique du point de vue de l'étendue de ses forêts et le plus important dans la préservation de l'environnement mondial. La forêt est essentielle à la survie et au développement d'au moins 40 millions de Congolais. Au sein de cette population, il faut mentionner particulièrement les peuples autochtones qui vivent à la lisière de la forêt et

principalement des produits naturels de la biodiversité forestière, tant pour leur alimentation, leur habitat et leur santé que pour l'énergie bois (80% de toute l'énergie consommée dans le pays).

112. La RDC se classe parmi les 10 pays de la méga biodiversité du monde avec 480 espèces de mammifères, 565 espèces d'oiseaux, 1 000 espèces de poissons, 350 espèces de reptiles, 220 espèces de batraciens et plus de 10 000 angiospermes dont 3 000 seraient endémiques. Tout ce capital n'a pas été épargné par les divers conflits et leurs effets dévastateurs sur la faune et la flore. Des milliers d'hectares de forêts sont dégradés, entraînant la perte de la biodiversité. Les aires protégées font l'objet de spoliation, de contrebande et de braconnage.

### **2.3.2.3. Infrastructures de transports**

113. L'insuffisance qualitative et quantitative de l'offre des services de transports accentuée par le mauvais état des infrastructures de transports, constitue le principal problème prioritaire du pays. En effet, elle constitue une entrave à une croissance économique durable et ne facilite pas les échanges commerciaux, ni l'accès des populations aux autres services sociaux de base.

114. Le réseau de transport est constitué de 16 238 km de voies navigables, de 5 033 km de voies ferrées qui datent pour l'essentiel de l'époque coloniale, de 145 000 km de routes nationales et régionales et des pistes secondaires rurales, de 7 400 km d'axes urbains et de 270 aéroports à travers l'ensemble du pays dont 5 aéroports internationaux (à Kinshasa, Lubumbashi, Kisangani, Goma et Gbadolité). Ce système de transports de la RDC n'offre plus aux secteurs économiques et sociaux, les infrastructures et les services qui favorisent les échanges de toutes natures et qui améliorent la mobilité des personnes et des biens.

115. Le transport en milieu urbain est caractérisé par la non-satisfaction chronique de la demande sans cesse croissante liés aux conditions d'exploitation et à l'état des infrastructures.

116. En milieu rural, en dehors des zones desservies par la SNCC et l'ONATRA (chemin de fer et bateau), le transport est essentiellement assuré par les exploitants privés insuffisamment équipés. Comme dans le milieu urbain, on remarque un déficit persistant entre l'offre et la demande des services des transports, lequel déficit est justifié par l'impraticabilité voire la disparition de la plupart des routes secondaires et tertiaires, par l'insuffisance d'interconnexions des réseaux pour faciliter la fluidité du trafic des zones de production vers les centres urbains et l'inexistence de dragage et de balisage sur les cours d'eau.

117. Les entreprises publiques qui ont le monopole d'exploitation des infrastructures des transports de masse ne sont ni performantes ni compétitives, à cause de l'insuffisance des ressources financières allouées pour assurer les investissements nécessaires et l'entretien des infrastructures et équipements existants. La productivité par employé et le taux de disponibilité des locomotives de Chemin de fer (SNCC et ONATRA) se situent respectivement à 34 000 unités de trafic (contre 487 000 UT au Cameroun) et à 42 % contre 78 % au Gabon et 80 % au Cameroun). Le coût moyen de billet d'avion en classe économique entre la RDC et les villes européennes est de 1 218 \$US contre 824 \$US pour les pays voisins.

118. Faute d'équipements de manutention modernes au principal port maritime de Matadi dont le tiers des douze quais sont désaffectés, les navires y séjournent en moyenne pendant six jours (contre trois jours à Douala) pour des opérations portuaires et un conteneur équivalent de vingt pieds (EVP) qui y est traité coûte 984,2 \$US. Le dysfonctionnement du chemin de fer Matadi/Kinshasa (CFMK) fait que les conteneurs déchargés au port mettent plus de vingt-deux jours pour être acheminés à Kinshasa. Pour ce fait, la part du secteur de transport se situe à 24,3 % du coût total des biens importés par ce port.

119. La situation désastreuse que connaît le système des transports en RDC est la conséquence d'un environnement peu sensible à une gestion efficiente dans lequel évoluent les acteurs du secteur. Cet environnement qui entrave le bon fonctionnement des entreprises existantes et la création de nouvelles unités, est caractérisé par un cadre réglementaire anachronique non incitatif, une insécurité permanente des personnes et des biens, un accès difficile aux marchés de financement et surtout l'absence d'une politique cohérente régissant le secteur.

#### **2.3.2.4. Mines**

120. La RDC possède la deuxième réserve mondiale en cuivre et en cobalt (10 % de toutes les réserves de la planète). Les réserves en cobalt de la GECAMINES s'élèvent à 80 % du total mondial. La RDC est aussi le producteur le plus important du Cobalt au monde. En 1992, la part mondiale de la RDC dans la production du cuivre était de 2,5%, 45% pour le Cobalt et 0,5 % pour le Zinc. Les recettes d'exportations atteignaient en 1990 environ un milliard de dollars américains.

121. La GECAMINES était la principale entreprise minière du pays et a fourni en 1980 environ 66 % des recettes budgétaires de l'Etat. Elle jouait un rôle social et économique important pour beaucoup de PME se trouvant dans sa périphérie. Pendant plus de 30 ans, cette entreprise a été le moteur de l'économie. Elle était citée parmi les plus grands employeurs de la RDC. En 1990, elle comptait 35 000 agents dont 91,8 % étaient des agents d'exécution. Elle assurait l'existence de plus de 258 000 personnes.

122. Actuellement, hormis l'expansion des activités aurifères et diamantifères d'exploitations artisanales, la production minière industrielle s'est effondrée dans son ensemble<sup>10</sup>. La production de la GECAMINES en cuivre est passée de 465 000 tonnes avec un prix de 2 855 USD la tonne (en 1990) à 19 000 tonnes avec un prix de 1 800 USD la tonne (en 2002) entraînant des conséquences graves sur l'économie et sur le social.

123. Avec la faillite de la GECAMINES, la province du Katanga a connu une transformation socio-économique profonde. Toute la population du bassin minier du Katanga dépendant de cette entreprise s'est retrouvée du jour au lendemain dans une pauvreté absolue.

124. La restructuration et la libéralisation du secteur minier entamée en 2004 sur l'ensemble du pays ont donné lieu à l'expropriation des terres des paysans au profit d'autres secteurs miniers et des concessions minières, à la fraude généralisée et aux contrats léonins.

#### **2.3.2.5. Energie Electrique**

125. La riche hydrographie de la RDC lui confère un potentiel hydroélectrique estimé à 100 000 MW, soit 13,0 % du potentiel hydroélectrique mondial. La puissance installée totale est évaluée actuellement à 2 516 MW, soit 2,5% du potentiel total et la production moyenne possible à 14 500 GWh. La production effective n'est actuellement que de 6 000 à 7 000 GWh. La quasi-totalité de la capacité de production hydroélectrique est de 96 %. Le reste étant essentiellement constitué de centrales thermiques de faible puissance et, pour la plupart, situées dans des zones isolées. Le barrage d'Inga, sur le fleuve Congo, est la principale source de production d'énergie hydroélectrique. Il comprend aujourd'hui deux centrales ayant une puissance totale de 1 775 MW (Inga 1 avec 6 groupes totalisant 351 MW et Inga 2 avec ses huit groupes totalisant 1 424 MW).

---

<sup>10</sup> La RDC dispose d'un vaste potentiel minier comprenant : le cuivre, le cobalt, le zinc, le cadmium, le diamant, l'or, l'étain, le tungstène et le manganèse.

126. Malgré ses atouts, les centrales d'Inga ne produisent ensemble que 40,0 % de leur capacité. Une bonne partie de cette production est destinée à l'exportation, laissant ainsi la demande locale insatisfaite. Cette situation fait que le taux d'accès des populations à l'électricité est de 1,0 % en milieu rural, 30,0 % pour les villes et 6,0% sur le plan national alors que la moyenne en Afrique subsaharienne est de 24,6%.

### **2.3.2.6. Secteur Privé**

127. En dépit de ses faiblesses, le secteur privé constitue le moteur principal de création de richesse et d'emplois. Le secteur privé a évolué, depuis environ trois décennies, dans un environnement particulièrement difficile. En effet, depuis les années 1970, les effets conjugués de l'effondrement des cours de cuivre et du crash pétrolier sur l'économie, ainsi que les mesures suicidaires de Zaïrianisation et de la radicalisation prises par le régime en place, ont contribué respectivement à briser l'essor des secteurs productifs, en installant un climat de méfiance, particulièrement auprès des opérateurs économiques expatriés, entraînant ainsi la fuite de capitaux.

128. Le processus de démocratisation des années 1990, a plongé de nouveau le pays dans un processus désordonné de multipartisme et de pluralisme syndical qui ont conduit à des grèves fréquentes et à un climat d'insécurité généralisé.

129. Les pillages de 1991 et 1993 ainsi que les guerres de 1996 et 1998 ainsi que les conflits armés ont également conduit à la destruction de l'outil de production et ont eu comme corollaire le découragement des investisseurs étrangers et le tarissement de l'aide publique au développement principale source de financement de l'investissement public. L'on constate à la même période un recul de l'investissement de 13 % en 1990 à 4,4 % en 2000. Il en résulte la perte d'emplois et la baisse des revenus, suite à la fermeture d'un nombre important d'entreprises accentuant ainsi le chômage et la pauvreté dans le pays. En 2005, le taux d'activité s'est situé à 63,1% au niveau national dont 50,8% en milieu urbain et 68,1% en milieu rural<sup>11</sup>. La prédominance des emplois dans la petite entreprise familiale agricole met en exergue la fragilité du marché du travail et les difficultés des conditions de vie des ménages.

130. Les PME formelles sont confrontées à un environnement politique et économique défavorable ainsi qu'à un cadre réglementaire inadapté et mal appliqué. Cette situation les ont mises dans un état d'essoufflement et une forte baisse de leur activité.

131. La part de l'économie informelle quand à elle, s'accroît continuellement dans la création des richesses et des emplois au point que le secteur informel représente une part dominante de l'économie en RDC.

132. Le secteur secondaire est très peu développé et caractérisé par une forte présence de l'Etat marginalisant ainsi le secteur privé. La plupart des sociétés sont publiques ou à participation mixte, avec souvent une participation majoritaire de l'Etat. Malgré le processus de privatisation en cours (programme PMPTR), l'Etat reste le principal opérateur dans la plupart des secteurs économiques comme l'énergie, les mines, les forêts, les communications, l'hydraulique, le transport et le bâtiment.

133. La plupart des PME et PMI ont été créés dans le but d'exploiter les opportunités que présente un environnement protectionniste. Au stade actuel de la mondialisation, de libéralisme et d'intégration régionale, ces PME et PMI souffrent d'un manque de compétitivité face aux produits extérieurs à cause des difficultés d'approvisionnement et l'étroitesse du marché national/local.

---

<sup>11</sup> INS, Enquête 123, résultats provisoires

Des exportations sont exceptionnelles et ne présentent qu'une portion minime des productions nationale, régionale et mondiale.

134. De même, le secteur financier qui devait venir en appui à ce secteur privé, n'a pas pu remplir sa fonction d'intermédiation financière. En effet, l'instabilité économique et le dysfonctionnement du système financier lui-même ont conduit à la marginalisation progressive de ce secteur, portant ainsi un coup fatal à sa fonction d'intermédiation financière. Cette désintermédiation financière attestée par une insuffisance de mobilisation des dépôts bancaires apparaît comme la dernière touche qui complète le tableau de la désintégration de l'économie congolaise, en général, et du secteur privé en particulier. Cette collecte insuffisante des liquidités par les banques durant la dernière décennie est attribuée à plusieurs facteurs notamment le taux d'intérêt créditeur très peu attractif eu égard à leur caractère négatif par rapport à l'inflation, à la réserve obligatoire et au plafonnement de crédit imposé aux banques et à la répartition géographique inégale des banques. Ceci a conduit d'une part à la décote de la monnaie nationale et a réduit l'influence significative des dépenses réelles d'investissement des entreprises privées et partant d'une accumulation du capital nécessaire à la croissance économique. La redynamisation du système financier de la RDC devient une nécessité pour la réduction de la pauvreté.

### **2.3.3. Secteurs Sociaux**

135. Le développement du secteur social en RDC rencontre des difficultés structurelles liées à la mauvaise gouvernance et aux conflits répétitifs vécus. Les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'accès à l'eau et à l'assainissement, et à la sécurité sociale sont dans un état de détérioration et de déperdition avancé.

136. Les tendances générales donnent une vue contrastée du secteur, alors que la demande de services sociaux en terme d'écoles, de centres de santé, d'eau et d'assainissement et d'habitat est considérable, eu égard aux besoins d'une population congolaise toujours croissante, à la stagnation d'un secteur productif non monétarisé et à la montée d'une pauvreté galopante.

#### **2.3.3.1. Education<sup>12</sup>**

137. Le taux brut de scolarisation dans le primaire a connu une forte régression, soit 92 % en 1972 à 64 % en 2002. Dans le secondaire, elle est estimée à 29 % en 2001/ 2002 contre 26 % entre 1977-1978 avec un coefficient d'efficacité interne était de 36 %. En outre, on assiste à : (i) la détérioration du taux de survie scolaire (25 %) pendant que le taux d'achèvement n'est que de 29 % et (ii) un faible niveau d'encadrement et l'existence des inégalités des taux bruts de scolarisation selon le sexe (72,0 % pour les garçons et 56,0 % pour les filles) et le milieu de résidence (taux d'admission de 71,6 % en milieu urbain et 43,6 % en milieu rural). Par ailleurs, le retard de scolarisation a atteint plus de 16,0 % de garçons, contre 12,0 % de filles en 2001. Ces déficiences tirent leur origine dans l'inadéquation du système éducatif à faire face aux besoins recensés.

138. En 2002, une étude menée par la Banque mondiale dénommée « Le Renouveau du Système éducatif de la République Démocratique du Congo » (RESEN) a identifié quatre problèmes importants qui minent l'accès et la qualité de l'enseignement en RDC, à savoir : (i) une couverture relativement faible au niveau primaire, avec de grandes inégalités dans l'accès et une extension incontrôlée au niveau du secondaire et du supérieur ; (ii) une grave détérioration de la qualité de l'éducation à tous les niveaux et (iii) un système d'administration scolaire lourd et désuet et (iv) un très bas niveau de dépenses et un système de financement inefficace et inéquitable.

---

<sup>12</sup> L'Enseignement professionnel fera l'objet d'une étude approfondie au cours de la mise en œuvre du DSCR.P.

139. **Enseignement Primaire.** Le système d'enseignement primaire est caractérisé par: (i) la forte croissance démographique, (ii) le grand nombre d'enfants hors de l'école, (iii) la faible densité de population, grand nombre d'habitations dispersées d'accès difficile, enfants dans les zones forestières et groupes défavorisées, (iv) les faibles compétences des enseignants et le manque de matériels pédagogiques, (v) l'instruction dans une langue étrangère et le coût élevé de l'enseignement privé.

140. **Enseignement Secondaire.** Les déficiences suivantes sont relevées : (i) l'inégalité sociale dans l'accès, (ii) un grand nombre de petites écoles, (iii) des curriculums obsolètes, (iv) un manque d'enseignants qualifiés dans certaines disciplines, (v) les moyens de fonctionnement et les équipements limités et manque de livres et (vi) des matériels pédagogiques et le coût élevé de l'enseignement privé.

141. **Enseignements Supérieur et Universitaire et Recherche Scientifique.** La recherche et développement, qui est censée être le fil conducteur du développement du pays, traverse une crise aiguë du fait qu'elle ne s'inscrit pas dans les priorités présentes de la RDC. Les dysfonctionnements ci-après sont observés: (i) l'inégalités sociales dans l'accès, (ii) les curriculums obsolètes et la multiplicité des cours, (iii) le nombre limité d'enseignants qualifiés, de laboratoires, de bibliothèques et (iv) le coût élevé de l'enseignement privé.

### 2.3.3.2. Santé

142. **A l'état actuel de chose, le niveau de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement lié au secteur accuse un déficit sans précédent.** Les enquêtes rétrospectives sur la mortalité ont révélé qu'environ 126 enfants sur 1000 meurent avant l'âge d'un an et 213 sur 1000 meurent avant l'âge de 5 ans<sup>13</sup>. La mortalité maternelle est également élevée avec 1 289 décès sur 100 000 naissances vivantes (MICS 2, 2001). 97% de la population congolaise sont exposés au paludisme endémique. La prévalence de la fièvre chez les enfants de moins de 5 ans est de 42,0 %, ce qui correspond à un nombre d'épisodes allant de 6 à 10 par enfant et par an. On estime entre 150 000 et 250 000, le nombre d'enfants de moins de 5 ans qui meurent chaque année de paludisme. D'autres part, la RDC est l'un des 22 pays les plus affectés par la tuberculose dans le monde, avec une incidence annuelle des TPM+ de 160 cas pour 100.000 habitants. Environ 23,6 millions personnes sont exposées à l'onchocercose en RDC parmi lesquelles plus de la moitié (14 millions) sont infectées. La couverture géographique est de 67,34% tandis que la couverture thérapeutique est de 50,12%. Sur les 300 000 à 500 000 cas de trypanosomiase que compte l'Afrique, la moitié se trouve en RDC (150 000 à 250 000 cas).

143. La proportion d'enfants nés avec un faible poids est d'environ 10,0 %. La malnutrition et la mortalité chez les enfants de moins de cinq ans sont plus élevées parmi les pauvres. La malnutrition aiguë a augmenté chez les enfants de moins de 5 ans passant de 12 à 16%. Elle touche 20% d'enfants dans le quintile le plus pauvre contre 8,0 % dans le quintile le plus riche. La prévalence de la malnutrition chronique n'a pas beaucoup évolué au cours de cette période. Le taux d'allaitement s'élève généralement à 95,0 % selon l'enquête MICS 2. Cependant la proportion d'enfants exclusivement nourris au sein durant les six premiers mois de vie est faible : 29,0 % d'enfants de moins de deux ans ont été exclusivement allaités jusqu'à l'âge de 4 mois et 24,0 % jusqu'à l'âge de six mois. Selon ces mêmes estimations, 4,2 millions d'enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition en RDC.

144. Au regard de l'évolution des indicateurs sanitaires sus-évoqués, le pays est exposé à une résurgence de plusieurs épidémies jadis contrôlées ou éradiquées. Il s'agit notamment de : la rougeole, la coqueluche, la peste, la poliomyélite, la dysenterie bacillaire, le choléra et le monkey - pox. A cette liste non exhaustive s'ajoutent des maladies d'apparition plus récente telles que le VIH/ SIDA et la fièvre hémorragique à virus Ebola.

---

<sup>13</sup> MICS 2, 2001

145. Parallèlement à ces tendances le secteur de la santé accusent des faiblesses de deux ordres dans : (i) la disponibilité et l'utilisation des services de santé de qualité et (ii) l'organisation spatiale des services.

146. **Utilisation des Services de Santé.** Selon le Rapport de l'Etat Santé et Pauvreté (RESP) en RDC, le taux moyen d'utilisation des services de santé est d'environ 0,15 consultations par habitant et par an<sup>14</sup>. En ce qui concerne l'utilisation des services hospitaliers, le nombre d'enregistrements hospitaliers qui était de 35 pour mille habitants au cours de la décennie 80 est tombé à 15 pour mille en 2001. En 2001, la proportion d'enfants de 12 à 23 mois qui avaient reçu tous leurs vaccins n'était que de 29 % (MICS 2). A titre illustratif, 41,0 % d'enfants qui ont reçu la première dose du DTC n'ont pas reçu la troisième. S'agissant de la santé maternelle et reproductive, l'utilisation des services de santé a connu la même tendance ces dernières années. La prévalence contraceptive était de 4,4% en 2001 (MICS 2). Seuls 46,1% des femmes enceintes ont bénéficié des soins prénatals réalisés par le personnel médical. Au cours de la même année, la proportion des femmes enceintes dont l'accouchement a été assisté par le personnel médical était de 23,7%. Par contre, celle des femmes enceintes qui se font assister par du personnel non qualifié (parent, amie ou sans aide) lors de l'accouchement approche les 40 %. Le pourcentage d'exclus pour des raisons financières varie de 7 à 30 % selon les cas.

147. **Organisation des Services.** Le système de santé en RDC est organisé sous forme d'une pyramide à trois niveaux, à savoir : la Zone de santé (ZS), l'Hôpital Général de Référence (HGR) et le Centre de santé (CS). Dans les années 80, la RDC était l'un des premiers pays à engager des réformes axées sur les soins de santé primaires intégrés dans les ZS. Depuis 2003, le nombre des ZS est passé de 306 à 515. Cette nouvelle cartographie des ZS pose un certain nombre de problèmes notamment : (i) l'accroissement des besoins en ressources humaines et en infrastructures (Hôpitaux Généraux de Référence et Bureaux Centraux de ZS, Centres de Santé, etc.) ; (ii) une baisse de la fonctionnalité des Zones issues du nouveau découpage; (iii) l'inadéquation entre la demande des services de santé de qualité et la multiplication des ZS non viables, etc.

148. Bien que fragmentaires, les données actuelles relatives aux ressources humaines dans le domaine de la santé font état de : (i) une baisse de la qualité professionnelle ; (ii) une prolifération des établissements scolaires et universitaires offrant un enseignement médical au rabais ; (iii) un manque des conditions de travail décentes et motivantes ; (iv) une répartition inéquitable du peu du personnel qualifié qui est instable par ailleurs. La part du budget de l'Etat consacrée à la santé a sensiblement baissé, jusqu'à atteindre des proportions inférieures à 1%. On observe aussi un désengagement des Partenaires au Développement dans le secteur. Cette situation a entraîné une détérioration du système de santé et a conduit les ménages à assumer pratiquement toute la charge financière des services de santé en l'absence d'un système d'assurance maladie bien organisé. Depuis 2002, on assiste à une augmentation du financement du secteur de la santé due d'une part aux financements de certains projets du secteur tels que le SIDA, le paludisme, la Tuberculose. Cependant, des efforts restent encore à fournir dans la capacité d'absorption des ressources mobilisées dans le secteur.

149. Des études ponctuelles réalisées notamment dans le Nord-Kivu (année à préciser) ont montré que des coûts des services de santé ont un effet appauvrissant des populations. En effet, 24,0 % de patients ont vendu leurs biens et 18,0 % se sont endettés pour faire face aux coûts des soins de santé. Dans le Maniema, une étude menée par une ONG (année à préciser) a déterminé que 30,0 % de patients ont vendu leurs biens et 15% se sont endettés pour faire face aux coûts des soins de santé.

---

<sup>14</sup> Ce taux a été mesuré sur un échantillon qui représente environ 54,0 % de la population totale du pays. Ce taux moyen (0,15 consultations/habitant/an) correspond à moins d'une consultation par personne tous les 6 ans.



**Encadré 6. Perception d'inaccessibilité aux soins de santé**

*M. Mak. de la commune de Mont Ngafula déclare : « je me fais soigner à l'indigène (tradipraticien) en laissant chez le guérisseur mes biens ».*

*Parfois les accouchements se passent à la maison sans assistance aucune comme le rapporte un participant de Bumba : « par manque de moyens, ma femme accouche souvent à domicile, sans assistance d'un personnel de qualité » [Equateur].*

**Source : Rapport APP 2005.**

**2.3.3.3. Eau et Assainissement**

150. L'abondance des ressources en eau en RDC contraste avec le faible accès en disponibilité en eau potable. Les statistiques disponibles font ressortir qu'environ 22,0% (12,0 % en milieu rural et 37,0 % en milieu urbain) de la population ont accès à l'eau potable. Cette disponibilité est inégalement répartie sur le territoire national. A titre d'exemple, dans la Zone de Santé de Banalia (Province Orientale), seulement 3,0 % des habitants ont accès à l'eau potable. A Kindu (Province du Maniema), 91,0 % des sources d'approvisionnement en eau de la population ne sont pas protégées. Une enquête couvrant 36 Aires de santé a montré qu'en Ituri (Province Orientale), 65,0 % des sources et puits utilisés par la population n'étaient point protégés.

151. La faible desserte en eau potable a pour principales causes l'inadaptation du cadre institutionnel actuel et l'insuffisance de ressources financières allouées au secteur. Les conflits armés ont aggravé cette situation déjà précaire par la destruction des installations existantes. A titre d'exemple, 18 centres de la REGIDESO sur 94 ont été pillées et totalement détruites pendant les conflits armés à l'Est du pays. En milieu rural, 60 % d'ouvrages d'eau existants ne sont plus opérationnels faute de leur maintenance par les bénéficiaires et suite à l'inefficacité de l'approche participative et du réseau de distribution des pièces de rechange.

**Encadré 7. Perception des difficultés d'accès à l'eau potable**

*Une femme du village Mutaho (Nord- Kivu) déclare parcourir 22 Km pour aller s'approvisionner en eau potable à Goma. Dans ces zones, les gens ne se lavent qu'une fois par semaine.*

*Au Katanga, l'eau est vendue à 20FC le bidon de 20 l dans les points d'eau où existent des puits de forage. (2,2 \$US par m3), soit un prix 7 fois plus élevé que le prix moyen de la REGIDESO.*

*Une communauté au Bandundu rapporte: « Nous parcourons 6 km pour puiser de l'eau et celle-ci n'est pas potable parce qu'elle n'est pas protégée ».*

*Un participant du Nord- Kivu à l'APP déclare : "Les signes qui montrent que le territoire de Nyiragongo est pauvre sont qu'il n'y a aucun centre hospitalier, ni aucune source d'eau ; les habitants consomment les eaux stagnantes et non- traitées de pluie.*

**Source : Rapport APP 2005.**

152. En ce qui concerne l'assainissement, la situation au niveau des populations se manifeste essentiellement par l'incapacité des ménages à accéder à un système adéquat d'évacuation des déchets solides et liquides. Les enquêtes menées dans le cadre de l'élaboration des états généraux de la santé (1999) ont révélé que quelque 17,0 % de ménages disposent des latrines hygiéniques et 25,0 % évacuent adéquatement les ordures ménagères. En outre, l'enquête MICS 2 indique que le taux d'évacuation hygiénique des eaux usées en 2001 est de 9,1%. Les différentes enquêtes et les résultats d'analyses épidémiologiques indiquent que plus de 80,0 % des cas des maladies sont liés au mauvais état de l'environnement. Les détritiques sont jetés dans les rues, les besoins naturels satisfaits dans la nature, les jeunes non sensibilisés aux vertus de la propreté, les décharges publiques inexistantes, les ouvrages de drainage d'eaux hors d'usage, les eaux usées coulant le long des artères et l'indisponibilité de tout système cohérent d'élimination des déchets spéciaux (déchets biomédicaux, plastiques, ferrailles etc.) et le manque de contrôle de la pollution atmosphérique. Cette situation est due à une gestion incorrecte de l'assainissement et à la

désorganisation du système au niveau du secteur tant public que privé. Les services publics en charge de l'assainissement n'ont pas de capacités humaines, matérielles et techniques requises pour un assainissement de proximité, efficace et efficient. Compte tenu de ce qui précède, le Gouvernement s'engage désormais à classer l'assainissement, un des facteurs déterminants de développement durable, parmi les priorités de la stratégie.

#### **2.3.3.4. Pauvreté Urbaine et Habitat**

153. La RDC accuse un déficit annuel évalué à 240 000 logements. Les villes congolaises subissent un processus autoentretenu de destruction. A la destruction du milieu physique (érosions) s'ajoute celle de l'environnement, résultant de la mauvaise gestion des villes qui est liée aux problèmes de transports, à la gestion des déchets solides et liquides et les différentes formes de pollution.

154. On observe une extension continuelle des bidonvilles autour de grands centres urbains, sur les terres laissées pour compte (terres érodables, collinaires, terres sensibles à l'éboulement, terres inondables) où se concentre une population vulnérable. En effet, sur base des enquêtes menées en 1999, on dénombre 396.620 bidonvilles pour l'ensemble du pays, dont 94,6% de constructions précaires, 5,4% d'unités de bâtis érigées sur des sites à risques. Si les tendances actuelles se maintiennent, les bidonvilles atteindront le chiffre de 5.211.488 à l'horizon 2010 pour l'ensemble du pays .

155. Selon l'enquête sur la perception de la pauvreté, 81,0 % de ménages ont déclaré ne pas être satisfaits de leur logement. Ainsi les provinces du Katanga et des deux Kasai comptent une grande proportion de ménages insatisfaits par les conditions de logement (88 %) en moyenne suivie par les provinces de l'Equateur, de Bandundu et du Bas Congo 71% en moyenne. La proportion des ménages vivant dans la promiscuité est de 76% pour l'ensemble du pays, selon la même source. Cette promiscuité se traduit dans les communautés de base par les pratiques qualifiées de « Salomon » et de « sentinelle » .

156. L'urbanisme est caractérisé par les principaux traits ci-après : (i) l'occupation des terrains qui se fait généralement sous la forme d'espaces nus non viabilisés, sans aucune forme d'assistance et sans infrastructure d'accompagnement nécessaires ; (ii) la présence des désastres provoqués par l'occupation des sites à risque : inondations, ensablement, érosions et glissement des terres ; (iii) l'insuffisance des ressources pour une meilleure gestion urbaine ; (iv) l'absence notoire d'aménageurs fonciers tant publics que privés ; (v) l'absence de cadre et de mécanismes appropriés pour la construction et l'entretien des équipements techniques de base et des équipements collectifs.

157. La destruction du cadre de vie est liée aux guerres successives qui ont frappé particulièrement la région Est de la RDC avec des migrations des populations qui s'en sont suivies. Il y a également le non-respect de la réglementation existante, l'insuffisance des mesures d'accompagnement, l'insuffisance des politiques et programmes de développement et d'aménagement du territoire, l'inexistence de politiques/programmes de développement en milieu rural, l'inefficacité de la politique d'éducation dans les milieux ruraux, l'insuffisance des politiques et programmes spécifiques d'occupation des espaces, et l'absence des politiques de gestion et de traitement des déchets.

#### **Encadré 8. Perception des difficultés liées au cadre de vie**

*A Kinshasa, au quartier Mongala, un habitant s'exclame : « Où as tu déjà vu 9 personnes vivant dans une maison d'une chambre ? C'est comme des bêtes, les autres passent la nuit à l'extérieur. Dans cette maison dont je vous parle, s'il pleut, tout le monde fait le «débout Congolais ». En plus, ils dorment tous sur des nattes»*

*A Watsa, la case de 3m<sup>2</sup> peut être partagée par 9 personnes [Province Orientale].*

*Des populations entières vivent dans l'isolement par rapport au reste du pays du fait de l'inaccessibilité de leur milieu suite à la dégradation très avancée des routes et à l'absence des médias tel que le souligne la population de Kimvula au Bas-Congo. Cette situation favorise le maintien de ces populations dans un état de pauvreté les empêchant d'effectuer des échanges.*

*A Lusambo au Kasai Oriental, un participant déclare : « l'unique petit moyen de transport, c'est le vélo très surchargé amenant parfois le conducteur à la mort à cause du mauvais état des routes ».*

**Source : Rapport APP 2005.**

158. Ainsi, seules 9 villes sont dotées d'un réseau de distribution d'eau en bon état de fonctionnement et 13 disposent d'un réseau d'électricité qui fonctionne tant bien que mal.

#### **2.3.3.5. Protection Sociale**

159. La RDC ne dispose pas, à ce jour, d'une politique nationale précise dans le domaine de la protection sociale. Les activités ciblant les groupes vulnérables sont menées par différents acteurs (l'Etat, les Organisations Non Gouvernementales, les églises, les communautés de base, les associations des groupes vulnérables). Elles sont déployées dans un cadre non concerté et ne couvrent qu'une infime portion de la population vulnérable surtout en milieu urbain.

160. La déficience du système de protection sociale en RDC se manifeste notamment par : (i) une grande fragilité des personnes vulnérables face aux risques divers, (ii) un accès faible aux services sociaux de base surtout pour les personnes de troisième âge qui représentent 3% de la population et (iii) un nombre de plus en plus élevé d'enfants en situation difficile parmi lesquels, on retrouve près de 40.000 enfants de la rue, 10,7% orphelins de l'ensemble des enfants (dont 34% sont orphelins du SIDA), 2% d'enfants vivant avec un quelconque handicap, 15.000 enfants enrôlés dans les différentes forces avant l'âge de 18 ans, en moyenne 26% des filles mères adolescentes ; (iv) un grand nombre des victimes de violences sexuelles non pris en charge<sup>15</sup>.

#### **Encadré 9. Perception de la précarité de vie d'une veuve**

*Dans la commune de Selembao, une veuve s'exprime : « Le pauvre, c'est celui qui manque d'aide, de soutien : depuis la mort de mon mari, je suis triste, car il n'y a personne qui peut me soutenir. Tout m'est difficile : m'habiller, manger, scolariser les enfants, je n'y pense même pas... » [Kinshasa].*

**Source : Rapport APP, 2005.**

161. Plusieurs facteurs, situés à différents niveaux, expliquent la faiblesse et l'inefficacité du système de protection sociale en RDC. Il s'agit notamment : (i) la faible part du budget de l'Etat alloué à la protection sociale ; (ii) les faibles capacités des structures d'aides sociales ; (iii) la faible implication des familles et des communautés de base dans la prise en charge des personnes vulnérables ; (iv) l'absence des filières de sécurité sociale des personnes vulnérables et (v) l'inefficacité du système général et des systèmes particuliers de sécurité sociale en vigueur, en particulier la non opérationnalité des systèmes de sécurité sociale en place.

#### **2.3.3.6. Genre**

162. La situation socio-politique qu'a traversé la RDC ces dernières décennies a eu un impact négatif sur le genre. Elle est à la base de la dislocation des familles, suivie d'une situation de précarité que vit la femme congolaise à tous les niveaux. On observe une permutation drastique du

<sup>15</sup> Le rapport d'incidence sur les violences sexuelles (UNFPA, 2005) renseigne que, durant la période de janvier à juillet 2005, 3810 cas de violences sexuelles ont été recensés dans 8 provinces.

rôle de la femme : chef des familles nombreuses dû au décès du conjoint suite aux conflits armés et/ou au VIH/SIDA, enrôlement forcé dans les milices combattantes, femmes de compagnie pour les soldats, prostitution. On constate également une déperdition au niveau de la productivité agricole où les femmes occupent 52% des forces de travail et assure 75% de la production alimentaire.

163. Aujourd'hui en RDC, l'emploi non structuré occupe une grande majorité des femmes qui s'adonnent à des activités de survie afin de lutter contre la montée de la pauvreté du fait de la modicité des salaires payés dans l'emploi formel dominé par les hommes et le manque des ressources monétaires en général.

164. Les conclusions des consultations participatives indiquent également que les droits des femmes sont violés ; des discriminations sont constatées dans tous les domaines de la vie : droits, éducation, santé, accès aux ressources, etc. En ce qui concerne l'inégalité de l'accès à l'éducation homme/femme, on constate un abandon précoce des filles dû aux grossesses, aux mariages précoces et à certaines traditions qui poussent les parents à déconsidérer la scolarité des filles.

165. La situation de dépendance économique de la femme vis-à-vis du revenu du mari est à la base de la violence dont elle est victime. Les sévices et les violences sexuels conjugaux sont monnaie courante. Les violences sexuelles ont entraîné la propagation de la pandémie du VIH/SIDA dans les zones à conflit. Ces violences continuent même en période post conflit sur l'ensemble du pays.

**Encadré 10. Perception des difficultés des femmes en milieu rural.**

*« Les femmes du village NGELEKA cultivent. Pendant la récolte, les maris prennent tout l'argent des produits vendus, quittent le village et partent en ville pour dilapider l'argent avec les commerçantes. En cas de réclamations pour la gestion des fonds, les maris frappent les femmes ».*

*A Mweka, les femmes s'adonnent à la distillation de l'alcool, mais c'est l'homme qui gère, contrôle et décide de l'utilisation ou de l'orientation des revenus [Kasaï Occidental].*

**Source : Rapport APP 2005**

166. Les femmes sont encore en minorité au sein des institutions et structures de l'Etat notamment au niveau : du Gouvernement, du Parlement, de l'administration publique et privée, des syndicats, des coopératives, des organisations professionnelles ainsi qu'au niveau des organisations communautaire de base. En effet, le Guide Biographique des femmes cadres et leaders, réalisé par le M.S.A.F & UNICEF en 2002, montre que le taux de représentativité des femmes aux postes de pouvoir estimé à 10% pour l'ensemble du pays, n'est que de 5% par rapport aux hommes pour la ville de Kinshasa.

### **2.3.4. VIH/SIDA**

167. L'épidémie du VIH/SIDA en RDC est en nette progression avec un taux de prévalence estimée à 4,5 % (PNLS, 2004). En effet, le nombre de personnes infectées en 2004 était de 2,6 millions contre environ 700 000 en 1995, dont environ 780 000 seraient au stade avancé de la maladie. Ce nombre représenterait une multiplication par 3 en 10 ans du nombre de séropositifs estimé de 1995, ce qui en terme absolu, prédit une aggravation de la situation. Le nombre de décès (enfants et adultes) avoisine 110.000, soit en moyenne 305 décès par jour. Il en découle que les orphelins dus au SIDA sont estimés aux environs de 700 000 actuellement dans le pays.

168. La prévalence dans la tranche d'âge 14-19 ans est inquiétante : elle est de 3,6 %, soit de 2% supérieure à la norme de l'OMS (1,6%). Selon cette agence, ceci peut conduire à une propagation exponentielle de l'épidémie dans cette tranche d'âge et même dans la population dans son ensemble.

169. Selon le PNLIS (2002), l'estimation du pourcentage des hommes de la tranche d'âge 20-29 ans (la plus affectée) infectés par le virus est de 8% et celui des femmes de la même tranche d'âge de 14%. L'épidémie se féminise et se juvénilise. Les enquêtes réalisées respectivement dans les zones non affectées par les conflits armés (2003) et dans la partie Est du pays affectée par les conflits (2004) donne une séroprévalence de 4,1% et 4,7%. La maladie toucherait à tout âge davantage les femmes que les hommes. Dans le mode de transmission de la maladie celle de la mère à l'enfant prend de l'ampleur avec 8% de cas.

**Encadré 11. Perception de la vulnérabilité liée au VIH/SIDA**

*A Mbanza Ngungu, les personnes vivant avec le VIH/SIDA pensent que l'incapacité de travailler, l'atteinte psychologique et leur rejet par la société les vulnérabilisent davantage [Bas-Congo.]*

*Source : Rapport APP, 2005.*

170. Les malades du SIDA sont souvent confrontés à des dépenses de santé et de funérailles liées à la diminution du revenu entraîné soit par la perte du travail (stigmatisation), soit l'incapacité de travailler, ou le coût de traitement (360 \$ par an). Pour parer à ces difficultés, les ménages affectés sont obligés de vendre leurs actifs physiques (bétails et équipements agricoles, mobiliers et moyens de transport), faute d'une politique de prise en charge adéquate.

171. Le manque de revenu pousse les jeunes filles et les femmes à se prostituer pour survivre; elles constituent de ce fait un des groupes les plus vulnérables au VIH/SIDA. La pauvreté monétaire que connaissent les ménages affectés, les pousse à dépenser de moins en moins pour la santé en consacrant 85% de leur revenu à l'alimentation. En conséquence, 61% des ménages recourent aux guérisseurs traditionnels et parfois à l'automédication, rendant ainsi difficiles l'identification et le suivi de ceux qui sont atteints.

172. Les enquêtes montrent que la population en grande partie est assez informée sur les IST et le VIH/SIDA (plus de 95%). Cependant, la connaissance sur les différents modes de prévention et de transmission sur le VIH/SIDA demeure toujours faible au niveau de la population. En effet, si la majorité en a entendu parler et connaît ses conséquences mortelles, la connaissance réelle de ses mécanismes de transmission et de prévention est inégale. Elle est plus grande chez les femmes les plus instruites (15,0%) que chez celles qui n'ont aucun niveau d'instruction (7,0 %). Selon le milieu d'origine, les femmes du milieu urbain (13,0 %) sont plus informées à travers les campagnes d'information et de prévention que les femmes du milieu rural (9,0 %). Cette faiblesse du niveau d'instruction explique la persistance des pratiques culturelles défavorables et tabous qui influent sur la transmission du VIH/SIDA telles que le lévirat, le sororat, la polygamie, la privation d'héritage, etc.

173. L'insuffisance de l'appropriation de la lutte contre le VIH/SIDA par les groupes spécifiques à haut risque (professionnels de sexe, jeunes, hommes en uniforme, camionneurs, navigants et exploitants artisanaux des substances précieuses, personnes déplacées, etc.) limite les mesures de prévention de la transmission du VIH.

174. Le VIH/SIDA constitue aujourd'hui une menace très grave au développement économique. Il n'épargne en fait aucun groupe d'âge, y compris les nourrissons. Il s'attaque à l'homme et plus particulièrement à la femme, comme principal facteur de la production dans une économie en grande partie alimentée par le secteur primaire. Il se présente donc comme un frein au développement national. En effet, jusqu'à 39 ans le nombre de cas de SIDA est plus élevé chez la femme que chez l'homme. La faiblesse de la rémunération couplée avec l'inefficacité du système de sécurité sociale tend à augmenter considérablement les dépenses liées à la prise en charge pour les Personnes Vivant avec le VIH (PVVIH). Avec près de 100 \$ US de revenu annuel par habitant, le coût annuel du traitement aux Anti-Rétro-Viraux (ARV) soit 360 \$ US par personne, constitue un fardeau rendant la prise en charge hors de portée de la majorité des ménages affectés, et du réseau familial de solidarité.

175. La situation ci-dessus a eu des répercussions néfastes sur les niveaux de la prévention de la transmission du VIH et des IST au sein des communautés, de l'amélioration de la qualité de vie des personnes vivant avec le VIH, de l'atténuation de l'impact socio-économique du VIH, et du renforcement de la capacité de coordination et de suivi-évaluation à tous les niveaux.

### 2.3.5. Dynamique Communautaire

176. Les 40 ans de conflit et de mauvaise gouvernance couplée d'une absence criante des structures décentralisées de l'Etat ont créé un vide que les organisations communautaires ont rempli afin de faciliter leur suivi à travers les activités génératrices de revenu, le soutien au financement de l'éducation, la création des mutuelles de santé et les groupes de solidarité. Cependant, le manque de soutien de cette dynamique par l'Etat a conduit au constat suivant : (i) la faible participation des organisations communautaires à la planification et à la prise de décision ; (ii) l'absence d'une promotion et de reconnaissance juridique des organisations communautaires de développement ; (iii) les faibles capacités d'intervention des organisations communautaires de développement et (iv) les faibles capacités d'appui des initiatives des communautés de base, particulièrement celles des femmes et des jeunes.

#### **Encadré 12. Initiatives de survie en RDC**

*« Il n'y pas de sots métiers, il n'y a que de sottes gens », dit-on.*

**A Kinshasa, MM. X et Y ont déclaré:** *“Je suis gradué en agronomie, mais ne travaille pas. Pour survivre, je me débrouille en faisant des cultures potagères bien que l'insuffisance des capitaux ne me permette pas de bien évoluer. Ainsi, je conçois des projets pour les autres, je fais fabriquer les blocs de ciment que je vends et je fais des plans de construction tout en construisant moi-même.”*

*“Je me suis reconverti en photographe alors que j'ai suivi déclarant en douane de formation.”*

*« Face à la modicité du salaire, je me suis lancée dans le maraîchage. Je possède deux jardins de 40 sur 50 mètres où je cultive le manioc ». (Kinshasa, Q. Kintambo, C/ Ngafula).*

**A Bumba (Province de l'Equateur) :** *« Pour survivre, nous pratiquons plusieurs activités telles que :*

*Le « Djema » (activité qui consiste à servir d'intermédiaire entre les commerçants/vendeurs et acheteurs, moyennant une commission prélevée sur les produits vendus), Artisanat/menuiserie, Elevage de petit bétail et pisciculture, Trafic ambulant des médicaments, Ramassage des chenilles....etc. ».*

**Au Kasai Occidental :**

*« Suite au retard de salaire, qui du reste, est dérisoire (6.000 FC) les fonctionnaires de Dibaya s'adonnent à l'agriculture. »*

**Source : Rapport APP 2005.**

177. La faible productivité des activités des dynamiques communautaires est liée à la désorganisation des approvisionnements en intrants et équipements productifs, à la faible vulgarisation des techniques améliorées, des formules et des normes modernes de production, au manque de recherche-action participative et de la vulgarisation du savoir local, au faible accès au système de crédit et d'épargne, à la formation inadéquate des animateurs en gestion de projets, au niveau de revenu et au pouvoir d'achat limité et au manque des investissements dans les infrastructures et services de base.

## **Chapitre 3 : Stratégie de réduction de la pauvreté**

178. La présente stratégie de réduction de la pauvreté s'inscrit dans la triple logique de sortie de conflit, d'une vision de développement à moyen et à long-terme 26/25 et de la reconstruction socio-économique du pays.

179. Cette stratégie vise principalement au rétablissement de la paix et la sécurité à l'intérieur et à l'extérieur des frontières nationales et le rétablissement d'un état de droit d'une part, la relance et la consolidation de l'économie sur des bases saines prenant en compte les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et le Programme Economique du Gouvernement (PEG) en cours d'autre part.

## **I. VISION ET OBJECTIFS**

180. Les conclusions des consultations participatives ont fait ressortir, au-delà des actions incontournables de réconciliation nationale, de paix et de sécurité, ainsi que la restauration d'un Etat de droit, la nécessité de réunir les conditions pour la promotion de la bonne gouvernance et la lutte contre la pauvreté. Elles ont également indiqué l'utilité d'accompagner ces actions destinées à s'attaquer aux facteurs de pauvreté comme préalable pour mettre un terme définitif aux cycles des violences qui ont marqué l'histoire récente du pays.

181. L'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté dépendra de la mise en œuvre des programmes et projets prioritaires qui permettront, couplés à la vision de développement du moyen et long-terme, de bâtir le devenir de la RDC sur les valeurs cardinales et les orientations fondamentales ci-après :

- Une République Démocratique du Congo en paix avec elle-même dans un Etat de droit retrouvé ;
- Un contexte sous régional pacifié et favorable à l'intégration économique ;
- Une pauvreté en voie d'éradication ;
- Une unité nationale et une intégrité territoriale consolidées ;
- Une population ayant accès aux services sociaux essentiels de base : éducation, santé, hygiène et assainissement et eau potable ;
- Une jeunesse bénéficiant d'un haut niveau d'éducation de qualité et de l'emploi ;
- Un secteur agricole dynamique, diversifié et moderne ;
- Une économie industrialisée, compétitive et pleinement intégrée dans les dynamiques d'échanges régionales et mondiales ;
- Une croissance démographique maîtrisée ;
- Des institutions fondées sur une gestion transparente et décentralisée des pouvoirs et des ressources.

182. L'objectif ultime que le Gouvernement vise à travers la présente stratégie est l'amélioration durable et effective des conditions de vie des populations pour une période d'une génération de 25 ans (vision 26/25) répartie sur trois ans, en s'attaquant aux principales causes de la pauvreté telles que relevées dans le diagnostic. Le tableau ci-dessous retrace les principaux objectifs quantitatifs de ladite stratégie et les priorités d'action qui en découlent ont fait l'objet d'une préférence dans les choix budgétaires et les allocations de ressources dans le CDMT.



**Tableau 4. Objectifs quantitatifs de réduction de la pauvreté** (en %, sauf indications contraires)

	Actuel	2006	2007	2008
Taux de croissance du PIB réel	6,5	7	7,7	8,4
Taux d'inflation fin de période (IPC)	21,3	8	6	6
Taux de mortalité infanto-juvénile 1/	126	111	104	89
Taux de mortalité maternelle 2/	1 289	1 276,2	1 079,1	944,2
Taux Brut de Scolarisation Primaire	64	64,1	70,8	80
Taux de prévalence du VIH/SIDA	4,5	<4,5	<4,5	<4,5
Taux de desserte en Eau Potable	22	22	24	26,9
Taux de desserte en assainissement 3/	9	9	11,5	15
Incidence de la pauvreté	70,68	< 70	< 70	< 70

Source : Comité Permanent de Cadrage Macroéconomique (CPCM)

1/ Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1000 naissances vivantes

2/ Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes

3/ Comprend l'accès des populations aux conditions de vie

183. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement s'engage à mettre en place une stratégie qui repose sur cinq grands piliers comportant chacun des orientations claires et un plan d'action qui seront ajustés, à la lumière de l'évolution de l'environnement, de la disponibilité des ressources et du progrès dans leur mise en oeuvre. Il s'agit de :

Pilier 1 : Promouvoir la bonne gouvernance et consolider la paix (par le renforcement des institutions) ;

Pilier 2 : Consolider la stabilité macroéconomique et la croissance ;

Pilier 3 : Améliorer l'accès aux services sociaux et réduire la vulnérabilité;

Pilier 4 : Combattre le VIH/Sida ;

Pilier 5 : Promouvoir la dynamique communautaire.

184. Le choix de ces piliers justifie la détermination du Gouvernement à élaborer une stratégie de réduction de la pauvreté ambitieuse et réaliste à moyen terme en cohérence avec les objectifs du millénaire.

### III. LES PILIERS DE LA STRATEGIE

#### Pilier 1. Promouvoir la Bonne Gouvernance et Consolider la Paix par le Renforcement des Institutions

185. Afin de répondre à l'impérieuse nécessité d'instaurer un climat de bonne gouvernance, le Gouvernement s'engage à mettre en place un programme dénommé Programme National d'Amélioration de la Gouvernance (PNAG), dont la mission première sera de doter la RDC des institutions qui fonctionnent et poursuivent l'intérêt général pour un développement durable. Ce programme matérialisera la mise en œuvre de ce pilier et sera construit autour des trois axes principaux qui suivent : (i) promouvoir la bonne gouvernance administrative, politique et économique ; (ii) consolider la paix et la sécurité, et (iii) améliorer le système statistique.

##### 1.1. Promouvoir la Bonne Gouvernance

186. La gestion des affaires publiques de la RDC au cours des trente dernières années a souffert d'un dysfonctionnement profond qui a presque paralysé l'appareil étatique. Le Gouvernement, dans le cadre de la présente stratégie de réduction de la pauvreté compte asseoir une politique agressive de gestion de la chose publique en terme administratif, politique et économique dans le respect d'un Etat de droit retrouvé. Les conclusions des consultations participatives ont abordés cette nécessité de la promotion de la gouvernance dans ces domaines.

##### 1.1.1. Gouvernance administrative

##### 1.1.1.1. Réforme de l'administration publique

187. Le gouvernement reconnaît qu'une réforme complète de l'administration publique est nécessaire afin d'améliorer sa qualité et la capacité des ministères et agences publics à fournir des services en vue d'améliorer leur efficacité et leur performance. L'objectif poursuivi dans le cadre de la stratégie est double : la maîtrise de la masse salariale et des effectifs ainsi que l'amélioration progressive de la qualité des prestations de l'administration publique.

##### **Encadré 13. Actions et réformes entreprises dans le cadre de la réforme de l'administration publique**

1. *Diagnostic complet des ministères principaux.* Un diagnostic institutionnel a été effectué par un cabinet d'expertise en septembre 2002. L'étude inclut les révisions des missions, du cadre organique et du statut de certains ministères (fonction publique, Finances, Budget, Plan Agriculture) et une des régies financières. Deux phases subséquentes prévoient des études similaires pour le reste de l'administration publique en 2006.
2. *Audit des systèmes de prestation de services.* Cet audit a permis d'analyser les mécanismes de prestation des services au niveau local dans deux secteurs clés, à savoir : l'éducation et la santé.
3. *Audit sur les procédures de gestion des dépenses de personnel de l'Etat et adoption par le Gouvernement des recommandations de cet audit en 2004.*
4. *Recensement.* Le recensement des fonctionnaires civils a démarré début 2005. La première étape n'a concerné que la ville Kinshasa. Il se poursuit en 2006 sur le reste du pays.
5. *Adoption du programme de mise à la retraite en 2005.* Ce programme vise à la fois la liquidation des indemnités de fin de carrière d'environ 100 000 fonctionnaires ainsi que la redynamisation de l'administration et le rajeunissement des effectifs.

188. Pour atteindre cette stratégie, le Gouvernement compte : (i) achever le recensement en cours dans la Fonction Publique et dans l'armée ; (ii) finaliser le programme de mise à la retraite ; (iii) mettre en œuvre la Procédure Transitoire Simplifiée (PTS) et (iv) rationaliser les postes, des effectifs, des emplois au sein de l'administration publique par la définition d'un nouveau cadre organique plus adapté.

189. Sur la base des recommandations de l'audit sur les procédures de gestion des dépenses du personnel de l'Etat, il a été retenu de mettre en œuvre sur le court terme une Procédure Transitoire Simplifiée (PTS) et à moyen et long terme, un Système Intégré de Gestion financière et administrative (SIG) avec comme objectif la maîtrise des effectifs budgétaires et le contrôle de la masse salariale.

190. La PTS va être à mesure d'apporter un plus au recensement, en intégrant ces résultats au fur et à mesure de leur livraison, et de contribuer au programme de mise à la retraite, en prenant en compte et sécurisant les contingents d'agents mis à la retraite.

191. Le SIG sera introduit pour : (i) sécuriser et mettre à jour les données collectées lors du recensement ; (ii) unifier la base des données de la PTS avec les données du recensement et (iii) améliorer la gestion de la Fonction Publique.

#### **1.1.1.2. Réforme du Système Judiciaire**

192. Le Gouvernement visera la réhabilitation de la justice notamment par la publication de la version finale du plan d'action de la justice pour renforcer son système judiciaire d'ici fin 2006.

##### **Encadré 14. Actions et réformes entreprises dans le système judiciaire**

Avec l'appui de l'Union européenne, du PNUD, de la MONUC, de la Banque mondiale, de la Belgique, de la France et du Royaume uni, un audit organisationnel du système judiciaire et programme cadre de la justice en RDC a été réalisé. Un atelier national de validation du rapport a été organisé en novembre 2004. Conformément à la Déclaration d'intention du Gouvernement représenté par le Ministre de la Justice, un Comité Mixte de Suivi du Programme cadre de la justice vient d'être mis en place en vue notamment d'appuyer le Ministère de la Justice à élaborer et mettre en œuvre une politique sectorielle de la justice et des actions prioritaires dans le domaine judiciaire. Ce comité de suivi comprend les représentants du Ministère de la Justice et ceux des Partenaires au Développement. Les termes de référence du Secrétariat de ce Comité viennent d'être définis. Une fois le rapport de l'audit du secteur mis à la disposition du Gouvernement, celui-ci mettra en place la politique judiciaire.

193. Le Gouvernement s'engage ainsi à mettre en œuvre les actions suivantes : (i) la mise en œuvre d'une politique sectorielle de la justice et des actions prioritaires dans le domaine judiciaire ; (ii) la poursuite de la mise en place des tribunaux de commerce à Kinshasa et à Lubumbashi ; (iii) la finalisation de l'adhésion de la RDC à l'OHADA et (iv) l'organisation de la cérémonie officielle de signature de l'acte qui permet le lancement du comité mixte de suivi du programme cadre de la justice et la mise en place de son secrétariat.

#### **1.1.1.3. Lutte contre la Corruption**

194. Afin d'endiguer la situation de corruption rampante qui existe en RDC, le Gouvernement entreprendra une stratégie articulée autour des points suivants : (i) le renforcement effectif de l'indépendance de la justice ; (ii) les réformes des lois et règlements relatifs aux avantages ou incitations fiscales et douanières dans le sens de leur simplification, transparence et systématisation pour l'éradication de la corruption ; (iii) la mise en place des mécanismes incitatifs favorisant la lutte contre la corruption, notamment ceux permettant de récompenser l'intégrité et d'améliorer les conditions des agents publics tout en les soumettant aux contrôles et aux sanctions ; (iv) la définition d'une politique de développement du secteur privé et la promotion d'un environnement qui lui est favorable ; (v) la poursuite des réformes fiscales favorisant la croissance et l'équité y compris des mécanismes d'information et d'éducation des contribuables à leurs droits et devoirs en matière fiscale, afin que la fiscalité soit perçue comme un outil neutre et efficace de redistribution des revenus ainsi que d'un développement équitable ; (vi) le renforcement des mécanismes d'audit et de contrôle des ressources et des dépenses de l'Etat ; (vii) la réforme des marchés publics et (viii) la revue périodique des dépenses publiques (RDP), etc.

#### **Encadré 15. Actions et réformes en cours dans le domaine de la corruption.**

Le Chef de l'Etat a promulgué la Loi n°005/006 du 29 mars 2005 modifiant et complétant le Livre II du Code pénal congolais. Cette loi prend en compte les dispositions pertinentes de la Convention des Nations Unies contre la Corruption et de la Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption. Elle a été publiée au Journal Officiel du 31 mars 2005. Il importe de souligner que cette loi introduit les principales innovations par rapport aux dispositions en vigueur dans le Code pénal notamment: (i) la distinction entre la petite corruption et la grande corruption, cette dernière visant principalement : (a) les actes de corruption commis dans le cadre de la passation des marchés publics de travail, de fournitures et des services, de l'octroi des droits miniers, des carrières et des concessions forestières ou du processus de privatisation ou de désengagement de l'Etat dans les entreprises publiques; (b) les actes de corruption ayant pour but l'entrave à la bonne administration de la justice et (c) les actes de corruption commis dans le cadre d'une organisation criminelle; (ii) les actes de corruption visant aussi bien un agent public qu'un particulier ; (iii) la réaffirmation du rôle du pouvoir judiciaire dans la prévention, la détection et la répression de la corruption et des infractions similaires ; (iv) la protection des dénonciateurs des actes de corruption (témoins, experts et victimes et leurs familles) contre les actes de représailles ou d'intimidation et leur absolution de toute poursuite pénale pour dénonciation faite de bonne foi devant l'autorité judiciaire compétente agissant dans le cadre d'une procédure judiciaire ; (v) l'introduction des mécanismes d'entraide judiciaire et extradition en matière d'enquêtes, de confiscation et des poursuites judiciaires contre les actes de corruption commis hors du territoire national ou dans le cadre d'une organisation criminelle et enfin, (vi) la réévaluation des taux d'amende devenue très modique.

195. Le Gouvernement entreprendra les actions suivantes : (i) poursuivre une campagne de vulgarisation de la loi anticorruption et du code de bonne conduite des agents de l'Etat ; (ii) poursuivre les audits amorcés dans les entreprises publiques et régies financières à Kinshasa et en provinces ; (iii) accélérer la réforme du système judiciaire dans le sens d'une indépendance effective de la justice ; (iv) veiller au respect du calendrier de réforme des marchés publics ; (v) créer une cellule de renseignements financiers sur le blanchiment des capitaux ; (vi) combattre la fraude aux frontières en simplifiant les procédures et en renforçant les contrôles pour réduire la sous-évaluation ; (vii) améliorer la transparence dans les secteurs forestiers et minier et (viii) finaliser la rédaction du futur code des marchés publics et l'évaluation des capacités professionnelles de ce secteur.

#### **1.1.1.4. Lutte contre le Blanchiment des Capitaux**

196. En exécution de la Loi contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et en vue de concrétiser la lutte contre ces phénomènes, le Gouvernement s'engage à mettre en place la Cellule Nationale des Renseignements Financiers, en sigle CENAREF. Un projet de décret portant création de cette cellule a été déjà élaboré et sera soumis au Conseil des Ministres pour adoption.

#### **1.1.1.5. Renforcement des Capacités Humaines et Institutionnelles**

197. Afin de mener à bien la mise en œuvre du DSCR, il conviendra de renforcer les capacités de gestion des affaires publiques à tous les niveaux : macro-économique, sectoriel, décentralisé. Sont également concernées les capacités administratives ainsi que les capacités des communautés à la base, la société civile et les ONG locales afin que les différents acteurs et bénéficiaires puissent participer et contribuer de manière effective à l'exécution, à la gestion et au suivi des activités de développement de la RDC.

198. L'effet de la crise sur les ressources humaines du pays a été dévastateur. La RDC a perdu un nombre important de personnes qualifiées, soit mortes dans les violences, soit qu'elles ont quitté le pays craignant pour leur sécurité physique ou tout simplement fuyant la pauvreté et le manque de perspectives qui caractérisaient le pays.

199. Le Gouvernement consentira des efforts pour former et perfectionner les ressources humaines qui sont sur place mais aussi motiver, intéresser et retenir le personnel ainsi formé, y compris la revalorisation des salaires aussi bien au niveau du secteur public que du privé. Cette valorisation des salaires, pourrait avoir un effet bénéfique en favorisant le retour des compétences qui se sont expatriées pour raisons économiques. Il conviendra de développer le culte de l'excellence, notamment en assurant la promotion sur la base de la compétence et du mérite personnel. Le projet de loi sur l'utilisation de l'expertise nationale sera adopté et les mesures d'applications édictées en vue de promouvoir la contribution des nationaux aux programmes de développement.

200. De même, les capacités institutionnelles des différentes structures sont également à renforcer. Toutes les institutions de gestion économique du pays ont besoin de renforcer leurs capacités. Les outils de planification et de gestion, ainsi que les bases de données doivent être améliorés. Les procédures et les systèmes de fonctionnement doivent faire l'objet d'amélioration et d'adaptation aux situations nouvelles et recourir pour ce faire aux nouvelles technologies de communication et de l'informatique.

### **1.1.2. Gouvernance Politique**

201. Un séminaire sur la décentralisation en RDC a été organisé par la Commission Politique, Administrative et Juridique de l'Assemblée nationale en partenariat avec la Banque mondiale en septembre 2004 et a permis d'assigner au processus de décentralisation, les objectifs ci-après : (i) permettre aux populations de participer à la vie publique et à l'élaboration des politiques de développement dans les domaines qui les concernent ; (ii) décharger le Gouvernement central des tâches d'exécution pour se concentrer sur la définition des grandes orientations ; (iii) rapprocher l'administration des administrés et (iv) simplifier les procédures administratives et promouvoir une culture de participation inclusive dans l'objectif de renforcer le développement des entités administratives décentralisées (EAD).

202. Dans cette optique, le Gouvernement cèdera aux provinces une partie de leurs ressources pour qu'elles se dotent des programmes de développement propres, notamment dans les domaines sociaux (éducation, santé, eau et assainissement, habitat, ...), des infrastructures de base, etc. C'est dans cette perspective que le Gouvernement a entrepris d'élaborer les DSCRP provinciaux pour soutenir le développement local.

203. Les capacités des communautés de base à mettre en œuvre des stratégies provinciales seront renforcées par : (i) la mise en place des mécanismes viables de planification et de contrôle par et pour les populations ; (ii) la promotion du leadership local et (iii) la responsabilisation par la formation et l'information. L'approche participative renforcera le rôle que doivent jouer les organisations de la société civile, les ONGs locales, les Confessions religieuses, celui d'accompagner les populations dans l'identification de leurs propres besoins ainsi que des choix des solutions appropriées.

204. Cette façon de concevoir le développement favorisera l'appropriation par les populations à la base des projets initiés en leur faveur. A cet effet, il sera encouragé l'émergence d'Associations de Développement des Quartiers (ADQ) ou des Associations de Développement des Villages (ADV) en tant que, véritables syndicats d'initiatives communautaires. Il sera procédé également au renforcement des capacités institutionnelles des Comités Provinciaux de Lutte contre la Pauvreté (CPLP), des Comités Territoriaux de lutte contre la Pauvreté (CTLP). Toutes ces initiatives serviront de points d'ancrage de la politique de décentralisation.

205. **Renforcer le Rôle de la Femme dans le Développement.** La participation de la femme au processus de développement est considérée comme un élément déterminant dans toutes les stratégies de réduction de la pauvreté et de développement. La relance économique ne pourra se faire sans tenir compte, de manière claire, de la dimension genre afin de garantir sa pleine participation. En effet, la population féminine constitue plus de 52% de la population économiquement active.

206. Les objectifs poursuivis visent à : (i) promouvoir l'amélioration des conditions de vie des femmes ; (ii) assurer un traitement égal des femmes par rapport aux hommes à travers l'accès à l'éducation, aux facteurs de production et (iii) appliquer les dispositions légales et règlements adoptés par la nouvelle Constitution et le nouveau Code du travail en vue de l'épanouissement personnel, moral et matériel de la femme.

207. Plus spécifiquement, il s'agira pour le Gouvernement de : (i) prendre des mesures pour assurer l'accès égal des filles et des garçons à l'éducation ; (ii) donner aux femmes des formations en cours d'emploi ; (iii) faciliter l'accès aux crédits et aux facteurs de production ; (iv) améliorer la santé de la mère et de l'enfant ; (v) promouvoir l'insertion socio-politique des femmes à travers sa participation aux institutions locales de développement et (vi) protéger le genre contre les violences de toute sorte au sein de la famille et de la société en général. Des mesures spécifiques et ciblées seront prises pour celles qui souffrent des méfaits néfastes des conflits armés (viols, enrôlement de force dans les milices et prostitution). D'autre part, le Gouvernement prendra des mesures pour inculquer une culture de l'égalité et de respect du genre dans les presses, à l'école et dans le monde du travail.

### **1.1.3. Gouvernance Economique<sup>16</sup>**

208. Pour améliorer le pilotage de l'économie et mettre en place un cadre unique d'élaboration et de discussion des projections macroéconomiques, le Gouvernement formalisera par la signature d'un arrêté interministériel comprenant les Ministères du Plan, du Budget, des Finances et de l'Economie, le Comité Permanent de Cadrage Macroéconomique (CPCM) placé sous l'autorité directe du Ministre du Plan<sup>17</sup>. Le Comité Permanent de Cadrage Macroéconomique sera chargé de l'élaboration du cadre macroéconomique devant servir de fondement à la conception et à l'élaboration des budgets publics, des programmes économiques et sociaux, ainsi qu'à l'Analyse des Impacts des politiques économiques sur la Pauvreté et le Social (AIPS). En outre, la mise en place de cette structure devrait permettre d'une part de faciliter la circulation des informations statistiques nécessaires au cadrage macroéconomique et d'autre part, internaliser l'Instrument de Prévision et de Simulation (IPS) développé par la Direction des Etudes Macroéconomiques (DEME) du Ministère du Plan grâce à l'appui du projet APNURC/PNUD. La structure sera composée de toutes les structures concernées par le cadrage macroéconomique.

#### **1.1.3.1. Poursuivre les Réformes des Finances Publiques**

209. Le Gouvernement s'engage à poursuivre les réformes des Finances publiques amorcées depuis 2002 dans le cadre du Programme Economique du Gouvernement (PEG) visant à : (i) améliorer les capacités de mobilisation des recettes à travers la modernisation des instruments fiscaux ainsi que des administrations fiscales ; (ii) améliorer la qualité et la composition des dépenses ; (iii) renforcer la gestion de la masse salariale et de la fonction publique et (iv) rehausser la transparence des opérations de l'Etat.

---

<sup>16</sup> Les mesures relevées représentent l'engagement du Gouvernement jusqu'en 2006. Le DSCRP étant un document dynamique, les mesures ultérieures seront intégrées au fur et à mesure que le Programme Economique du Gouvernement sera mis en œuvre.

<sup>17</sup> Le CPCM produit l'essentiel des projections macroéconomiques depuis mai 2005 et est ainsi opérationnel. Un arrêté interministériel a été élaboré et signé par le Ministre du Plan et attend la signature des Ministres du Budget, des Finances et de l'Economie.

## A. Mobilisation des recettes

### A.1. Office des Douanes et Accises (OFIDA)

210. Les principales mesures pour atteindre la modernisation de l'administration douanière sont les suivantes :

- le plafonnement de la quantité de produits pétroliers admissibles à l'exonération ;
- la transformation de l'OFIDA en une Direction Générale des Douanes rattachée au Ministère des Finances ;
- l'informatisation du bureau des douanes Kinshasa – Est ;
- l'augmentation de l'accise sur les produits pétroliers de 10 FC par trimestre et réduction des exonérations sur produits pétroliers ;
- le maintien de la valeur nominale des accises (après son accroissement de 10 francs congolais mentionné ci-dessus) sur les produits pétroliers ;
- l'accroissement de certains taux d'accises pour dégager des recettes supplémentaires ;

#### **Encadré 16. Actions et réformes entreprises dans le cadre de la modernisation de l'administration douanière depuis 2002**

Dans le cadre de la modernisation de l'administration douanière, le Gouvernement a entrepris les réformes ci-après : (i) promulgation en juillet 2004, de la loi portant réforme du tarif douanier ; (ii) adoption par le Parlement en juin 2005 du code des douanes ; (iii) conclusion du contrat d'inspection avant embarquement des marchandises en destination de la République Démocratique du Congo en date du 30 novembre 2005 ; (iv) signature du Décret portant institution du Guichet Unique à l'importation et à l'exportation en date du 30 décembre 2005 et (v) conclusion d'un contrat par le Gouvernement pour le compte de l'OFIDA avec une société internationale spécialisée dans le contrôle des marchandises à l'embarquement.

- l'application du code des douanes et augmentation de la part des importations soumises à l'inspection pré-embarquement ;
- la création d'un bureau informatisé à Kasumbalesa ;
- l'achèvement de la construction et de l'équipement du poste douanier de Kasumbalesa ;
- le renforcement des postes douaniers aux frontières de l'est du pays par la mise en place des guichets uniques ;
- l'adoption et application du manuel révisé des procédures douanières pour les guichets uniques ;
- l'alignement progressif des prix de référence (PMF) sur les cours mondiaux pour accroître les recettes provenant des accises sur les produits pétroliers ;
- et la mise en application du décret présidentiel faisant de l'OFIDA seul intervenant dans la collecte des droits et taxes aux guichets uniques créés dans les postes de douane.

### A.2. Direction Générale des Impôts (DGI).

#### **Encadré 17. Actions et réformes entreprises dans le cadre de la modernisation de l'administration fiscale**

La modernisation de la Direction Générale des Impôts a consisté en : (i) l'amélioration des procédures de recouvrement ; (ii) l'ouverture du centre d'impôt pilote à Kinshasa ; (iii) la promulgation et modification des lois portant : (a) réforme des procédures fiscales ; (b) restauration du terme « impôt » ; (c) modalités de calcul et de perception des acomptes et précomptes de l'impôt sur les bénéfices et profits et (d) modification de l'ordonnance-loi n° 69-058 du 05 décembre 1969 relative à l'impôt sur le chiffre d'affaires ; (iii) la signature du décret abrogeant le franc fiscal ; (iv) la limitation la saisie des comptes bancaires par le fisc aux seuls cas permis par la loi ; (v) l'achèvement de la Réforme du régime d'imposition des petites et moyennes entreprises.

211. Le Gouvernement mettra en application les mesures suivantes : (i) la généralisation du numéro impôt et mise à jour du fichier des contribuables ; (ii) la mise en place de la TVA ; (iii) le plein recouvrement de l'ICA et d'autres taxes sur les télécommunications ; (iv) l'amorce des travaux de la mise en place de l'identifiant unique pour tous les contribuables de la DGI ; (v) l'interdiction des exonérations discrétionnaires ; (vi) la mise en œuvre par la DGI des recommandations d'assistance technique en matière d'administration fiscale et d'un plan de recouvrement afin de réduire les arriérés d'impôts d'au moins [10] milliards de francs congolais ; (vii) la mise en œuvre du contrat d'inspection préalable à l'embarquement des marchandises à l'importation contrat conclu avec la firme BIVAC et (viii) le renforcement de l'administration fiscale par l'ouverture dans un premier temps de trois nouveaux centres des impôts (CDI) à Matadi, à Lubumbashi et Goma, en vue d'une meilleure gestion fiscale des PME. Les CDI des autres provinces seront progressivement ouverts et seront accompagnés des Centres d'Impôts Synthétiques (CIS) afin d'améliorer le niveau des recettes du Gouvernement.

### **A.3. Direction Générale des Recettes Administratives et Domaniales (DGRAD).**

#### **Encadré 18. Actions et réformes entreprises dans le cadre de la modernisation de l'administration non fiscale**

La modernisation de la Direction Générale des Recettes Administratives a porté sur : (i) la promulgation en juillet 2004 et modification en mars 2005 de la loi concernant la nomenclature des recettes non fiscales ; (ii) le recouvrement de la taxe de superficie forestière pour 2003 et 2004 ; (iii) le versement au Compte Général du Trésor des recettes perçues dans le secteur minier ; (iv) la résiliation des contrats des concessions dont les détenteurs n'ont pas acquitté la taxe de superficie forestière de 2003 et Publication des listes des concessions résiliées et de des concessions valides ; (v) la publication des bilans de recouvrement de la taxe de superficie forestière pour 2005 et de la liste des contrats à résilier partant du bilan de recouvrement de la taxe de superficie pour 2004 ; (vi) le paiement de la redevance minière par tous les exportateurs des produits miniers et par toutes les industries de transformation des produits miniers ; (vii) le renforcement des procédures pour le recouvrement des droits et taxes inscrits au Code minier et au Code forestier ; notamment en améliorant la collaboration entre la DGRAD, l'OFIDA et les services concernés ainsi qu'avec les cabinets d'expertise privés pour ce qui est de la redevance minière.

212. Les actions suivantes sont préconisées : (i) la finalisation de l'implantation de la DGRAD ; (ii) l'organisation de la campagne de sensibilisation pour le civisme fiscal au même moment que la campagne de lutte anti-fraude dans tout le pays ; (iii) le renforcement du rôle de la DGRAD dans la collecte des recettes non fiscales en s'assurant que tous les arrêtés interministériels lui transférant la responsabilité du recouvrement des droits et taxes pour le trésor sont effectivement appliqués ; (iv) la révision des allocations des recettes des ex-BPO et des autres recettes auparavant affectées pour ne retenir dans les dépenses que des transferts négociés avec les services concernés sur la base de leur budget prévisionnel ; (v) la meilleure appréhension des droits et taxes perçus par la DGRAD ; (v) la rétrocession aux EAD de 40% de la taxe de superficie recouvrée au titre de l'exercice 2003 et (vi) le lancement du processus de zonage forestier et finalisation des consultations préalables avec les localités riveraines.

213. En outre, le Gouvernement s'engage à réévaluer le système de rétrocession aux régies financières. En vue de réduire les incitations discrétionnaires, le Gouvernement : (i) adoptera les recommandations contenues dans l'étude sur la rationalisation des exonérations ; (ii) finalisera un rapport d'audit par l'Inspection Générale des Finances et la Cour des Comptes des exonérations accordées dans le cadre du code des investissements jusqu'à fin 2004 et (iii) reverra les conventions signées avec la MIBA et la SENGAMINES (cessation d'activités) et renforcera les contrôles administratifs pour limiter les exonérations douanières et fiscales à celles prévues par la loi, abrogation des exonérations non justifiées.



## B. Exécution et Transparence Budgétaire

214. Le Gouvernement poursuivra les réformes des dépenses publiques par : (i) une meilleure maîtrise de la gestion des dépenses par la poursuite du renforcement de la chaîne de la dépense et (ii) une plus grande transparence et traçabilité de ses opérations grâce à la mise en place d'un système comptable de l'Etat en partie double.

### Encadré 19. Mesures et réformes dans le cadre de la maîtrise de la gestion des dépenses publiques

Les mesures ci-après ont été prises dans le cadre de la maîtrise de la gestion des dépenses publiques :

- Communication par le Ministère du Budget depuis juin 2005, du plan d'engagement à tous les Ministères et intégration du plan d'engagement dans les procédures informatisées de gestion des dépenses pour prévenir les dépassements;
- Publication des plans d'engagements prévisionnels et des états de suivi budgétaire ;
- Exécution d'au moins 95 pourcent des dépenses par ordres de paiement informatisés (OPI) ;
- Exécution dans les 48 heures après réception des OPI des tous les paiements par la BCC
- Transmission par la BCC à la fin de chaque journée ouvrable depuis fin juillet 2005 des soldes des comptes de l'Etat ;
- Pour une meilleure maîtrise des dépenses, le Gouvernement a continué de renforcer la chaîne de la dépense. Ainsi, les dépenses de la paie des institutions politiques, de la dette publique et celles sur les ressources extérieures ont été intégrées dans la chaîne de la dépense à partir d'avril 2005 ;
- Dans le cadre de la rationalisation des comptes de l'Etat, le Gouvernement a procédé à la fermeture des comptes des ministères ne répondant pas aux critères définis par le Ministère des Finances pour leur ouverture ;
- Adoption d'un cadre comptable restreint applicable à la DTO ;
- Envoi électronique des avis de débit et de crédit par la BCC à la Direction du Trésor dans les 48 heures après tout mouvement des comptes de l'Etat.

215. Dans le cadre de l'exécution et du suivi du Budget, le Gouvernement poursuivra les objectifs ci-après : (i) accroître les dépenses pro-pauvres, notamment les allocations de fonctionnement des ministères d'éducation et de santé tout en réduisant les dépenses non prioritaires des institutions et ministères ; (ii) accélérer et améliorer la capacité d'exécution des projets financés sur ressources PPTE ; (iii) achever les recensements avec l'appui des partenaires extérieurs dans toutes les provinces et les régions militaires ; (iv) valider et publier les résultats (à commencer avec les provinces déjà achevées) et les appliquer dans la paie aussitôt que disponible ; (v) améliorer l'exécution des dépenses d'investissement ; (vi) mettre en oeuvre un nouveau système de paie simplifié et (vii) renforcer la capacité de mise en oeuvre des projets de lutte contre la pauvreté.

216. Dans le même cadre, les mesures suivantes sont préconisées :

- Réconciliation mensuelle de l'écart entre les données du TOFE et les statistiques monétaires dans un délai de 20 jours ;
- Transmission mensuelle au Gouvernement de l'exécution du plan de trésorerie par nature et par administration ainsi que du plan prévisionnel du mois suivant ;
- N'accorder aucune augmentation des rémunérations des fonctionnaires sous la forme d'augmentation de primes qu'une fois le recensement achevé et appliqué ;
- Aucun recrutement ne sera effectué (y compris aucun matricule accordé) avant que les effectifs n'aient été recensés et les résultats appliqués ;
- Clarification du débit d'office des comptes du Trésor entre le Ministère des Finances et la BCC et renforcement de la gestion du Compte général du Trésor et de ses Sous-comptes à la BCC par le Trésor ;
- Maintenir en 2006 le niveau des charges communes pour carburants au niveau du programme pour 2005 tout en accroissant les crédits budgétaires pour l'eau, l'électricité et les télécommunications ;
- Application des procédures d'appels d'offre pour l'achat du carburant ;
- Rapport sur la rationalisation du nombre des ayants droits pour les consommations d'eau et d'électricité ;

- Limitation de la masse salariale à 4,7% du PIB (soit 180 milliards de francs congolais) en n'accordant aucune augmentation de salaires et des indemnités en 2006 ;
- Renforcement de la gestion de la paie du personnel militaire, avec l'aide d'experts des Partenaires au Développement ;
- Respect des allocations budgétaires en conformité au plan d'engagement des dépenses glissant prévu pour chaque ministère ;
- Révision mensuelle du plan d'engagement pour assurer la conformité des dépenses avec le niveau attendu des recettes de l'Etat et les objectifs de la programmation monétaire ;
- Limitation de recours aux avances budgétaires et application des procédures y afférentes, notamment la règle selon laquelle de nouvelles avances ne sont consenties que si l'utilisation des sommes précédemment versées a été justifiée ;
- Respect des plafonds budgétaires fixés aux dépenses des institutions militaires et politiques ;
- Soumission au Conseil des ministres, à la fin de chaque mois à compter d'avril 2006, d'un rapport sur les frais de voyage et dépenses connexes, et sur l'utilisation des avances budgétaires de chaque ministère au cours du mois précédent ;
- Achèvement, d'ici septembre 2006, d'un audit financier des dépenses financées sur les économies dégagées de l'initiative PPTE entre 2003-2005 et déposées sur un sous-compte à la BCC ;
- Soumission à l'Assemblée Nationale, dans les 30 jours suivant la fin de chaque trimestre, d'un rapport trimestriel sur l'exécution budgétaire.

### 1.1.3.2. Poursuivre les Réformes des Marchés Publics

217. L'objectif poursuivi dans le cadre de la réforme des marchés publics est : (i) de combattre la corruption et l'absence de transparence dans la gestion des marchés publics et (ii) mettre fin à la rétention de l'information et au recours des procédures de gré à gré par le fractionnement intentionnel des marchés et la sous-évaluation de l'estimation des marchés.

#### Encadré 20. Actions réalisées dans le cadre de la réforme des marchés publics

Une Commission de Réforme des Marchés Publics (COREMAP) a été créée par décret présidentiel en octobre 2004. La mise en place effective de la COREMAP a été réalisée au cours du premier semestre 2005 par la nomination de son Secrétaire exécutif, l'acquisition et l'équipement des bureaux ainsi que le recrutement du personnel. Des cabinets internationaux sont recrutés pour: (i) la rédaction du futur code des marchés publics et (ii) l'évaluation des capacités professionnelles de ce secteur. En attendant, l'ancienne réglementation a été actualisée et les seuils de recours aux adjudications ont été fixés.

218. Le nouveau code de passation des marchés publics se fonde sur les piliers ci-après : (i) la modernisation du cadre légal et des procédures de passation des marchés avec l'utilisation des outils standards internationaux ; (ii) le renforcement des compétences du personnel à côté d'un secteur privé performant et (iii) la transparence basée sur le contrôle interne et externe ainsi que sur des mesures de lutte contre la corruption.

219. Pour permettre aux entreprises privées d'être compétitives et d'accéder aux opportunités de passation des marchés, le Gouvernement envisage le renforcement des capacités des entreprises par : (i) l'amélioration de l'accès à l'information sur les opportunités du marché et (ii) la formation des entreprises en technique et procédures d'offres gagnantes des marchés.

#### 1.1.4. Renforcer la Qualité des Statistiques

220. Afin d'accompagner le processus de planification du développement et de la prise de décision, il est indispensable de disposer des statistiques de qualité. Pour ce faire, le Gouvernement renforcera les capacités institutionnelles du système statistique. C'est dans cette optique que la RDC a adhéré au Système Général de Dissémination des Données (SGDD) du FMI depuis avril 2004.

221. Le Gouvernement s'engage à concevoir et mettre en œuvre une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) en partenariat avec le FMI, la Banque Mondiale, la BAD ainsi que le Consortium PARIS 21, et sur la base des audits programmés (CEA notamment), aux priorités bien identifiées.

222. En attendant l'aboutissement de cette stratégie, les actions suivantes à court terme devront se poursuivre dans le : (i) renforcement des moyens humains, matériels et financiers du système statistique national (SSN), plus particulièrement aux organes du SSN devant produire les indicateurs nécessaires au suivi et à l'évaluation du DSCR. Dans ce contexte, l'INS devra bénéficier d'une attention particulière ; (ii) création au sein du Ministère du Plan d'une structure ayant pour objet de centraliser, stocker, analyser et diffuser l'information sur le suivi du DSCR ; (iii) adhésion à l'Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne – AFRISTAT, qui pourra fournir au SSN une partie de l'assistance méthodologique et technique dont il a besoin et (iv) poursuite de la coopération avec les partenaires au développement, seuls à même de financer les opérations statistiques lourdes dont les résultats sont nécessaires pour produire les indicateurs indispensables au suivi des politiques de lutte contre la pauvreté et (v) renforcement de la supervision des institutions financières pour prévenir tout risque systémique d'illiquidité et d'insolvabilité.

223. **Aspects institutionnels.** Un travail significatif est envisagé en vue d'améliorer les aspects institutionnels des organismes générateurs de statistiques, notamment pour renforcer la coordination entre producteurs et utilisateurs des statistiques. Pour ce faire, le Gouvernement devra : (i) concevoir et adopter une Loi statistique, définissant la structure du Système Statistique National (SSN), ainsi que les droits et obligations respectifs des organismes du SSN et des fournisseurs de données statistiques, et (ii) créer un Conseil Supérieur de la Statistique (CSS) dont la responsabilité sera d'organiser la concertation entre producteurs et utilisateurs de statistiques, et d'améliorer la coordination des différents organismes producteurs afin d'assurer une production statistique plus efficace, sans redondances, et adaptée aux besoins.

224. En vue de fournir des informations qualitatives et quantitatives sur la pauvreté pour chaque entité, un certain nombre d'actions d'envergure nationale touchant les domaines démographique, économique, social, sanitaire, environnemental et écologique sont envisagées : (i) préparation du second recensement de la population (le premier datant de 1984) ; (ii) réalisation du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) tous les dix ans ; (iii) réalisation de manière régulière des enquêtes du type Enquête Démographique et de Santé (EDS) / enquête MICS, enquête 1-2-3 et (iv) réalisation d'un recensement agricole.

225. La coordination entre les structures de production et d'utilisation (INS, DEME, BCC, IRES, Observatoire de la Pauvreté) sera au centre de la stratégie de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation d'impacts non seulement du DSCR, des OMD et de la vision 26/25.

## 1.2. Consolider la Paix et la Sécurité

226. La mise en œuvre de la stratégie de la réduction de la pauvreté passe par une stabilisation de l'environnement politique, économique et social sans lequel tout effort de développement serait vain. C'est dans cet esprit que le Gouvernement de la transition s'est donné comme objectifs prioritaires : (i) la réunification du pays et l'administration territoriale ; (ii) la démobilisation, l'intégration de l'armée, de la police et des services de sécurité et (iii) la réintégration et la réinsertion des personnes déplacées à l'intérieur et à l'extérieur du pays, et la tenue des élections libres, transparentes et démocratiques.

227. En dépit des progrès enregistrés dans le processus de transition, la situation socio-politique reste fragile en raison de l'acuité de la crise sociale et de la persistance des tensions dans l'Est du pays. Des efforts doivent être poursuivis pour accélérer la réunification de l'armée et de la police avec l'appui de la communauté internationale. De même, le désarmement des groupes armés étrangers et des milices opérant dans l'Est du pays doit être assuré de façon soutenue en vue de sécuriser cette partie du pays.

### 1.2.1. Démobilisation, Désarmement et Réinsertion

228. Le Gouvernement a élaboré avec la collaboration des partenaires au développement le Programme National de Démobilisation, de Désarmement et de Réinsertion des ex-combattants (PNDDR). Le Programme vise principalement à : (i) réduire les risques de participation des ex-combattants à des actions armées en facilitant leur réintégration socio-économique dans la communauté d'accueil et leur assurer le recouvrement des ressources perdues ; (ii) réintégrer les ex-combattants dans des activités économiques viables et des conditions sociales satisfaisantes et dans un contexte de prévention des conflits et (iii) contribuer au développement national par la création des emplois ainsi qu'à la stratégie de lutte contre la pauvreté.

#### Encadré 21. Actions réalisées dans le domaine de la gouvernance politique

Entré en fonction le 30 juin 2003, le Gouvernement de transition a mis sur pied les institutions d'appui à la démocratie et a défini la structure institutionnelle nécessaire au DDR en consultation avec les partenaires en développement en mettant en place la commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion (CONADER). Un programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion (PNDDR) a été élaboré. Le Gouvernement a réunifié le territoire national. La commission électorale indépendante (CEI) a organisé le référendum constitutionnel le 18 décembre 2005 et la constitution de la troisième république fut promulguée le 18/02/2006.

229. Les personnes ciblées pour bénéficier de l'appui à la réintégration sont les ex-combattants adultes démobilisés, les enfants soldats, les femmes ex-combattantes et les ex-combattants handicapés.

230. **Ex-combattants adultes.** Les actions ci-après ont été retenues dans le PNDDR : (i) la sensibilisation des candidats à démobiliser ou à intégrer, dans des communautés devant les accueillir ainsi que les autorités qui doivent assurer leur encadrement ; (ii) le regroupement ; (iii) le désarmement et (iv) le passage aux centres d'orientation, soit en vue de la démobilisation et réinsertion, soit en vue de l'intégration (envoi vers les centres de brassage). Pour mener à bien ces actions, le Gouvernement entend (i) renforcer les capacités de la Structure Militaire d'Intégration (SMI) et assurer une étroite collaboration avec la CONADER, (ii) procéder à l'évaluation périodique des résultats de la réinsertion, (iii) exercer des pressions à ceux qui refusent de se faire recenser ou de remettre leurs armes, (iv) rapprocher les centres d'orientation et les centres de brassage dont la durée doit être limitée à plus ou moins deux mois, (v) renforcer la présence de la SMI dans les centres d'orientation, (vi) d'élargir l'éventail des structures d'encadrement en associant notamment les ONG locales, (vii) multiplier les projets HIMO dans tous les domaines et enfin (viii) neutraliser les forces négatives.

231. **Réinsertion des enfants ex-combattants.** Le programme visera essentiellement la fourniture la fourniture d'une assistance comprenant : la préparation communautaire d'accueil par la coopération, le soutien direct aux familles, le soutien direct aux enfants soldats sans famille, la scolarisation, la formation professionnelle, les activités des jeunes qui incluent des opportunités d'emploi, les soins de santé, les services d'appui psychosocial et les services de prévention du VIH/SIDA.

232. **Réintégration des femmes ex-combattantes.** Le programme leur offre les mêmes chances de réintégration économique équitable que leur pair masculin. Il accorde une attention particulière à leurs besoins spécifiques ainsi qu'à leur sécurité et leur intégration sociale. A cet effet, le PN-DDR prévoit les actions suivantes : (i) information des femmes ex-combattantes sur leurs droits au cours de la réintégration et insister sur le fait que ces droits sont en tous points semblables ceux des collègues masculins ; (ii) sensibilisation des communautés d'accueil sur la dynamique de réintégration économique et de sauvegarde des bénéficiaires de la réinsertion qui leur est attribuée ; (iii) prise en compte des activités d'appui et à la participation des femmes ex-combattantes à travers leur regroupement en associations et (iv) prise en charge des ex-combattantes dans le programme des soins de santé maternelle et infantile ainsi que le programme de prévention et de lutte contre les IST et la pandémie du VIH/Sida.

### 1.2.2. Intégration et Administration de l'Armée et de la Police

233. La création d'une armée et d'une police républicaines, réunifiées et vouées entièrement au service de la protection de la nation s'inscrit dans le cadre des accords issus du dialogue inter-congolais. La mise en place d'une armée et d'une police nationales restructurées et intégrées est un des éléments clés du processus de résolution du conflit en RDC ainsi que de la stabilité dans la sous-région.

#### Encadré 22. Actions réalisées dans le domaine de l'Intégration et meilleure administration de l'Armée et de la Police

La réunion des Etats Majors des composantes des entités ayant souscrit à l'Accord Global et Inclusif a permis la formulation d'un processus de réformes en deux phases : (i) une phase d'intégration initiée depuis la fin 2003 avec la mise en place d'un Haut Commandement Militaire Intégrée, la nomination des différents responsables des corps d'armée et des régions militaires et la constitution d'une brigade intégrée basée à Kisangani et (ii) une phase de restructuration des FARDC durant laquelle une réduction significative des effectifs est prévue. La planification de cette phase est en cours. Le Gouvernement a entrepris et entend intensifier les mêmes actions de réforme et d'intégration de la police nationale, afin d'améliorer son efficacité sur l'ensemble du territoire.

Un séminaire concernant l'organisation administrative des FARDC a été organisé par la Mission de l'Union Européenne sur la Sécurité en RDC (EUSEC) au mois de janvier 2005 pour ressortir les causes profondes qui seraient à la base de la dégradation de la gestion administrative de l'Armée et définir les voies de sortie afin d'obtenir un meilleur rendement. Ce séminaire a permis d'identifier les causes profondes suivantes: (i) Manque de contrôle administratif des personnels ; (ii) Absence de nouvelle technologie ; (iii) Utilisation de personnel non administratif à la place des personnels administratifs formés (de la base au niveau central) ; (iv) Importance prioritaire attachée à la paie ; (v) modicité des salaires ; (vi) Non-exploitation des documents de base ; (vi) Non-respect des normes administratives et (vii) Défaillance de l'administration au niveau de l'Unité (Compagnie bataillon).

234. Le Séminaire sur la Sécurité en RDC (EUSEC) a préconisé les actions prioritaires ci-après : (i) recensement de tout le personnel administratif des FARDC ; (ii) utilisation rationnelle de tout le personnel administratif ; (iii) formation relative aux nouvelles technologies ; (iv) amélioration des salaires ; (v) prévision de primes d'encouragement ; (vi) organisation de contrôles des effectifs ; (vii) mise en place d'un système combiné de gestion informatisé au niveau central alimenté par des avis individuels de modification (AIM) à transmettre directement

de l'unité à l'Etat Major Général (EMG) et (viii) création d'un réseau informatique au niveau central reliant l'EMG au Ministère de la Défense.

235. Par ailleurs, une mission d'audit de l'EUSEC a été menée en concertation avec les autorités congolaises sur les dysfonctionnements existant dans l'administration de la solde et des vivres au sein du Ministère de la Défense et des Forces Armées de la RDC. Un programme d'assistance technique de 18 mois a été défini.

236. Le Programme d'Administration de la Solde et des Vivres au sein des FARDC met l'accent sur les brigades intégrées, le but stratégique étant de fidéliser les militaires de ces brigades et de faire diminuer le nombre des exactions sur les populations.

237. Ce programme préconise les actions suivantes : (i) la conception et la rédaction d'un statut transitoire simplifiant certains aspects, en particulier les rémunérations ; (ii) la constitution d'une base de données unique concernant tout le personnels militaire, identifié à travers les données biométriques, et actualisée par les avis de modification et/ou par une transmission électronique des données. Cette base de données permettra de suivre la carrière de chaque militaire ; (iii) l'octroi d'une carte d'identité qui serait utilisée lors du paiement ; (iv) l'instauration d'un organisme de « gestion financière » au niveau de chaque brigade intégrée, dépendant directement de la Direction Budget et Finances du Ministère de la Défense ; le paiement physique de la solde au militaire se fera en personne, par un membre de cette Direction et (v) l'organisation d'un cycle de formation des responsables de ce nouveau système pour améliorer leur compétence et leur performance. Le Gouvernement a entrepris et entend intensifier les mêmes actions à la réforme et à l'intégration de la police nationale, afin d'améliorer son efficacité sur l'ensemble du territoire.

238. L'objectif ultime du Programme est de redonner fierté et cohésion au service militaire de l'armée, et de la police congolaises, ainsi qu'à leurs familles. Cela passe par : (i) la remise en fonctionnement d'un système de formation des cadres ; (ii) la remise en état ou la construction de logements ; (iii) la restauration d'un système de soutien médical des soldats et de leurs familles ; (iv) la scolarisation des enfants et (v) la réunification au plus vite des militaires, des policiers et leurs familles, dès que la situation le permettra.

### **1.2.3. Sécurisation des Personnes et des Biens**

239. La sécurisation découlera de la réunification effective du pays et du rétablissement de l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue du territoire. Le Gouvernement a posé les premiers jalons en mettant en place la Territoriale de la Transition. Pour être efficace, l'opération de sécurisation devra s'accompagner du déploiement rapide des services de sécurité et de renseignement sur l'ensemble du territoire et la formation des unités spécialisées des forces armées, de la police et des services de sécurité.

### **1.2.4. Promotion des Relations de Bon Voisinage dans la sous Région**

240. Pour promouvoir et maintenir les relations de bon voisinage dans la sous – région des Grands Lacs, le Gouvernement s'engage, d'une part, à mener une action diplomatique de grande envergure devant se traduire par la conclusion d'accords de non agression en rapport avec l'esprit de l'intégration régionale et, d'autre part, à implanter dans ces frontières des services spécialisés pour assurer le contrôle des flux migratoires et à organiser la surveillance aérienne, terrestre, lacustre et maritime des mouvements aux frontières.

## **Pilier 2. Consolider la Stabilité Macroéconomique et la Croissance**

241. La stratégie de réduction de la pauvreté repose d'abord sur une croissance économique robuste et durable, fondée sur un cadre et des politiques macroéconomiques stables. Dans le

domaine de politique budgétaire, le Gouvernement entend d'une part, maîtriser la dépense publique en veillant à la qualité et à la composition de la dépense pour garantir la réussite des objectifs retenus dans le CDMT et, d'autre part, accroître les recettes publiques par la mise en œuvre des réformes et l'extension rapide de celles déjà engagées. La politique monétaire restera prudente sur la période centrée autour du renforcement de l'indépendance de la Banque centrale.

242. Les secteurs porteurs de la croissance économique ont été identifiés et feront l'objet d'un appui en termes d'investissements sur base d'études réalisées avec l'aide des partenaires en vue notamment de diversifier les filières agricoles d'exportation après avoir assuré la relance de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (i), de promouvoir le développement du Micro-crédit et de la Micro-entreprise (ii), d'encadrer adéquatement la mise en valeur du potentiel forestier (iii), de définir avec l'appui des partenaires une politique de transport multimodal d'ici mai 2007, tenant principalement compte du Port de Matadi et des principaux points d'accès (iv), de finaliser la mise en œuvre des réformes du secteur minier et d'amorcer la restructuration des entreprises publiques du secteur (v), d'accélérer la finalisation des études en cours sur le sous-secteur électricité (cadre légal et réglementaire) ainsi que la mise en valeur du potentiel du site de Inga (vi).

243. L'exploitation des ressources naturelles devra tenir compte de la dimension environnementale et des normes de transparence par la publication régulière des données sur le niveau d'activité des différents intervenants. La mise en œuvre de l'ITIE servira de point d'ancrage d'expériences qui seront étendues à d'autres secteurs.

244. Les opportunités générées dans tous les secteurs porteurs de la croissance ne pourront être pleinement exploitées qu'avec l'appui et la participation du secteur privé pour lequel le climat des affaires sera assaini entre autres par la définition claire des normes de régulation et le renforcement de la sécurité juridique et judiciaire. De même que les réformes à entreprendre dans le cadre du portefeuille de l'Etat devront ouvrir de nouvelles opportunités économiques au secteur privé et favoriser la relance des secteurs concernés.

## **2.1. Cadre et Politiques Macroéconomiques<sup>18</sup>**

245. Sans une croissance économique robuste et durable, la réduction de la pauvreté serait un vœu pieux. Une croissance robuste n'est soutenable que dans un environnement macroéconomique stable doublé des réformes et des politiques sectorielles cohérentes.

246. Un cadre macroéconomique prenant en compte toutes ces réformes, politiques et priorités du Gouvernement pour les trois prochaines années est présenté ci-dessous. Il s'articule autour des axes suivants : (i) la consolidation de la stabilité et de la croissance économique ; (ii) la mise en œuvre des budgets programmes et (iii) la poursuite des réformes économiques et structurelles<sup>19</sup>.

---

<sup>18</sup> Le présent cadre macroéconomique (Cfr Annexe I) est provisoire et pourra subir quelques modifications à l'issue des discussions en cours entre le Gouvernement et le FMI. Le cadre budgétaire se réfère à la Loi budgétaire 2006. Le taux de croissance du PIB et le taux d'inflation pourraient se situer respectivement à 6,5% et 9,5% en 2006.

<sup>19</sup> Un cadre macroéconomique alternatif est présenté en annexe (Cfr tableau 16) dans l'éventualité où le flux des ressources extérieures attendues pour soutenir les investissements compatibles avec la croissance souhaitée ne serait mobilisé. Les projections indiquent que la contraction des ressources attendues réduirait le taux de croissance d'environ 0,8 points de base par an sur la période 2006-2008. Les ajustements consécutifs à une révision des ambitions dans les ministères prioritaires réduiraient l'investissement public et les dépenses courantes respectivement de 1,3% et 0,4% du PIB par rapport au cadrage de base, portant l'allocation budgétaire de ces ministères de 41,9 % en 2006 et en 2008, à 55,5% contre 58,6% du PIB en scénario de base. Les importations des biens et services diminueraient de 0,5% du PIB alors que le rythme des exportations augmenterait de 2,4% du PIB ; ainsi, le déficit de la balance courante s'aggraverait dans des proportions moindres qu'en scénario de base (2,6 % du PIB en moyenne sur la période).

247. En termes quantitatifs, les objectifs spécifiques se traduisent pour la période 2006-2008 comme suit : (i) une croissance soutenue de la production qui se situera en moyenne à 7,7% grâce à un afflux de financement extérieur pour les projets ; (ii) un taux d'inflation moyen de 6,5% grâce à des politiques budgétaire et monétaire prudente et (iii) un déficit du compte courant extérieur (dons exclus) qui se creusera et se situera en moyenne à 13,9 % du PIB suite à un accroissement des importations par rapport aux exportations, consécutif à une augmentation de l'absorption.

Tableau 5. Synthèse du Cadre macroéconomique 2006 - 2008

	2005	2006	2007	2008
	Est.	Proj.	Proj.	Proj.
Taux de croissance du PIB réel	6,5	7,0	7,7	8,4
Taux d'inflation (fin de période)	21,3	8,0	6,0	6,0
Croissance de la masse monétaire (M2)	24,6	14,0	14,7	15,5
Balance courante, dons inclus	-3,4	-4,2	-6,1	-5,8
Balance courante, dons exclus	-8,4	-10,1	-14,9	-16,6
Pression fiscale	11,6	12,3	13,2	14,0
Dépenses totales	15,8	24,3	26,9	29,0
Solde budgétaire hors dons	-4,2	-12,0	-13,7	-15,0
Investissement brut	14,1	18,1	23,7	26,1

Source : Comité Permanent de Cadrage Macroéconomique (CPCM)

### 2.1.1. Politique budgétaire

248. **La politique budgétaire pour les trois prochaines années demeurera prudente et devrait contribuer à la consolidation de la stabilité macroéconomique par une mobilisation accrue des ressources et une meilleure maîtrise de la dépense publique tout en assurant une allocation plus rationnelle des ressources en faveur des secteurs sociaux principalement la santé, l'éducation de base, le VIH/Sida, l'eau et l'assainissement et les infrastructures des routes.** Le financement des stratégies des secteurs porteurs de croissance nécessitera une amélioration du niveau des recettes de l'Etat par la poursuite du renforcement de l'administration fiscale et la mise en place des réformes fiscales, la poursuite de la lutte contre la corruption et la fraude ainsi que l'augmentation de la contribution des secteurs des mines et des forêts.

#### 2.1.1.1. Recettes Douanières, Fiscales et Non Fiscales

249. La pression fiscale ressortirait à environ 13,2 % du PIB sur la période contre 11,6% du PIB en 2005 grâce à la poursuite des efforts dans l'amélioration de la transparence et la lutte contre la fraude au sein des administrations en charge du recouvrement des impôts et des recettes non fiscales ainsi qu'à une politique d'élargissement de l'assiette fiscale<sup>20</sup>.

#### 2.1.1.2. Dépenses Publiques

250. Les dépenses totales de l'Etat devraient augmenter sensiblement de 15,8 % du PIB en 2005 à 29 % du PIB en 2008, principalement en raison de l'accroissement des investissements publics dans les secteurs prioritaires. Les objectifs en matière de maîtrise des dépenses seront poursuivis à travers une politique salariale prudente (un accroissement moyen de 4,69% du PIB en 2006 à 4,71% en 2008) au profit d'un accroissement des investissements sur ressources propres qui passeraient de 0,6% du PIB en 2005 à 1,8% du PIB en fin de période. Le Gouvernement améliorera l'utilisation accrue des ressources libérées par l'allègement de dette sous l'Initiative PPTTE et renforcera les mécanismes pour assurer le suivi de leur utilisation. Les dépenses communes seront maintenues à leur niveau 2006 au cours de la période (0,6% du PIB).

<sup>20</sup> Les réformes fiscales et douanières soutenant cette progression sont décrites sous les points 1.1.3 Gouvernance économique relativement à la mobilisation des ressources par l'OFIDA, la DGI et la DGRAD



251. **En vue d'améliorer la qualité de la dépense, un Cadre des Dépenses à Moyen-Terme global (CDMT) indicatif a été élaboré et a permis d'opérer des allocations intersectorielles en fonction des Ministères retenus comme prioritaires** (Tableau 6)<sup>21</sup>. L'objectif du CDMT étant une affectation rationnelle des ressources disponibles et envisageables à partir des dépenses globales que le cadre macro-économique a permis de dégager à travers le TOFE, des enveloppes indicatives ont été allouées à chaque secteur, avec une priorisation aux secteurs directement liés aux axes stratégiques du DSCR. Il sied de signaler que les travaux sur le chiffrage dans les secteurs VIH/SIDA et Développement rural, Agriculture et Forêt seront finalisés lors de la mise en œuvre. Ainsi les arbitrages entre les secteurs ont été opérés sur la base : (i) des attributions des ministères qui, d'une manière générale, correspondent aux axes stratégiques et priorités du DSCR ; (ii) de la disponibilité d'études sectorielles ; (iii) de l'expression ou la nécessité de dépenses additionnelles pour la réduction de la pauvreté. Sur cette base, le CDMT privilégie les actions suivantes : (i) l'amélioration des infrastructures routières ; (ii) l'amélioration de l'accès à l'éducation de base ; (iii) l'amélioration de l'accès aux soins de santé primaire ; (iv) l'amélioration de desserte en eau potable et assainissement et (v) la lutte contre le VIH/SIDA.

252. Les ministères prioritaires concernés par ces actions devraient recevoir selon le CDMT des allocations budgétaires représentant respectivement 41,9%, 55,9% et 58,5% de l'ensemble des crédits des dépenses, déductions faites des intérêts de la dette en 2006, 2007 et 2008. Ces allocations par ministère prioritaire et par année se présentent comme suit :

**Tableau 6. Allocations aux Ministères prioritaires (en pourcentage des dépenses primaires)<sup>22</sup>**

Ministères prioritaires	Actions	Crédits		
		2006	2007	2008
Santé Publique	Amélioration de l'accès aux soins de santé primaire et la lutte contre le VIH/SIDA	7,5	12,3	12,9
EPSP	Amélioration de l'accès à l'éducation de base	12,2	15,5	16,7
Travaux Publics et Infrastructures	Amélioration des infrastructures de route	11,2	15,8	16,3
Energie	Amélioration de desserte en eau potable	10,0	10,2	10,3
Environnement	Amélioration de l'assainissement	0,9	2,1	2,3
<b>TOTAL</b>		<b>41,9</b>	<b>55,9</b>	<b>58,5</b>

Source : Comité Permanent de Cadrage Macroéconomique

253. On note ainsi globalement une progression des dépenses dans ces ministères, bien qu'il n'ait pas été possible de renverser totalement la tendance à court terme de la primauté de l'ensemble des autres ministères.

254. **Santé.** La mise en œuvre de la stratégie dans ce secteur se traduit par une forte croissance des dépenses budgétaires qui porteront leur part dans les dépenses primaires de 7,5% en 2006, à 12,3% en 2007 pour atteindre 12,9% en 2008. Selon la stratégie, cet effort serait réparti de manière non uniforme entre les dépenses courantes et celles en capital.

255. **Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel (EPSP).** Suivant les arbitrages du gouvernement, l'allocation budgétaire sera portée à 12,2% en 2006, à 15,5% en 2007 pour atteindre 16,7 % en 2008. Les dépenses en capital devraient croître plus vite que celles de fonctionnement pour des raisons de réhabilitation de salles de classe.

<sup>21</sup> Le CDMT sera ainsi affiné et révisé lors des évaluations périodiques du Document Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté.

<sup>22</sup> En attendant qu'une grille de passage soit clairement définie pour déboucher sur une nomenclature fonctionnelle susceptible d'être utilisée comme instrument véritable de mise en œuvre du DSCR, le cadre budgétaire présente une allocation selon une classification administrative actuellement utilisée dans la gestion budgétaire en RDC.

256. **Travaux Publics et Infrastructures (TPI).** La croissance des dépenses budgétaires en faveur des infrastructures porte leur part de 11,2% en 2006, à 15,8% en 2007 pour atteindre 16,3% en 2008. Les dépenses en capital dans ce secteur évolueront plus vite que les dépenses courantes pour des besoins de reconstruction et de réhabilitation de ces infrastructures en état délabré.

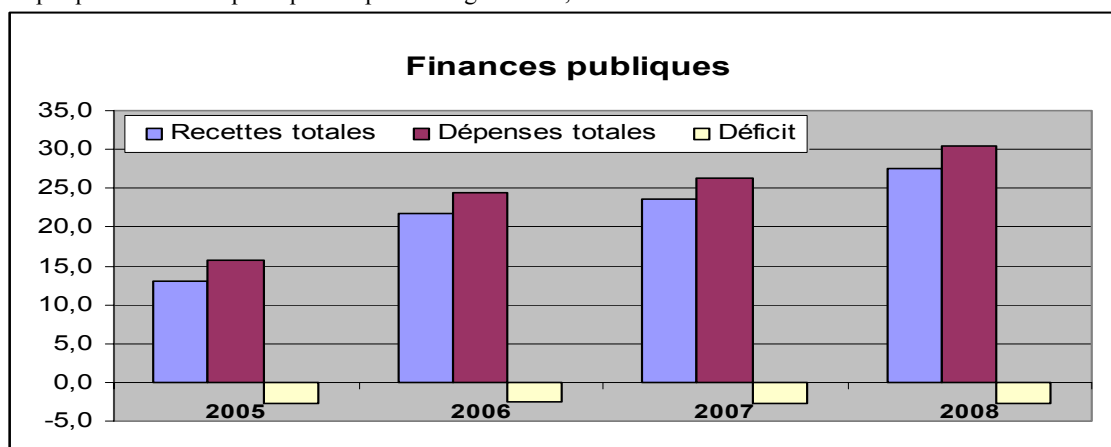
257. **Energie.** La part de ce secteur dans les dépenses primaires sera portée de 10% en 2006, à 10,2% en 2007 pour atteindre 10,3% en 2008. Les dépenses en capital prendront une part importante par rapport aux dépenses courantes en raison de la réhabilitation des centres de traitement d'eau.

258. **Environnement.** L'allocation budgétaire à ce Ministère s'améliorera, passant de 0,9% en 2006, à 2,1% en 2007 pour atteindre 2,3% en 2008. Les dépenses en capital prendront une part importante par rapport aux dépenses courantes en raison d'installation d'un système adéquat d'évacuation des déchets solides et liquides.

### 2.1.1.3. Financement du déficit budgétaire

259. Le déficit budgétaire (base caisse), dons inclus, serait contenu en moyenne à 2,7 % du PIB sur la période et prend en compte le besoin de réduire le crédit bancaire à l'Etat afin d'assister la BCC dans la conduite de la politique monétaire<sup>23</sup>.

Graphique 3. Finances publiques en pourcentage du PIB, 2005 -2008



260. Ce déficit serait financé par des prêts et dons extérieurs budgétaires de l'ordre de 0,5% du PIB en 2006, 1,4% du PIB en 2007 et 1,3% du PIB en 2008 et des financements extérieurs pour les projets d'investissement de l'ordre de 9,7% du PIB en 2006, 9,9% du PIB en 2007 et 11,2% du PIB en 2008. Cependant, il accuserait un gap de l'ordre de 2,2% du PIB en 2006, 1,8% du PIB en 2007 et 1,9% du PIB en 2008. Pour couvrir totalement le déficit budgétaire, le Gouvernement entend poursuivre les discussions avec les partenaires au développement afin de mobiliser des appuis budgétaires supplémentaires et éviter de recourir au financement de système bancaire.

### 2.1.2. Politique Monétaire

261. **La politique monétaire demeure prudente et visera prioritairement la stabilité des prix dans le cadre d'un régime de change flottant et de préservation de la positivité et de la flexibilité du taux d'intérêt.** Le Gouvernement devrait continuer d'appuyer l'indépendance de la BCC, seule responsable de la politique monétaire. L'objectif sera de maintenir le taux d'inflation

<sup>23</sup> Ce déficit ne prend pas en compte l'impact de la décentralisation telle que définie dans la Constitution promulguée le 18 février 2006 et d'une possible restructuration du bilan de la BCC.

moyen sur la période autour de 7,4%. Il est ainsi prévu une augmentation, en moyenne annuelle, de la masse monétaire au sens large de 14,7%, soit 14 %, 14,7% et 15,5% respectivement en 2006, 2007 et 2008. Pour accompagner la politique monétaire, l'Etat ne recourra pas aux avances de la BCC, ce qui permettra de libérer un niveau de liquidité compatible avec la demande du secteur privé. Les avoirs extérieurs nets devraient s'accroître de 77 millions USD en 2006, 44 millions USD en 2007 et 43 millions USD en 2008 contre une hausse de 21 millions USD en 2005. D'autre part, les objectifs de politique monétaire feront l'objet d'une large diffusion auprès du public afin d'en renforcer la crédibilité, et la BCC devra régulièrement faire le point sur sa mise en œuvre.

### 2.1.3. Politique Extérieure

262. Dans le cadre de la SRP, les indicateurs de soutenabilité de la dette devraient s'améliorer considérablement à moyen terme grâce à l'amélioration des exportations et à l'allègement de la dette au titre de l'I-PPTE renforcée. La balance courante devrait enregistrer sur la période, un déficit moyen de l'ordre de 13,9 % du PIB, dû essentiellement aux accroissements des importations des biens d'équipement ainsi qu'à l'insuffisance de l'épargne nationale.

263. **Le Gouvernement s'engage à poursuivre une politique d'endettement prudente.** Il renforcera ses contacts avec les créanciers et respectera scrupuleusement ses engagements en matière des paiements de la dette extérieure jusqu'au moment où la RDC pourra accéder au Point d'achèvement de l'Initiative PPTE de manière à pouvoir bénéficier des annulations de la dette extérieure tant bilatérale que multilatérale. Ce qui lui permettra de dégager des ressources additionnelles pour financer ses programmes de développement. En outre, tout emprunt contracté par le secteur public (ou portant sa garantie), y compris par la BCC et les entités administratives décentralisées (EAD), devrait respecter le niveau de concessionnalité tel que défini dans le Mémoire Technique d'Exécution du Programme Economique du Gouvernement. Des efforts importants seront engagés pour mobiliser les financements extérieurs conformément aux objectifs de développement et à la politique économique de l'Etat. En ce qui concerne de la gestion de la dette extérieure, le système informatique SYGADE sera rendu opérationnel au niveau de l'Office de Gestion de la dette Publique en vue de lui permettre de centraliser les informations sur la dette publique, de produire des données fiables y relatives et de mener une analyse soutenue de la viabilité de la dette extérieure avant fin 2006.

#### Encadré 23. Actions réalisées dans le domaine de la gestion de la dette publique

Le SYGADE est un logiciel de gestion automatisée de la dette développé avec l'assistance technique de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) et acquis avec le financement de la Banque Mondiale et la BAD. Parmi les activités menées et celles en cours dans le cadre du projet OGEDEP/CNUCED de renforcement des capacités de gestion de la dette publique, il y a notamment la collecte et la saisie des données de base, ainsi que l'archivage et le contrôle des informations enregistrées. Actuellement, le système dispose d'une base de données assez complète contenant toutes les données relatives à la dette extérieure et intérieure. L'analyse de la viabilité de la dette devra être assurée à travers un logiciel DSM+. Les formations relatives à l'utilisation du logiciel SYGADE ont été dispensées et celles relatives à l'analyse de la viabilité de la dette sont en cours.

## 2.2. Relancer l'Activité Economique et la Croissance

264. Le diagnostic ayant révélé que pour réduire significativement la pauvreté, un taux de croissance économique réelle de deux chiffres sur une longue période est indispensable, l'objectif du Gouvernement est de mener les politiques économiques adéquates et de prendre les mesures nécessaires pour atteindre le plus rapidement possible ce taux.

265. Après une croissance de 6,5% en 2005, l'économie congolaise devra consolider le sentier en maintenant le cap respectivement sur une croissance de 7,0 % en 2006, 7,7 % en 2007 et 8,4 % en 2008. Mis en rapport avec le taux de croissance démographique moyen sur la période projeté à

3,0%, il s'en suit que les revenus réels par tête devraient s'accroître en moyenne de 3,4% sur la période. Ces objectifs de croissance reposent, pour l'essentiel, sur le dynamisme attendu des activités de construction et de travaux publics, du commerce et des transports, ainsi que sur une diversification et un accroissement des produits du secteur primaire notamment les Mines et les Forêts (Tableau 7). Ainsi une hausse tendancielle de la production agricole a été retenue dans la perspective des effets attendus de la mise en œuvre d'une politique agricole efficace. Le rythme moyen de croissance de la production de l'agriculture, élevage et pêche serait de 3,4 % sur la période contre 1,4 % en 2005.

266. L'évolution des parts contributives de différents secteurs au PIB réel devra traduire la poursuite de la transformation progressive de l'économie. D'après les projections ci-dessous, la part du secteur primaire sera réduite et passera à 53,7 % en 2006, 52,7 % en 2007 et 51,7% en 2008 contre 54,6% en 2005. La part du secteur secondaire passerait de 12,2% en 2005 à 12,7% en 2006, à 13,4% en 2007 et à 14,1% en 2008 ; tandis que celle du secteur tertiaire connaîtrait une légère augmentation et passerait de 31,1% en 2005 à 31,5% en 2006, 31,8% en 2007 pour se situer à 32,1% en 2008.

**Tableau 7. Evolution des croissances sectorielles et contribution des secteurs à la croissance du PIB réel, 2006-2008**

	2004		2005		2006		2007		2008	
	1/	2/	1/	2/	1/	2/	1/	2/	1/	2/
<b>Secteur primaire</b>	<b>4,0</b>	<b>2,3</b>	<b>4,5</b>	<b>2,5</b>	<b>5,3</b>	<b>2,9</b>	<b>5,7</b>	<b>3,1</b>	<b>6,4</b>	<b>3,4</b>
Agriculture, sylviculture, chasse et pêche	0,6	0,3	1,4	1,2	3,0	1,2	3,4	1,3	3,9	1,5
Industries extractives	16,4	2,0	9,3	1,3	12,3	1,7	12,4	1,8	12,8	1,9
<b>Secteur secondaire</b>	<b>20,5</b>	<b>2,2</b>	<b>9,3</b>	<b>1,1</b>	<b>11,1</b>	<b>1,4</b>	<b>13,8</b>	<b>1,7</b>	<b>14,4</b>	<b>1,9</b>
Industries manufacturières	24,0	0,9	13,3	0,4	8,0	0,4	8,4	0,4	8,9	0,4
Electricité, eau	-7,4	-0,1	2,7	0,0	12,0	0,1	12,4	0,1	12,9	0,1
Bâtiments et travaux publics	22,5	1,3	20,6	0,7	13,0	0,9	17,4	1,3	17,9	1,4
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>6,5</b>	<b>2,0</b>	<b>9,0</b>	<b>2,7</b>	<b>8,4</b>	<b>2,6</b>	<b>8,8</b>	<b>2,8</b>	<b>9,3</b>	<b>3,0</b>
Commerce de gros et de détail	5,7	1,0	9,2	1,4	8,0	1,4	8,4	1,5	8,8	1,6
Transports et communications	11,3	0,6	12,7	0,6	12,0	0,6	12,4	0,7	12,9	0,8
Services marchands	8,1	0,5	7,9	0,2	7,5	0,4	7,8	0,4	8,4	0,5
Services non marchands	11,6	0,2	0,7	0,2	5,0	0,1	5,4	0,1	5,9	0,1
Production imputée des services bancaires	195,9	-0,3	10,7	0,3	5,0	0,0	5,0	0,0	5,0	0,0
Droits et taxes à l'importation	11,5	0,2	0,7	0,1	10,0	0,2	7,5	0,2	7,5	0,2
<b>PIB au prix du marché</b>	<b>6,6</b>	<b>6,6</b>	<b>6,5</b>	<b>6,5</b>	<b>7,0</b>	<b>7,0</b>	<b>7,7</b>	<b>7,7</b>	<b>8,4</b>	<b>8,4</b>

Source : Comité Permanent de cadrage Macroéconomique (CPCM)

1/ Variation en pourcentage de l'année précédente

2/ Contribution des secteurs à la croissance du PIB réel

267. Pour relever le défi de la pauvreté et remettre l'économie de la RDC sur le sentier de la croissance durable, le Gouvernement s'engage dans le cadre du DSCRP à mener des actions prioritaires allant dans le sens de la relance de l'activité économique en soutenant les secteurs porteurs de la croissance afin de mettre fin à la spirale de la pauvreté.

## 2.2.1. Consolider les Secteurs Porteurs de la Croissance

### 2.2.1.1. Agriculture et Développement Rural

268. Le développement rural contribue à près de 63% du PIB et fait vivre plus de 70% de la population. C'est pourquoi ce secteur occupe à côté d'autres secteurs une place importante dans le programme national de relance de l'économie et la réduction de la pauvreté. Les stratégies visant la redynamisation de la structure productive du monde rural s'appuie principalement sur la relance du secteur agricole, de l'élevage et de la pêche.

#### A. Relance du Secteur Agricole, de l'Élevage et de la Pêche

269. Un programme de relance du secteur a été élaboré par le Gouvernement avec la participation de différents partenaires au développement. L'objectif est de rétablir et de dépasser le niveau de la production d'avant la crise. La faiblesse de la production s'observe au niveau du secteur primaire par l'insécurité alimentaire, la malnutrition, le pénurie de semence de qualité, la hausse des prix, le faible développement de la transformation et de la conservation des produits agricoles et de la pêche.

#### Encadré 24. Programmes et Projets en cours d'exécution dans le cadre de l'agriculture et le développement rural

Pour la relance du secteur Agricole et de l'élevage le gouvernement a mis en œuvre avec l'appui des bailleurs les programmes et projets ci-après :

**Programme Multisectoriel d'Urgence de Réhabilitation et de Reconstruction (PMURR).** Ce programme porte sur un financement additionnel de la Banque Mondiale de 125 millions USD, dont 8 millions USD. Ses principales réalisations sont : (i) la production végétale par la mise à disposition des paysans des boutures saines et des semences de qualité de principales cultures vivrières ; (ii) la production de semences améliorées (Maïs, Riz, Arachide, Haricot, Niébé, Soya et Manioc) ; (iii) la réhabilitation de 1 310 Km des pistes rurales qui sont destinées à améliorer l'accès aux marchés des paysans producteurs dans 7 provinces de la République Démocratique du Congo ; (iv) la production animale à travers la formation des formateurs des éleveurs et pisciculteurs dans les provinces de Kinshasa, Bandundu et Bas-Congo et (v) la réalisation des études sectorielles pour la relance de provinces filières agro-industrielles du Coton, palmier à l'huile, hévéa, cacao, café, thé et quinquina dont les enquêtes ont été menées dans le Bas-Congo, Bandundu, 2 Kasai, Province orientale, Kivu et Equateur.

**Projet d'appui à la Réhabilitation du secteur Agricole et Rural (PARSAR).** Le projet financé par la BAD porte sur un prêt et Don de 41.47 millions USD et touche les provinces de Bandundu et Bas-Congo, l'essentiel des activités sont : (i) appui aux structures de recherche (INERA, SENASEM, SNV et SNSA) par le renforcement des capacités ; (ii) publication de la loi semencier dont le décret est au cours de préparation et (iii) privatisation des fermes semencières dans la province de Bas Congo.

**Projet de réhabilitation du secteur Agricole et Rural dans les Provinces du Katanga, Kasai-oriental et Kasai-occidental (PRESAR).** Ce projet qui porte sur un don de 59.04 millions USD et vise : (i) le renforcement de la sécurité alimentaire par l'accroissement de la production vivrière à travers le renforcement des capacités des services d'appui à l'agriculture et développement rural ; (ii) le développement de la production agricole et (iii) la réhabilitation des infrastructures rurales.

**Projet d'Appui en Programme Régional d'Aménagement du Lac Tanganyika (PRODAP).** Dans le cadre de l'aménagement de la pêche, ce projet est en cours d'exécution et porte sur un prêt et don d'un montant de UC 11,75 millions. Il vise à réduire la pauvreté dans le bassin du lac Tanganyika, par l'amélioration (i) des conditions sociales et sanitaires dans le bassin du Lac Tanganyika et (ii) de la situation alimentaire des populations. Les principales activités sont : (i) le renforcement des capacités institutionnelles ; (ii) l'aménagement des pêches et protection de l'environnement et (iii) la réhabilitation des infrastructures de développement local.

270. Les actions à mener à court terme porte sur : (i) la relance des centres semenciers ; (ii) le renforcement des mesures de mobilisation et d'encadrement du monde rural autour des méthodes culturales modernes ; (iii) la relance du secteur de l'élevage en renforçant la reconstruction du cheptel décimé pendant le conflit ; (iv) la relance de la diversification des cultures de rente ; (v) le renforcement de l'appui aux producteurs à travers la diffusion des intrants et les résultats de la recherche appliquée et (vi) le développement et l'organisation des marchés agricoles, le développement du secteur de la pêche.

271. A moyen terme, les actions porteront sur : (i) le soutien aux initiatives privées (les opérateurs économiques, les coopératives...etc.) particulièrement en matière d'encadrement, d'approvisionnement et de commercialisation ; (ii) le soutien des Comités de Développement Communautaires (CDC), les Associations de Développement des Villages (ADV), les coopératives en vue d'en faire des opérateurs économiques et de changer progressivement les systèmes traditionnels d'exploitation agricole.

272. La stratégie du secteur agricole vise en outre à diversifier la production et à améliorer les rendements. Le résultat final escompté est le rétablissement de l'autosuffisance alimentaire, la réalisation d'un surplus commercialisable et la monétarisation du monde rural. Ce surplus pourra être investi dans d'autres activités génératrices de revenu et contribuer à l'accroissement de l'emploi rural non agricole.

### **B. Accroissement des Revenus du Monde Rural**

273. A court terme, l'augmentation des revenus monétaires des familles rurales passera inévitablement par les cultures de rente que sont notamment le café, le thé, le coton et la pomme de terre. Ces cultures dont la production est presque inexistante feront l'objet de redynamisation et de promotion soutenue afin de contribuer d'une manière significative à la réduction de la pauvreté et au bien-être des familles rurales

### **C. Diversification des Filières d'Exportations Agricoles**

274. Le développement des filières d'exportations agricoles passera essentiellement par le développement des produits non traditionnels, facilement exportables et à haute valeur commerciale. Il s'agit en l'occurrence des cultures maraîchères et fruitières. Pour cela, il faudra à court terme, procéder à la mise en place d'un programme de production et de distribution des semences maraîchères et des plans fruitiers, à la formation des cadres et des agents du secteur, à l'organisation et à l'encadrement des associations des producteurs.

### **D. Développement de la Production Animale**

275. L'amélioration de la production animale et de la pêche vise à combler les déficits en protéine de la population et ce faisant, réduire également les taux de malnutrition et de maladies carencielles. La priorité sera donnée à la reconstitution du cheptel et à l'augmentation génétique des races animales.

276. Un programme intégré de reconstitution du cheptel sera mis sur pied et inclurait le petit élevage très prolifique et à cycle court pour obtenir rapidement des résultats susceptibles de relever le niveau de vie des familles rurales. En outre, ce type d'élevage se prête mieux à l'intégration agro-sylvo-pastoral. L'augmentation des revenus des familles rurales suppose la promotion de l'artisanat qui permet la création d'emplois non agricoles et la réduction des importations. Pour développer ce sous-secteur, il est proposé de mener des actions en matière de formation, d'encadrement et de financement. L'appui devrait commencer notamment par

l'organisation et la création des groupements et des associations d'artisans, par l'octroi des crédits, la réhabilitation des unités détruites pendant les conflits et la création d'un fonds de soutien au développement du monde rural.

277. Pour le gros bétail, il s'agira d'améliorer la race locale par des croisements avec des géniteurs hautement productifs.

278. Des centres de saillie seront installés et gérés par les communautés qui seront formées par les vétérinaires des services de vulgarisation.

279. L'intensification de la productivité de l'élevage ne saurait être effective que si le bétail jouit de bonnes conditions d'alimentation : fourrages et concentrés. Pour cela, des cultures fourragères seront encouragées. La filière semencière doit également intégrer les semences fourragères.

280. Afin de tirer le meilleur profit de l'élevage intensif, la prévention et le traitement des maladies les plus fréquentes et les plus dommageables doivent être soutenus. Il va sans dire que pour l'acquisition de ces intrants d'élevage, ainsi que pour différents soins, les structures de l'Etat et les partenaires au développement devront consentir à court terme un appui important.

### **E. Développement de la Pêche**

281. La pêche a été jusqu'ici négligée alors qu'il existe de fortes potentialités grâce au fleuve Congo. Des initiatives de populations existent déjà, il faudra s'y appuyer pour développer la production. La première activité consisterait à encadrer les pêcheurs, à moderniser les équipements et les matériels de pêche et à faciliter l'accès au crédit. A long terme, les actions à mener viseront à mettre en place des techniques de conditionnement et de conservation du poisson pour réduire les pertes encourues en périodes de surproduction ou lors des transports.

### **F. Promotion du Micro-Crédit et de la Micro-Entreprise**

282. En synergie avec la stratégie du développement rural et de la relance de la productivité analysée plus haut, il importera de mener une politique volontariste de diversification, de financement du secteur rural.

283. Cette dernière passera par la promotion et le soutien des systèmes de micro-crédits et par la promotion des unités individuelles et collectives de production sous forme de micro-entreprises. De même, le développement du crédit rural pourrait améliorer l'accès aux intrants agricoles. Toutefois, force est de constater qu'à l'heure actuelle, les instruments de financement du monde rural sont très faibles et rudimentaires.

284. En outre, ce financement permettra de promouvoir l'épargne rurale qui demeure faible. Il s'agira de faire la promotion des institutions de crédit et d'épargne, de favoriser leur implantation en milieu rural. Il convient donc de mettre au point des mécanismes d'octroi de crédit flexibles et adaptés. Pour ce faire, on fera appel aux ONG, aux comités de développement communautaires.

### **G. Protection de l'Environnement**

285. La protection de l'environnement dont l'objectif est de consolider le lien nécessaire qui doit exister entre la sauvegarde de l'environnement et le développement, le Gouvernement mettra en œuvre une stratégie prévoyant les actions prioritaires suivantes : (i) la réalisation d'un programme continu de sensibilisation et d'éducation à la sauvegarde de l'environnement, (ii) la mise en œuvre de la stratégie sur la conservation de la biodiversité, notamment à travers la

protection et la restauration du couvert végétal, (iii) la mise en défend des forêts naturelles et l'extension des boisements artificiels (iv) la mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur le changement climatique, la protection et la conservation des eaux et des ressources aquatiques et le maintien de la salubrité du milieu, ainsi que la prévention des catastrophes naturelles.

286. Des mécanismes institutionnels et des incitations appropriées seront mis en place pour favoriser l'implication du secteur privé et d'autres organismes non étatiques dans la gestion et la préservation de l'environnement.

#### **2.2.1.2. Forêts**

287. Environ 40 millions de congolais parmi les plus pauvres dépendent de la forêt pour leurs aliments, matériaux, énergie et médicaments. Le Gouvernement, conscient de potentialités du secteur forestier et du rôle qu'il peut jouer dans la relance de l'économie et la lutte contre la pauvreté, s'est assigné comme objectif la restructuration de ce secteur afin d'en garantir l'exploitation durable et d'en faire une des sources principales de revenus du pays. Il s'agira notamment (i) de mieux réglementer et rationaliser l'octroi de concessions forestières ; (ii) de favoriser une exploitation industrielle contrôlée susceptible de générer de nouveaux emplois et de procurer des revenus grâce au commerce du bois, du charbon et d'une panoplie de produits non ligneux; (iii) d'associer les communautés riveraines et locales dans la gestion et la protection de la forêt et de l'environnement afin de renforcer leurs droits et d'améliorer leurs conditions de vie grâce aux bénéfices qui en résulteraient.

288. Ces objectifs sont recherchés suivant un agenda qui s'articule autour des axes suivants :

- *Reconstruire les institutions.* Il s'agit de renforcer les capacités institutionnelles des administrations chargées des forêts et de la conservation de la nature (formation, recyclage, rémunérations, équipements, assistance technique, réhabilitation des infrastructures, ...)
- *Faire participer tous les acteurs.* Il faut impliquer toutes les parties, à l'intérieur du pays aussi bien qu'à l'extérieur, dans la mesure où la forêt congolaise est soumise à un faisceau d'attentes variées et parfois divergentes. Il s'agit notamment des instances gouvernementales, société civile (ONG, communautés locales), le secteur privé, les entités locales (provinces et territoires), la coopération internationale (agences de coopération, bailleurs des fonds, ONGD internationales)
- *Promouvoir les modes de gestion locale des forêts.* Cela passe par l'assistance aux petites entreprises forestières, familiales ou communautaires, qui contribuent à la réduction de la pauvreté, et par le développement des forêts communautaires grâce à la reconnaissance des droits des communautés à gérer elles-mêmes les forêts qu'elles ont traditionnellement habitées et utilisées ;
- *Préserver la biodiversité et les services environnementaux.* Ceci passe par la réhabilitation et l'extension du réseau des aires protégées (parcs) et la préservation de la biodiversité à l'extérieur des aires protégées (faune).



#### **Encadré 25. Actions réalisées dans le secteur des forêts**

En 2002, la RDC a adopté un nouveau code forestier, qui a remplacé la réglementation coloniale de 1949 et qui met en avant les principes modernes de gestion durable des forêts et de participation de la société civile et des communautés locales ;

Le Gouvernement a également mis en place, la même année, un moratoire sur toute nouvelle acquisition de droit d'exploitation, en attendant l'adoption des nouvelles règles d'adjudication prévues par le code ;

Conformément au nouveau code, les contrats qui n'ont pas été résiliés en 2002 feront l'objet d'une revue légale en vue de vérifier leur légalité et le respect de clauses contractuelles, en vue de les convertir en « contrats de concessions forestière ». A cet effet, un décret présidentiel a été publié en octobre 2005 pour fixer les procédures et les critères de cette revue légale. Ce décret met en place une commission interministérielle élargie à la société civile et au secteur privé ;

En 2003, le Gouvernement a accompli une revue économique de la filière bois qui a abouti à simplifier la structure de la fiscalité forestière, à diminuer les charges parafiscales, surtout dans le domaine du transport, tout en relevant progressivement la taxe de superficie pour décourager l'immobilisation spéculative des forêts du patrimoine national.

289. Le secteur forestier offre d'énormes bénéfices potentiels qui peuvent contribuer grandement à la réduction de la pauvreté grâce aux revenus et nouveaux emplois qu'il peut générer et par l'amélioration subséquente des conditions de vies de communautés locales. Encadrer ce secteur doit être au cœur de la stratégie de réduction de la pauvreté de la RDC, et cet encadrement passe par la mise en œuvre du code forestier de 2002.

290. Plus spécifiquement, les actions suivantes devraient être menées : (i) l'application stricte du Décret 05/11/116 du 24 octobre 2005 et de toutes les mesures d'exécution du Code Forestier et de la loi sur la Conservation de la Nature ; (ii) l'intégration de la politique forestière nationale dans la stratégie régionale de la gestion des forêts du Bassin du Congo ; (iii) la réglementation de l'exportation des produits forestiers ; (iv) la mise en place et l'application des procédures d'adjudication, la procédure exceptionnelle de gré à gré sera limitée aux forêts des communautés locales ; (v) la mise en place d'une fiscalisation appropriée et incitative (2006-2008) ; (vi) l'adoption de principaux textes d'application du code forestier à savoir l'aménagement durable et le contrôle, les procédures de consultations locales, les modalités d'attribution des forêts ; (vii) le recrutement d'un observateur tiers qui sera mandaté d'assister l'administration dans ses missions de contrôle sur le terrain afin de lutter contre l'exploitation illégale ; (viii) la rétrocession permanente aux entités locales de 40% de la redevance de superficie forestière et l'utilisation effective de cette cagnotte à la réalisation des infrastructures de base et (ix) la formation, l'information et la sensibilisation des communautés locales, des exploitants et du personnel de gestion des Aires Protégées et la participation aux actions de la Conférence des Ministres en charge des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC).

291. En outre, la participation organisée des communautés locales à la gestion de la forêt est indispensable pour le maintien et la sauvegarde de la biodiversité. Pour ce faire, le Gouvernement entend sensibiliser les communautés en les encourageant à s'organiser dans le cadre de la mise en place d'une foresterie rurale.

292. La stratégie forestière s'inscrit également dans le cadre du Plan de Convergence de la COMIFAC dont elle intègre les mécanismes de négociation.

#### **2.2.1.3. Transport**

293. La relance de l'économie du pays passe par la réhabilitation des infrastructures des transports (routières, fluviales, lacustre et aérienne) comme secteur d'appui à la croissance et qui contribue à la mobilité des personnes et des biens.

294. Pour redonner à ce secteur sa place de locomotive de l'économie dans un pays aux dimensions d'un continent, des objectifs qui découlent du « Cadre de Politique des Transports de la RDC et plan d'action 2003 – 2015 » ont été retenus, à savoir<sup>24</sup> : (i) assurer l'intégration des entités économiques du pays pour les rendre complémentaires afin de contribuer à la réduction de la pauvreté, par la réhabilitation, la modernisation et l'interconnexion de tous les réseaux ; (ii) garantir les conditions optimales de sécurité d'exploitation par le respect des normes recommandées par les organisations internationales compétentes ; (iii) satisfaire les besoins en transports des populations à des prix compétitifs en impliquant davantage le secteur privé par le biais du partenariat à promouvoir avec le secteur public ; (iv) promouvoir l'administration du territoire national en favorisant la mobilité des services chargés de garantir la sécurité des biens et des personnes, condition sine qua none pour le renforcement de l'unité nationale et la promotion du développement socio-économique et (v) favoriser l'intégration régionale prônée par l'Union Africaine et le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique « NEPAD », en mettant en application les recommandations des Organisations auxquelles la RDC a adhéré.

**Encadré 26. Programmes et projets en cours d'exécution dans le secteur de transport**

Un Cadre de politique des transports en République Démocratique du Congo et son plan d'action 2003-2015 ont été élaborés en 2002 avec l'appui de la Banque Mondiale pour l'amélioration du système actuel de transport.

Des actions prioritaires à entreprendre pour atteindre les objectifs sectoriels des transports sont en cours de réalisation à travers le PMURR, le Programme d'Appui à la Réhabilitation (PAR), les projets des ONG Internationales, le Projet Compétitivité et développement du Secteur Privé (PCDSP) et le Projet de Soutien au Processus de Réunification Economique et Sociale (PUSPRES). Les projets gouvernementaux PMURR, PCDSP et PUSPRES sont exécutés respectivement par le Bureau de Coordination des Marchés d'Infrastructures (BCMI) et le Bureau Central de Coordination (BCECO), par le Comité de Pilotage de la Réforme des Entreprises Publiques (COPIREP) et par l'Unité de Coordination du Projet de Réunification Economique et Sociale (UCOP). La Banque Mondiale et l'Union européenne sont, à l'heure actuelle, les principaux bailleurs des fonds pour le secteur des transports.

Par ailleurs, le Gouvernement est en train d'élaborer avec le concours de la Banque Mondiale, le projet sur le transport multimodal avec comme objectif la réhabilitation des infrastructures des transports ferré, fluvial, maritime, et aéroportuaire à travers le recours au partenariat public-privé.

En outre, le gouvernement est entrain d'élaborer un projet d'appui au secteur privé articulé autour des axes ci-après : (i) l'assistance technique aux entreprises privées ; (ii) l'amélioration du climat des affaires et (iii) l'amélioration de l'intermédiation financière et l'accès au financement.

295. Les actions prioritaires à entreprendre pour atteindre les objectifs de ce secteur sont les suivantes : (i) la révision du cadre institutionnel, juridique et légal en vue de son actualisation et de son adaptation à l'environnement national et international ; (ii) la promulgation d'une loi sur la privatisation et le partenariat public-privé en vue de rentabiliser les entreprises du secteur et mobiliser le financement des privés ; (iii) la mise en place d'une agence de régulation des transports pour veiller au respect des règles de la concurrence équitable et pour assurer le suivi d'exécution des réformes notamment les Conventions de concessions (PPP) ; (iv) la restructuration des entreprises publiques à précéder par les études des plans sociaux pour sauvegarder la paix sociale dans les entreprises en prenant en compte les intérêts des travailleurs ; (v) le renforcement des capacités humaines et institutionnelles des organismes publics du secteur et leur motivation effective pour la mise en œuvre et le suivi de réalisation des réformes ; (vi) la réduction des passagers non-payants et la compensation de l'Etat des tarifs sociaux imposés ; (vii) la restructuration de la C.N.P.R. pour en faire une structure efficace en vue d'améliorer la sécurité

<sup>24</sup> La Politique des Transports et son Plan d'Action ont été adoptés au cours d'un atelier organisé par le Ministère des Transports avec l'appui de la Banque Mondiale.

routière; (viii) la mise en application des normes et recommandations des organisations internationales (OACI, OMM, etc) et régionales (COMESA, SADC, ...) auxquelles la RDC a adhéré ; (ix) la prise en compte des effets environnementaux des transports ; (x) la systématisation du contrôle technique des véhicules et aéronefs et (xi) la réhabilitation et la modernisation des infrastructures de transports (routes, rails, voies navigables et aéroports) en vue d'améliorer les services rendus aux usagers (xi) l'élaboration et la mise en œuvre des mécanismes performants pour la protection du patrimoine routier.

296. En outre, les interventions futures dans ce secteur porteront sur 14 771 kilomètres sur les trois prochaines années dont 7,3 % en 2006, 42 % en 2007 et 50,7 % en 2008 et s'articuleront autour des axes stratégiques ci-après : bitumage, réhabilitation et entretien des routes. Il sera question de bitumer 699 kilomètres de routes dont 2,1 % en 2006, 34 % en 2006 et 63,9 % en 2008. La réhabilitation portera sur 6 478 kilomètres de routes dont 11,9 % en 2006, 40,6 % en 2007 et 47,5 % en 2008. Le Gouvernement s'engage enfin à entretenir 7 594 kilomètres, dont 3,7 % en 2006, 43,9 % en 2007 et 52,4% en 2008.

#### **2.2.1.4. Mines**

297. Dans le cadre de cette politique, le Gouvernement a entrepris une série de réformes visant la restructuration des entreprises publiques dont celles du secteur minier. L'injection des capitaux privés, la relance de la production et l'amélioration de la gestion constituent les éléments fondamentaux qui président à la mise en application de cette politique.

298. Ces réformes se sont matérialisées par la promulgation d'un nouveau Code minier ainsi que la mise en place des structures garantissant une bonne application de ce code (Cadastre Minier, cellule de planification minière, etc.). La nouvelle loi se veut attractive de nouveaux investissements en tenant compte de la conjoncture mondiale du secteur.

299. Le secteur connaît une expansion des activités aurifères et diamantifères d'exploitation artisanale alors que la production industrielle du cuivre, du zinc, du cobalt et de l'or connaît une forte chute. Les récentes découvertes de nouveaux gisements de pierres précieuses demandent une stratégie spécifique couplée à une gestion intégrée rigoureuse de ces ressources non renouvelables, tant au niveau de leur extraction qu'au niveau de leur transformation pour en tirer le maximum de valeur ajoutée.

300. Pour y parvenir, plusieurs actions seront menées notamment : (i) le renforcement des capacités de gestion des entreprises œuvrant dans le secteur pour une meilleure exploitation des substances précieuses et la promotion d'une industrie minière compétitive ; (ii) la vulgarisation du code minier, du règlement minier et autres lois ; (iii) le renforcement des capacités du SAESSCAM pour l'encadrement et la promotion des exploitants de la petite mine ; (iv) l'encouragement et la promotion des micro crédits en faveur des artisans et exploitants de la petite mine ; (v) en ce qui concerne la GECAMINES, finaliser l'audit des partenariats pour permettre l'adoption de la stratégie définitive de restructuration ; (vi) opérationnaliser la commission de validation des titres miniers et (vii) finaliser l'audit opérationnel du CAMI pour mettre en marche sa restructuration.

301. La stratégie prônée par le Gouvernement dans ce secteur consiste également à rationaliser l'exploitation des ressources minières, à soutenir durablement la croissance économique et à contribuer efficacement à l'amélioration des conditions sociales des travailleurs du secteur d'une part et de celles des populations congolaises dans leur ensemble d'autre part.

#### **Encadré 27. Actions réalisées dans le secteur minier**

Dans cette perspective, un nouveau code minier a été promulgué en 2002 et un nouveau règlement minier approuvé en 2003 (décret 038/2003). Aussi, des structures pour garantir une bonne application de ce code ont été mises en place, notamment le Cadastre minier (CAMI), opérationnel depuis juin 2003 ;

Le Gouvernement a lancé la restructuration de la Gecamines, la plus grande entreprise du secteur, qui est en cours. Un consultant de réputation internationale, SOFRECO, a été recruté le 19 septembre 2005 pour assurer la gestion de la Gecamines pendant une période transitoire de 18 mois et un conseil d'administration a été nommé en décembre 2005. Pendant ce temps, l'audit des accords de partenariat signés par Gecamines se poursuit ;

Parallèlement, une commission de validation des titres miniers a été mise en place en septembre 2005 pour mener la revue légale de titres miniers litigieux ;

Pour assurer la transparence dans le secteur, le Gouvernement a proclamé son adhésion aux mécanismes ITIE. A cet effet, un comité national ITIE/RDC a été créé par décret présidentiel du 18 novembre 2005. Les procédures ITIE consisteront en : (i) la collecte des statistiques relatives, d'une part, aux impôts et taxes payés par les entreprises extractives (mines, hydroélectricité, hydrocarbures, forêts, etc), et d'autre part, aux recettes prélevées par l'Etat et les EAD ; (ii) l'audit et la conciliation de ces statistiques par un auditeur indépendant qui sera recruté et enfin (iii) leur publication sur un site web. Un réseau de communicateurs sera également mis en place au niveau des communautés de base. Auparavant, une étude diagnostic du secteur minier sera réalisé par un consultant indépendant

Elle permettra d'identifier les priorités et de générer un plan d'action de fonctionnement du mécanisme ITIE. Elle concernera, dans un premier temps, trois produits à savoir l'hétérogénéité, le cuivre et métaux associés ainsi que le diamant. La mise en œuvre effective de ce mécanisme permettra au secteur minier de jouer son rôle premier de soutien au développement économique et social de la RDC.

302. La mise en œuvre de cette stratégie permettra au secteur minier de jouer son rôle premier de soutien au développement économique et social de la RDC.

#### **2.2.1.5. Energie Electrique**

303. L'énergie étant une des principales clés du développement, l'objectif du Gouvernement dans ce secteur est d'assurer une grande accessibilité de toutes les couches sociales et communautés nationales de base à une énergie électrique fiable, en vue de relever à 60% le taux de la desserte et à terme à l'ensemble du territoire national à l'horizon 2025.

#### **Encadré 28. Actions réalisées dans le secteur de l'électricité**

Les travaux de fiabilisation de la capacité de production du barrage d'Inga ont déjà démarré. Les études de fiabilisation et les appels d'offre sont pour la plupart terminés et concernent aussi les travaux de réhabilitation et de transport sur l'ensemble du réseau SNEL ainsi que la réhabilitation de plusieurs centrales thermiques. Il ne restera que le démarrage des travaux et la fourniture des équipements.

304. Pour y parvenir, le Gouvernement entend avec le concours des partenaires intéressés mettre en œuvre des actions dans l'électrification des centres urbains et les exportations, et l'électrification rurale.

305. **Electrification des Centres Urbains et les Exportations.** Les actions portent sur : (i) la réalisation des investissements prioritaires qui consistent, d'une part, à fiabiliser et la réhabilitation des infrastructures existantes et, d'autre part, à développer de nouvelles infrastructures ; (ii) la promotion du développement du site d'Inga et la construction des réseaux de transport associés en vue de permettre l'exportation de l'électricité excédentaire dans le cadre de la coopération sous-régionale et (iii) la mobilisation, dans le cadre des organismes régionaux et sous régionaux (NEPAD, UPDEA, SAPP, PEAC, EAPP, NBI, etc.), des fonds nécessaires pour la réalisation des projets régionaux intégrateurs.

306. **Electrification rurale.** Les actions envisagées sont : (i) l'élaboration d'un programme national d'électrification rurale et la mise en place d'une structure et d'un chronogramme d'exécution ; (ii) le développement de l'utilisation d'autres formes d'énergies primaires alternatives pour la production de l'électricité (énergies nouvelles et renouvelables, solaires, éoliennes, biogaz) ; (iii) l'accélération de la mise en œuvre des réformes institutionnelles du sous secteur notamment par les activités suivantes : (a) finalisation des études en cours sur le sujet des réformes institutionnelles (COPIREP et étude sur le financement du PMURR), (b) promulgation du Code de l'Electricité et ses Normes ; (c) renforcement du recours au partenariat public - privé pour la réalisation de certains projets ; (d) renforcement de l'exigence de la bonne gouvernance dans la gestion des intervenants publics et privés et (v) création des coopératives de l'énergie en milieux ruraux et semi urbains et (iv) améliorer la gestion technico-commerciale grâce à des contrats programmes et de performance basés sur des objectifs d'autofinancement et de développement adaptés à ceux de l'Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD).

### 2.2.2. Promouvoir le Secteur Privé

307. La lutte contre la pauvreté et la promotion d'une croissance économique durable ne peut se faire sans un partenariat dynamique entre l'Etat et le secteur privé. Il s'agira de mettre en place des politiques incitatives destinées à améliorer le climat des affaires, de réformer les entreprises publiques afin de promouvoir et de soutenir le secteur privé national et international.

308. L'objectif est d'instaurer un climat des affaires susceptible de promouvoir la croissance des entreprises compétitives, capables de créer de nouveaux emplois. Cela passe par : (i) l'amélioration de l'environnement des investissements tant pour les investisseurs nationaux qu'étrangers (cadre juridique et réglementaire, régime fiscal des entreprises) ; (ii) la finalisation du code du travail et du code de commerce) ; (iii) le règlement de la dette intérieure envers les entreprises et (iv) la réduction de la dette commerciale à travers l'opération de rachat de la dette par le club de Londres. Par ailleurs, il sera nécessaire de renforcer ou de créer les institutions et instruments nécessaires à la régulation économique.

#### Encadré 29. Actions et réformes entreprises dans le secteur privé

**Au niveau du cadre juridique,** une grande réforme a été entamée avec l'approbation de nouveaux codes des investissements et du travail en 2002. Au plan sectoriel, un nouveau code minier a été publié en 2002 et ses principaux décrets d'applications en 2003. Un nouveau code forestier a été promulgué en 2002. Des arrêtés portant mesures d'application ont été pris en 2003 et 2004. Dans le domaine de la régulation des télécommunications, l'Agence de Régulation des Postes, Téléphones et Télécommunications (ARPTC) a été créée et la nouvelle loi sur la télécommunication a été publiée en 2003.

**Au niveau judiciaire,** et particulièrement pour les deux tribunaux de commerce que le Gouvernement compte mettre en place, les juges ainsi que le personnel de ces tribunaux ont été formés à Rome en janvier 2004. La seconde formation a été organisée à Kinshasa entre janvier et mars 2005 avec l'appui du COPIREP sur le droit de l'OHADA au cours de laquelle plusieurs catégories de personnes furent formées. Les infrastructures physiques sont en voie de réhabilitation. Pour faciliter la résolution des différends commerciaux, un centre national d'arbitrage a été créé par arrêté ministériel en juin 2003 et environ 30 arbitres enregistrés en novembre 2004. Une gazette permettant de publier les lois a été créée. Par ailleurs, le Gouvernement a reçu en mars 2005, le rapport sur l'étude des modalités d'adhésion à l'OHADA. En vue de faciliter les opérations administratives relatives aux investissements, une agence de promotion des investissements (ANAPI) a été créée en 2002. Un guichet unique d'agrément a été mis en place afin de réduire les délais administratifs de création d'entreprises. En vue de contribuer à l'amélioration du climat des affaires, le Gouvernement et le Parlement ont approuvé l'adhésion du pays à l'Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique (ACA). L'Accord a été notifié en février 2005. La RDC a libéré sa contribution initiale au capital de l'ACA avec l'aide de la Banque mondiale.

**Au niveau de la fiscalité,** des revues du système fiscal et douanier ont été entreprises avec l'assistance du FMI et de la Banque mondiale. Il en a résulté la publication d'un nouveau tarif douanier (dont l'objectif est de rationaliser la structure de la protection douanière du marché intérieur) et d'importantes réformes entreprises au niveau de la fiscalité indirecte, dont l'introduction de la déductibilité au niveau de l'impôt sur le chiffre d'affaire en vue d'améliorer la compétitivité des industries locales vis à vis du marché international et de préparer en même temps l'instauration de la TVA pour 2006. L'ICA sur les exportations a été supprimée en juillet 2004. Des actions sont entreprises pour la mise en place et la rationalisation de la fiscalité directe et indirecte applicables aux entreprises.

**Dette intérieure.** Un audit des arriérés de paiement de l'État envers le secteur privé, effectué par une firme d'expertise financière recrutée avec l'appui de la Banque mondiale, a été achevé en février 2004 pour les créances allant jusqu'au 31 décembre 2001. Le stock total de la dette certifiée a été arrêté à 1.270 millions USD, dont 470 millions USD de dette commerciale. Les négociations menées par la Banque Sterling Merchant Finance Ltd. (négociateur du Gouvernement recruté à cet effet) n'ont porté que sur la dette commerciale. Les créanciers représentant 365 millions USD ont pris part aux négociations qui ont abouti à une décote moyenne de 75% en valeur actualisée, ramenant ainsi le stock à 96 millions USD. L'apport de la Banque mondiale de 42,5 millions USD au titre d'appui budgétaire servira à payer la première tranche de 2005. Le plan de remboursement pour les années 2006 et 2007 prévoit le montant respectif de 29,5 millions de USD et 24,7 millions.

### **2.2.2.1. Améliorer le Climat des Affaires**

309. L'augmentation de la production, la transformation agricole, la commercialisation et la promotion du micro-crédit et de la micro-entreprise ainsi que du crédit rural ne sauraient être développés que si le secteur privé joue pleinement son rôle moteur de l'économie. Le secteur privé devra de ce fait prendre de plus en plus d'importance, le rôle de l'Etat étant de réguler l'ensemble du système. Les principales orientations porteront sur la relance du secteur privé, le désengagement de l'Etat du système productif, l'industrialisation du pays, la promotion du secteur des services et du tourisme et l'intégration régionale.

310. Le Gouvernement est convaincu qu'une croissance économique accélérée et durable ne peut être réalisée que par un secteur privé dynamique et diversifié, tourné vers la création d'emploi, le développement du tissu industriel et les exportations. C'est pourquoi la stratégie gouvernementale de développement à moyen et long terme, consistera à faire du secteur privé le moteur de la croissance. A cet effet cinq orientations spécifiques sont retenues : (i) les actions d'urgence à court terme inclurons : (a) la liquidation des arriérés intérieurs de l'Etat ; (b) la mise en place des mécanismes de soutien aux opérateurs économiques sinistrés à travers notamment des actions de reconstruction et (c) la réhabilitation des infrastructures de production, des voies de communication et de commercialisation détruites pendant la crise ; (ii) l'amélioration de l'environnement et de la sécurité des affaires tout en veillant à la promotion de la compétitivité du secteur privé ; (iii) la réforme du cadre légale et réglementaire dont la réforme du régime fiscal, la réforme des entreprises publiques et le désengagement de l'Etat ; (iv) le renforcement des incitations à la croissance des investissements privés et (v) l'amélioration des capacités du système d'intermédiation financière pour garantir un appui efficace à la création des richesses.

### **2.2.2.2. Réformer les Entreprises Publiques**

311. Conscient de la nécessité d'un partenariat public - privé pour la relance de l'économie, le Gouvernement a élaboré une stratégie pour la réforme du secteur des entreprises publiques. Les objectifs de ces réformes sont : (i) s'assurer que les services publics sont fournis de manière durable et sur une base commerciale, en faisant appel, en tant que besoins, au concours du secteur privé sous diverses formes (partenariat, concession, cession partielle ou totale d'actions), et (ii) réduire les coûts quasi-fiscaux résultant de la mauvaise gestion des entreprises publiques et/ou de leur organisation.

312. Pour permettre au Gouvernement de définir et d'adopter le plan de restructuration des entreprises publiques, un comité de pilotage de réforme des entreprises publiques (COPIREP) a été mise en place pour préparer et mettre en place les réformes relatives à la restructuration des entreprises publiques après diagnostic. D'autre part, le COPIREP a assisté les groupes sectoriels de travail dans l'élaboration de leurs plans stratégiques de restructuration des entreprises publiques dans le secteur de Mines, Transports, Energie, Télécommunications et banques. Ces plans de restructuration se fondent sur le principe de : (i) restaurer l'Etat dans son rôle régulateur ; (ii) redonner à l'initiative privée le rôle moteur dans la croissance et le développement et (iii) réunir le consensus le plus large possible de tous les intervenants et à plusieurs niveaux.

313. Pour promouvoir le partenariat public-privé, le Gouvernement a soumis à l'adoption du parlement quatre projets de lois relatives (i) à la transformation des entreprises publiques ; (ii) au désengagement de l'Etat et (iii) à l'application des dispositions régissant les entreprises publiques de même aux établissements publics.

314. Subsidiairement à ces projets de lois, une étude sur le reclassement des entreprises publiques susceptibles d'être transformées en établissements publics ou en sociétés commerciales a été réalisée et est transmise pour adoption au Gouvernement.

315. Par ailleurs, les études sur les stratégies de restructuration de quelques entreprises cibles sont en cours d'élaboration. Ces études se fondent sur le principe de la promotion du partenariat public-privé et elles concernent (la GECAMINES, la RVA, la SNCC, l'ONATRA, le LAC, la City Train, COHYDRO, la SNEL, la REGIDEO et l'OCPT).

### **2.2.2.3. Améliorer l'Intermédiation Financière et Promouvoir la Micro-Finance**

316. Le Gouvernement a réalisé un vaste programme de réformes du secteur financier national, en vue de faire jouer à cet important secteur de l'économie son véritable rôle dans le financement de la croissance et la lutte contre la pauvreté. Malgré ces efforts, le système bancaire connaît un problème de dysfonctionnement de la fonction d'intermédiation financière en terme de financement des crédits à moyen et à long terme. Par ailleurs, l'accès au crédit et/ou aux facteurs de production, l'une des conditions efficaces à l'insertion des pauvres dans le circuit économique reste encore très difficile.

317. La vision dans le secteur bancaire et de micro-finance est de voir s'instaurer à l'échéance 2010 -2015, un système national de paiement efficace dans lequel les opérations se dénouent rapidement et favorisent la circulation des capitaux à l'intérieur du pays ou vers l'extérieur.

318. L'objectif vise à consolider et moderniser le dispositif de conduite de la politique monétaire en vue d'assurer la stabilité des prix et améliorer la bancarisation de l'économie congolaise. Les actions prioritaires préconisées sont : (i) l'allègement des conditions de création des banques dont le capital minimum a été fixé à USD 1,5 millions ; (ii) le renforcement du pouvoir d'achat de la monnaie nationale par une politique monétaire prudente et l'élargissement du marché monétaire ; (iii) La poursuite des actions de restructuration des institutions financières bancaires et non bancaires, la recapitalisation de la Banque Centrale ainsi que la création d'un marché financier adossé sur un système de paiement diversifié et efficace ; (iv) la mise en place des mécanismes d'incitation spécifiques pour les banques à réseaux en termes de fiscalité, d'allocation des devises, etc. ; (v) le redéploiement de la Banque Centrale à travers tout le territoire national, l'élargissement des avantages du code des investissements aux investisseurs du secteur bancaire, la mise en œuvre des politiques incitatives à la création des banques de proximité et (vi) la modernisation des équipements informatiques et de télécommunications.

### **2.2.2.3. Promouvoir l'emploi**

319. L'un des défis les plus pressants auquel le gouvernement doit faire face est l'adoption de politiques qui permettront à l'économie d'absorber les jeunes qui arrivent sur le marché du travail. Le problème est particulièrement aigu en raison de l'accroissement rapide de la population en âge de travailler face à la pénurie d'emplois. Les données brutes indiquent qu'en RDC la population en âge d'activité, c'est à dire entre 15 et 64 ans, est de 80%. Cette catégorie est occupée par les activités agricoles dans des exploitations familiales et le secteur informel.

320. L'objectif global consiste à promouvoir l'emploi pour tous et d'accroître le revenu des populations en vue de l'amélioration de leurs conditions de vie.

321. Pour atteindre cet objectif, la stratégie du Gouvernement s'articule autour de quatre axes prioritaires suivants : (i) élaboration de la politique nationale de promotion de l'emploi et de la formation professionnelle ; (ii) renforcement des capacités des institutions, des organismes publics et privés chargés de la promotion de l'emploi et de la lutte contre la pauvreté pour les rendre capables de jouer un rôle dans la promotion de l'emploi au niveau tant central que décentralisé (partenaires sociaux et acteurs de la société civile) ; (iii) élargissement équitable des opportunités d'emplois et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres et (iv) renforcement des systèmes existants de protection sociale et leur extension aux travailleurs de l'économie informelle ainsi qu'à leur famille.

### **Encadré 30 : Actions réalisées dans le secteur de l'emploi**

Le Gouvernement a élaboré une stratégie sectorielle de l'emploi en cohérence avec les recommandations du Sommet des Chefs d'Etat de l'Union africaine qui s'est tenu à Ouagadougou du 03 au 09 septembre 2004 à la suite duquel un Plan d'Action National de Promotion de l'Emploi et de Lutte Contre la Pauvreté a été élaboré et adopté en 2005.

Le Gouvernement a également adopté en 2002, à travers un processus participatif, un vaste Programme de Création d'Emplois, en sigle PROCER. Un décret portant création et fonctionnement de ce programme a été signé en 2005. Ce programme est l'outil opérationnel du Plan d'Action National pour la Promotion de l'Emploi et de Lutte Contre la Pauvreté.

#### **322. Elaborer la politique nationale de promotion de l'emploi et de la formation professionnelle.**

Les Gouvernement s'engage à mener les actions suivantes : (i) définition des priorités et des objectifs de la politique de l'emploi ainsi que de la formation professionnelle ; (ii) organisation et tenue des ateliers d'élaboration et de validation du document de la politique nationale de l'emploi et de la formation professionnelle et (iii) renforcement du cadre juridique ainsi que des mécanismes du dialogue social.

#### **323. Renforcer les capacités des institutions, des organismes publics et privés chargés de la promotion de l'emploi et de la lutte contre la pauvreté.**

Les Gouvernement mènera les actions suivantes : (i) évaluation des besoins en aptitudes professionnelles, révision et/ou développement des plans visant le renforcement des capacités des parties prenantes (Ministère du Travail, ONG, organisations de la société civile, organisations des travailleurs et des employeurs) ; (ii) équipement et financement des structures chargées de la promotion de l'emploi ; (iii) organiser des ateliers d'informations et de formation sur l'emploi ; (iv) mise en place d'une manière continue une base nationale des données sur l'emploi et la pauvreté ; (v) promotion de la recherche, la collecte et l'analyse des données sur l'emploi et la pauvreté et (vi) création d'un environnement favorisant l'essor des institutions.

#### **324. Elargir dans l'équité les opportunités d'emplois et les activités génératrices de revenus pour les pauvres.**

L'action gouvernementale s'articulera autour de : (i) développement des diverses filières notamment dans les domaines de l'agriculture, du développement rural, de la construction et de l'environnement en vue d'améliorer les compétences pour de meilleures possibilités et des chances égales pour les hommes, les femmes et les jeunes de trouver un emploi convenable ; (ii) promotion de l'entrepreneuriat coopératif qui passe par la formulation du programme de création des emplois et auto-emplois ruraux et péri-urbains décents ; (iv) promotion des approches et méthodes à Haute Intensité de Main-d'Oeuvre (HIMO) et vulgarisation de ces dernières auprès des administrations dans le cadre notamment de l'exécution des travaux de reconstruction et des projets sectoriels ; (v) mise en place des micro- crédits pour le financement des micro, petites et moyennes entreprises ; (vi) promotion de l'emploi et de la formation professionnelle qui passerait par la mise en place des programmes et projets de formation, d'éducation et d'emploi en faveur des groupes défavorisés en tenant compte du genre (jeunes, femmes, handicapés, etc.) et (vii) renforcement du partenariat avec le secteur privé.

#### **325. Renforcer les systèmes existants de protection sociale et leur extension aux travailleurs de l'économie informelle ainsi qu'à leur famille.**

Le Gouvernement s'engage à mettre en œuvre les actions suivantes : (i) réforme du système de sécurité sociale actuelle par l'élaboration du cadre juridique de fonctionnement des mutuelles et l'encouragement des systèmes décentralisés et innovateurs de Sécurité Sociale et (ii) promotion d'une sécurité professionnelle et d'une couverture sanitaire aux travailleurs vulnérables, et en particulier à ceux œuvrant dans le secteur agricole et dans l'économie informelle.

### **Pilier 3. Améliorer l'Accès aux Services Sociaux et Réduire la Vulnérabilité**

326. Après trente ans des conflits et de mauvaise gouvernance, la situation sociale de la RDC, à l'image de son économie, est au plus bas. En effet, le système de santé, d'éducation, d'accès à l'eau potable et à un environnement sain couplé à une protection sociale inexistante commande des actions énergiques urgentes et équilibrées. La réhabilitation des infrastructures de base et le rétablissement d'un service de qualité à une population de plus en plus nombreuse appellent la mise en place d'une politique agressive du secteur en partenariat avec les organisations communautaires, les ONG, les églises et la société civile, déjà fortement engagée dans ce secteur.



327. L'objectif du Gouvernement dans ce domaine est de rétablir d'ici à l'an 2015, les performances réalisées avant la crise et les surpasser. Des actions volontaristes devront être menées notamment dans le domaine de l'éducation, de la santé, la protection sociale, de l'eau et l'assainissement.

328. L'accès aux services de base doit être compris sous deux aspects : la disponibilité de service de bonne qualité et l'accès effectif à ces services dans la limite des possibilités financières ou du pouvoir d'achat des populations bénéficiaires. Les actions du Gouvernement et de ses partenaires répondront à ces deux exigences. Cela implique nécessairement la mise en place des filets de sécurité sociale appropriés en faveur des populations les plus défavorisées.

### 3.1. Education

329. D'une manière générale, l'objectif poursuivi dans ce secteur est de mettre en place, à cours terme, un cadre légal et réglementaire propice à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) portant essentiellement sur la révision de la loi-cadre de l'enseignement national qui proclame la gratuité et l'obligation de l'enseignement de base, l'obligation pour l'Etat d'en assurer prioritairement le fonctionnement, le renforcement du partenariat public-privé, la décentralisation de la gestion et la politique linguistique ainsi que les éléments relatifs au lien social et à l'éthique.

#### Encadré 31. Actions réalisées dans le secteur de l'éducation

En vue de promouvoir le système Educatif de la RDC dans la vision des OMD, le Gouvernement a réalisé des actions suivantes : (i) la réhabilitation de 140 écoles sélectionnées dans le volet social du PMURR ; (ii) la finalisation du Rapport d'Etat du système Educatif National (RESEN) et adoption de l'avant projet du plan d'action pour le Programme Education pour tous (EPT) ; (iii) la mise en œuvre du programme d'allocation trimestrielle des fonds pour les frais de fonctionnement des écoles primaires et secondaires publiquement administrées, en vue de réduire graduellement les frais payés par les parents et (iv) la préparation du Projet d'Appui au Secteur de l'Education (PASE) financé par la BAD et du Projet d'Appui au Redressement du Secteur Educatif Congolais (PARSEC) financé par la Banque Mondiale.

**A. Projet d'Appui au Secteur de l'Education (PASE).** L'objectif poursuivi par ce projet est de contribuer à la reconstruction du système éducatif congolais en vue de la mise en œuvre des objectifs de l'Education Pour tous (EPT), à travers l'appui à l'élaboration des réformes sectorielles et du renforcement des capacités institutionnelles tant de planification que de gestion. Le montant de financement étant de 5,23 millions d'UC au titre de don, le PASE comprend quatre composantes que sont (i) l'appui à l'élaboration des réformes sectorielles, (ii) la mise en place d'un système d'information pour la gestion de l'éducation, (iii) le renforcement des capacités institutionnelles de planification, de formation et de gestion pédagogique et (iv) la gestion du projet. Présentement, le PASE est pleinement dans la phase de mise en vigueur. Le décaissement est de l'ordre de 17% sur des engagements estimés à 69% en mai 2006.

**B. Projet d'Appui au Redressement du Secteur Educatif Congolais (PARSEC).** Financé par un don de 130 millions de dollars US par la Banque Mondiale, ce projet a pour objectifs (i) d'arrêter la dégradation du système éducatif congolais dans la fourniture de services essentiels au niveau de l'enseignement primaire et (ii) préparer le terrain en vue d'assurer le financement et le développement durable du secteur. Le PARSEC comprend quatre composantes : (i) accroître l'accès et renforcer l'équité au niveau de l'enseignement primaire; (ii) améliorer la qualité de l'enseignement primaire; (iii) renforcement des capacités institutionnelle et financière du secteur de l'éducation et (iv) la gestion du projet.

Préoccupé par la réhabilitation du système éducatif, le Gouvernement congolais finalise présentement les dossiers pouvant permettre la tenue de la réunion du conseil d'Administration de l'IDA qui examinera les conditions de mise en vigueur du projet.

330. Pour y parvenir, des actions spécifiques sont envisagées aux niveaux de l'enseignement primaire universel, de l'enseignement secondaire, l'enseignement supérieur et Universitaire, au niveau de l'éducation non formelle et enfin au niveau de la rationalisation et le renforcement de la gestion du système éducatif.

#### 3.1.1. Enseignement Primaire Universel

331. L'objectif est de porter le taux brut de scolarisation de 64,1 en 2006 à 80% en 2008 et d'ici à 2015 à 100%. En terme d'équité, il s'agira de réduire de moitié l'écart de scolarisation entre les

garçons et les filles<sup>25</sup>. Il s'agira aussi de définir les mesures d'accompagnement susceptibles d'améliorer à la fois le profil de scolarisation et l'efficacité interne dans le primaire.

332. **Universalité et Équité.** Le Gouvernement compte mener des actions suivantes : (i) ajustement et systématisation de la taille de la classe à 40 élèves<sup>26</sup> ; (ii) systématisation de la pratique du système à double flux pour les zones urbaines et péri urbaines ; (iii) recours au système multigrade en zones rurales à partir de l'année scolaire 2008-2009 ; (iv) réhabilitation annuelle de 10% des salles de classe et leur équipement en mobiliers scolaires<sup>27</sup> ; (v) organisation et développement des programmes spéciaux du niveau primaire au profit d'enfants n'ayant jamais fréquenté l'école ou l'ayant quittée avant la 4<sup>ème</sup> année primaire ; (vi) organisation de l'apprentissage et la formation professionnelle des jeunes non scolarisés en vue de leur insertion dans le circuit de production ; (vii) introduction des langues locales comme langue d'enseignement au degré élémentaire en reformant la méthodologie d'évaluation des acquis scolaires ; (viii) prise en charge progressive des frais de motivation payés par les familles et (ix) poursuite de la sensibilisation et d'information des parents et des communautés sur le bienfait de l'éducation de tous les enfants en collaboration avec les partenaires au développement.

333. **Qualité.** Les mesures réglementaires et pédagogiques envisagées pour améliorer la qualité du système et parvenir à ces objectifs sont notamment : (i) le renforcement de l'encadrement pédagogique des enseignants par le recrutement de nouveaux enseignants<sup>28</sup>, (ii) la mise place des cantines scolaires (aide alimentaire) ; (iii) la distribution des manuels scolaires de base aux élèves ; (iv) le renforcement des capacités par la formation continue et le recyclage des enseignants ; (v) la dotation des écoles en mobiliers et (vi) la dotation en matériels pédagogiques de l'ensemble des écoles primaires publiques.

### 3.1.2. Enseignement Secondaire

334. **L'objectif est d'étendre le tronc du secondaire pour permettre à plus d'élèves d'accomplir huit années d'études, de restreindre l'accès au second cycle et améliorer la qualité de l'enseignement.** Le taux brut de scolarisation (principalement celui des filles) devrait s'accroître d'ici 2015, de 23% à 33% grâce aux actions suivantes : (i) maintien du taux de transition actuel entre le primaire et le premier cycle du secondaire de manière à ce que tous les enfants puissent atteindre huit années de scolarité ; (ii) amélioration du système d'orientation scolaire de manière à déceler les potentialités individuelles susceptibles d'assurer plus tard leur plein épanouissement ; (iii) restauration progressif de 4.936 salles de classes à partir de 2007, à raison de 25% l'an ; (iv) accroissement de la taille de classes de 30 à 40 élèves par classe en vue de réduire graduellement le nombre d'écoles secondaires et dégager ainsi des moyens pour améliorer l'environnement physique des établissements ; (v) réduction du taux de redoublement de 20% à 16% d'ici 2008 et 16% à 10% d'ici 2015 et (vi) développement de l'enseignement technique et professionnel afin de former les cadres moyens qualifiés.

### 3.1.3. Enseignement Supérieur et Universitaire

335. **L'objectif est d'assurer une éducation de qualité à tous les étudiants des universités et des instituts supérieurs, de promouvoir la recherche-développement pour adapter la formation scientifique et technologique aux besoins socio-économiques du pays et d'identifier les filières prioritaires à professionnaliser.** Les principales actions prévues à cet effet portent sur : (i) l'adaptation de l'offre éducative à la demande sociale en tenant compte des réalités socio-économiques du pays ; (ii) l'amélioration de 30% de l'accès des filles des milieux ruraux à l'enseignement supérieur et universitaire d'ici 2015 ; (iii) la construction, d'ici 2015, de cinq campus Universitaire (Kindu, Mbuji Mayi, Goma, Kabinda et Mbandaka) et la réhabilitation des universités et instituts supérieurs existants ; (iv) l'exploitation de l'accès à la formation supérieure par l'enseignement à distance ; (v) l'octroi des bourses sélectives pour permettre aux

<sup>25</sup> Le taux brut de scolarisation de filles devrait passer de 56,2% en 2006 à 75,6% en 2008. Par contre, le taux brut de scolarisation de garçons se situerait à 83,9% en 2008 contre 72,3% en 2006.

<sup>26</sup> Plan d'action EPT, page 46.

<sup>27</sup> RDC Ministère de l'EPSP, Annuaire statistique, 2001-2002, tableau n°6, Kinshasa, Août 2005

<sup>28</sup> Ces derniers doivent être compatibles avec le ratio élève/maître.

enfants des familles pauvres, surtout les filles, d'accéder aux études supérieures ; (vi) augmentation du nombre d'enseignants qualifiés selon un plan de formation continue et doctorale ; (vii) l'amélioration des conditions de travail pour les personnels académique et scientifique ; (viii) l'amélioration, d'ici 2008, du ratio d'encadrement scientifique et administratif et (ix) la mise en place d'un système crédible de contrôle de qualité de l'enseignement.

### 3.1.4. Education Non Formelle

336. **Alphabétisation.** Le gouvernement s'engage à élaborer une politique nationale d'alphabétisation dont l'objectif est de réduire sensiblement l'écart entre le taux d'analphabétisme des femmes et des hommes d'ici 2015.

337. **Apprentissage et formation professionnels des jeunes non scolarisés.** L'objectif est de réduire sensiblement d'ici 2015, la proportion des enfants (surtout celle des filles de 8 à 14 ans) qui sont en dehors du système scolaire formel. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement s'engage à organiser et à développer les programmes spéciaux du niveau primaire au profit des enfants n'ayant jamais fréquenté l'école ou l'ayant quittée avant la quatrième année primaire ; ce qui permettra d'améliorer le taux de scolarisation à l'enseignement de base. Au-delà, il faudra organiser l'apprentissage et la formation professionnels des jeunes non scolarisés en vue de leur insertion dans le circuit de production.

## 3.2. Santé

338. La stratégie de redressement et de relance du secteur de santé implique la réhabilitation et l'implantation des structures sanitaires nouvelles (hôpitaux, centres de santé, pharmacies, etc.) de proximité, le développement des ressources humaines par la formation de base et le perfectionnement en cours d'emploi, l'amélioration des conditions de travail du personnel de santé, l'approvisionnement en produits pharmaceutiques de base et l'équipement des hôpitaux, des centres de santé et des cliniques universitaires.

339. L'amélioration de l'état de santé des populations constitue à la fois un objectif économique et social de développement et de réduction de la pauvreté. Pour ce faire, l'objectif poursuivi est d'assurer des soins de santé primaire de qualité à toute la population, en particulier aux groupes vulnérables et de combattre les grandes pandémies telles que le VIH/SIDA, le paludisme, tuberculose, onchocercose, la trypanosomiase humaine africaine, etc.

340. Les résultats escomptés grâce à l'amélioration de la qualité des services de santé devraient conduire à la réduction de la mortalité infantile de 104 ‰ en 2007, à 89 ‰ en 2008 contre 111‰ en 2006. Le niveau de mortalité maternelle devrait aussi décroître d'ici 2008 pour se situer à 944 pour cent milles naissances vivantes contre 1276 en 2006. le nombre d'accouchements assistés passerait à 75,2% contre 61,6% en 2006. Enfin, la couverture vaccinale s'améliorerait et se situerait à 40% en 2008 contre 29,6% en 2006.

341. Pour ce faire, le Gouvernement a retenu pour le court terme trois axes stratégiques qui se résument comme suit : (i) le développement des zones de santé ; (ii) la réorganisation et l'appui institutionnel aux niveaux intermédiaire et central et (iii) l'approvisionnement en médicaments et en intrants spécifiques.

### **Encadré 32. Actions réalisées dans le secteur de la santé**

Depuis 2001, le Gouvernement a mené des actions importantes conformément aux objectifs prioritaires du secteur de la santé. Il s'agit notamment de :

- l'élaboration des lignes de politique et de stratégies mettant l'accent sur les soins de Santé primaire et les programmes spécialisés ;
- l'augmentation de nombre de Zones de Santé, de 306 à 515, afin de fournir un cadre administratif nécessaire à l'exécution du réseau des soins et améliorer l'accessibilité géographique des services ;
- la définition des normes de fonctionnalité des Zones de Santé et le contenu des paquets d'activités ;
- la décentralisation du système sanitaire consacrant l'autonomie des Zones de Santé ;
- le soutien aux programmes spécialisés, notamment le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose ;
- l'augmentation progressive du budget alloué au secteur de la Santé ;
- le renforcement des capacités institutionnelles au niveau provincial et national ;
- l'achèvement du Rapport d'Etat Santé Pauvreté (RESP) qui avait permis d'établir le diagnostic sur secteur et amorcer un dialogue sur les problèmes de Santé dans le cadre du DSCRCP ;
- la préparation et la prise mise en œuvre du programme d'Appui à la Réhabilitation du Secteur de la Santé (PARSS), avec l'appui de la Banque Mondiale. ;
- La ventilation du budget de la Santé par province, district, zone de Santé et nature ;
- L'envoi du budget ventilé de la Santé aux responsables des santés des EAD ;
- La prise en compte de l'état des besoins des prestataires des services de santé en vue d'améliorer l'efficacité de l'allocation budgétaire des exercices à venir ;
- Interdiction aux Médecins Inspecteurs des Provinces et des Districts d'effectuer des prélèvements sur les centres de santé et hôpitaux pour le fonctionnement des niveaux intermédiaire et central de l'administration, afin de rendre de service de santé plus accessibles aux pauvres tout en veillant que le budget de l'Etat soutienne le fonctionnement des services du Ministère de la Santé.

### **3.2.1. Développement des Zones de Santé**

342. Le développement des zones de santé constitue l'axe principal de la stratégie de renforcement du système de santé. Il a pour but d'améliorer le degré de fonctionnalité des hôpitaux et des centres de santé en vue de fournir les soins de santé de qualité à la population.

343. Les actions prioritaires à mener dans le court et moyen terme visent : (i) le développement d'un leadership intégré au niveau de la zone de santé (équipe cadre de la zone de santé) ; (ii) la promotion du développement des ressources humaines ; (iii) la rationalisation du fonctionnement des structures de santé ; (iv) l'amélioration de la couverture sanitaire de la zone de santé et de la qualité des soins ; (v) promotion du partenariat communautaire dans le cadre de la mise en œuvre de la politique sanitaire et (vi) le financement d'un service de santé accessible aux utilisateurs de la santé et (vii) le renforcement du partenariat intra et intersectoriel dans la zone de santé incluant les organisations religieuses et les ONG.

### **3.2.2. Le Renforcement du Niveau Intermédiaire**

344. Le renforcement du niveau intermédiaire concerne les Inspections Médicales Provinciales et de District. Ces dernières seront équipées et réhabilitées afin d'offrir un encadrement efficace des zones de santé. Dans ce cadre, les actions suivantes sont préconisées : (i) la définition des fonctions de chacun de ces deux niveaux, (ii) l'appui institutionnel en terme de réhabilitation et équipement et (iii) l'amélioration du cadre normatif.

### **3.2.3. La Rationalisation du Niveau Central**

345. Le besoin de contrôle des problèmes de santé prioritaires conduit à la nécessité de rationaliser le niveau central pour lui permettre de jouer efficacement son rôle normatif. La rationalisation aura donc pour objet de donner à ce niveau une configuration qui répond réellement aux besoins identifiés en périphérie pour le fonctionnement des zones de santé.

## **3.3. Eau et Assainissement**

346. L'enjeu pour la RDC consiste à parvenir à mobiliser ses immenses ressources en eau, à assurer leur potabilité et à les distribuer à la population. La reconstruction du secteur de l'eau et de

l'assainissement constitue l'une des premières priorités de la stratégie de réduction de la pauvreté (SRP). Elle va bénéficier à court terme d'une attention particulière de la part du Gouvernement afin de mettre à la disposition des populations la quantité d'eau quotidienne correspondante à la norme et un espace vital plus salubre.

347. L'objectif du secteur est de faire passer : (i) le taux de desserte en eau potable 22% en 2005 à 26,9% en 2008 pour se situer à 49% en 2015 et (ii) le taux de desserte en assainissement de 9% en 2005 à 15 % en 2008 et à 45% à l'horizon 2015<sup>29</sup>.

### **Encadré 33. Principaux bailleurs intervenant dans le secteur de l'eau et l'assainissement**

Le secteur de l'eau et assainissement est la cible de plusieurs bailleurs de fonds à travers les projets et programmes qui rentrent dans les objectifs du millénaire (OMD). Les principaux bailleurs qui interviennent dans ce secteur sont : (i) la Direction Générale de la Coopération au Développement (DGCD) de la Belgique ; (ii) l'organisation Allemande (KFW) ; (iii) l'Agence Française de Développement (AFD) ; (iv) la Banque Africaine de Développement (BAD) ; (v) la Banque Mondiale ; (vi) l'UNICEF et (vii) l'Union Européenne. La BAD, la DGCD et l'UNICEF ont orienté leurs investissements dans l'approvisionnement en eau des zones rurales, alors que l'UE, la KFW et l'AFD se concentrent sur le secteur urbain.

348. Dans un premier temps, il s'agira de réhabiliter les infrastructures existantes, faciliter l'accès au plus grand nombre, renforcer les capacités des unités de production d'eau, améliorer la gestion des points d'eau par la promotion de la participation communautaire et du secteur privé, renforcer les programmes d'assainissement existants et les étendre à l'échelle nationale.

349. Les actions à mener consisteront à : (i) aux réformes à entreprendre dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, (ii) aux éventaires des besoins en eau des populations urbaines et rurales, (iii) à l'élaboration du code de l'Eau et l'Assainissement devant comprendre, notamment les aspects de protections et de gestion intégrés des ressources en eau, de définir les rôles des opérateurs privés du secteur et de clarifier les zones d'actions : grandes et moyennes villes, petits centres périurbains et milieu rural, et (iv) à la création d'un fonds de développement de l'eau et d'assainissement.

350. A ce titre, à moyen terme, il s'agira dans le cadre des programmes du sous secteur de l'eau en milieu urbain et périurbain pour 2006- 2015 : (i) d'exécuter le Plan Décennal de la REGIDESO et du Plan Directeur de l'Eau pour Kinshasa ; (ii) d'ouvrir le secteur de l'eau et de l'assainissement aux initiatives de la société civile, des opérateurs privés, des ONG et associations, et les bénéficiaires eux-mêmes et (iii) de mettre en œuvre le Plan d'Action pour l'assainissement de la ville de Kinshasa.

351. En ce qui concerne le milieu péri-urbain et le milieu rural, il sera mis en place des systèmes autonomes de gestion communautaire dans le cadre de la politique de décentralisation et de développement rural, ainsi que des entreprises locales (PMI) de génie civil et d'ingénierie. Ces politiques seront accompagnées par la recherche et la promotion de technologies appropriées tout en vulgarisant les bonnes pratiques de gestion communautaire des installations autonomes. Un plan d'implantation progressive d'unités de forage dans les 26 provinces sera étudié en vue d'accélérer l'accès des populations de l'arrière pays à l'eau potable.

352. Un programme de formation sera élaboré afin de renforcer les capacités opérationnelles des techniciens du secteur ainsi que les agents de santé de la zone, y compris les Ingénieurs sanitaires, les vulgarisateurs et les artisans dans le domaine de l'assainissement.

353. Aux fins de favoriser la participation des populations à la création et à la gestion des infrastructures d'approvisionnement en eau potable, il sera créé un fonds de développement de l'eau et d'assainissement.

<sup>29</sup> La projection des indicateurs dans le secteur est tributaire du cycle des projets sectoriels qui court de trois à cinq ans. Il est de ce fait difficile de prévoir l'amélioration des indicateurs avant la fin de la période en revue. Ainsi, les effets de la stratégie ne pourront être observés qu'à partir de 2009.

354. Concernant le sous secteur assainissement, il s'agit (i) d'équiper et d'installer des brigades communales et territoriales d'assainissement du PNA et (ii) de promouvoir la participation de la femme à la gestion et à la prise de décision dans l'élaboration des programmes développement du secteur eau et assainissement en milieu rural.

### **3.4. Pauvreté Urbaine**

355. La stratégie de lutte contre la pauvreté urbaine consistera à lier l'urbanisation des villes avec l'accès aux services de base de qualité (la santé, l'éducation, l'eau potable, l'électricité, l'assainissement, le logement décent...).

356. L'objectif de la RDC en matière d'urbanisation consiste à résorber le déficit en logements dans les grands centres urbains du pays et s'inscrit dans la lutte contre la pauvreté et l'atteinte des OMD. Il s'agira en outre de lier l'urbanisation aux services sociaux de base.

357. Pour ce faire, le Gouvernement a retenu trois axes stratégiques qui se résument comme suit : (i) l'amélioration des conditions de vie des populations urbaines en assurant ; (ii) l'amélioration de la gestion urbaine en renforçant la responsabilisation et la transparence en mettant un accent particulier et (iii) la résorption de la carence et la mauvaise qualité des logements.

#### **3.4.1. Améliorer les Conditions de Vie des Populations Urbaines.**

358. Les actions préconisées sont : (i) la réduction de la carence en voirie ; (ii) l'accès des populations à une habitation décente ; (iii) le traitement et l'évacuation des déchets solides et liquides ; (iv) l'évacuation des eaux usées domestiques ; (v) l'éducation et la sensibilisation de la population aux problèmes de la salubrité publique ; (vi) l'amélioration des conditions d'approvisionnement par une large couverture géographique des centres d'approvisionnement.

#### **3.4.2. Améliorer la Gestion Urbaine en renforçant la Responsabilisation et la Transparence.**

359. Les actions préconisées sont : (i) la souveraineté fiscale urbaine effective ; (ii) l'organisation de la perception des taxes municipales ; (iii) l'accroissement de la desserte en moyens de transport ; (iv) l'augmentation du nombre d'équipements sociaux et (v) l'organisation et l'encadrement du secteur informel ; la production des nouveaux plans d'urbanisme pour les grandes villes et les centres moyens.

#### **3.4.3. Résorber la Carence et la Mauvaise Qualité des Logements.**

360. Les actions préconisées sont : (i) la restructuration du secteur de l'habitat et l'aménagement des nouveaux sites (Ministère de l'Urbanisme) ; (ii) l'élaboration des textes légaux et réglementaires sur le bail ; (iii) la création d'une banque de l'habitat et l'instauration d'un système de crédits bancaires aux promoteurs immobiliers et aménageurs fonciers, etc. et (iv) la production, en quantité et en qualité, des logements d'ici 2030 (OMD 7 : cible 11) ; (v) viabilisation des parcelles dans les villes.

### **3.5. Protection Sociale**

361. La politique du secteur de la protection sociale poursuit les objectifs suivants : (i) améliorer le statut social des personnes vulnérables ; (ii) faciliter l'accès des populations dans leur ensemble aux services sociaux de base ; (iii) mettre en œuvre des programmes de création de richesses adaptés à la situation des groupes cibles ; (iv) promouvoir le développement communautaire.

#### Encadré 34. Actions réalisées dans le domaine de la Protection sociale

Pour matérialiser cette vision, le Gouvernement congolais est doté d'un Projet d'Urgence d'Amélioration des Conditions de Vie (PUACV), qui sera financé à concurrence de 82 millions USD par la Banque Mondiale, ayant pour objectifs (i) d'appuyer les centres urbains moyens par le rétablissement et l'accès aux services de base, (ii) appuyer les chefs-lieux de provinces par la stabilisation et le renforcement de la situation socio-économique et contribuer à la relance de l'activité économique par la mise en œuvre des investissements prioritaires, (iii) désenclaver les zones isolées par la remise en état et l'entretien de 600 KM et (iv) appuyer les institutions provinciales par la fourniture de la formation de base, l'achat de matériels et la réhabilitation minimale de bureaux.

En plus de ce projet, le Gouvernement dispose depuis le mois d'octobre 2005 d'un Programme National d'appui à la Protection Sociale (PNPS) créée par décret présidentiel. Ce programme poursuit les objectifs ci-après : (i) améliorer le statut social des personnes vulnérables ; (ii) faciliter l'accès des populations démunies aux services sociaux, infrastructures et équipements de base ; (iii) mettre en œuvre les programmes de création de richesses adaptés à la situation des groupes cibles, notamment à travers la micro finance et (iv) promouvoir le développement communautaire. A cet effet, les axes stratégiques suivants sont définis : (i) le renforcement des capacités des structures et des acteurs de protection sociale ; (ii) la réinsertion sociale, économique et professionnelle des personnes vulnérables sur base des programmes et projets spécifiques à chaque catégorie ; (iii) l'amélioration de l'accessibilité des groupes vulnérables aux services sociaux de base et (iv) la prise en charge communautaire des groupes vulnérables.

362. Pour ce faire, les actions prioritaires du Gouvernement porteront sur trois groupes cibles, à savoir : (i) les femmes et les enfants vulnérables ; (ii) les personnes vivant avec handicap ; (iii) les personnes de troisième âge et (iv) les personnes déplacées et réfugiées.

363. **Femmes et enfants vulnérables.** Les actions suivantes sont à mener : (i) application effective de la politique du secteur privilégiant les Accords des Nations Unies sur protection des enfants victimes du conflit et du VIH/SIDA ; (ii) amélioration des conditions socio-économiques des familles des enfants vulnérables ; (iii) réinsertion des enfants vulnérables dans le circuit de l'éducation formelle et/ou non formelle ; (iv) réinsertion socioprofessionnelle des femmes et enfants chefs de ménage ; (v) appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des familles des enfants vulnérables ; (vi) réhabilitation des enfants malnutris ; (vii) appui spécifique aux enfants vivant avec handicap pour leur survie et leur éducation et (viii) prise en charge psychosociale, médico-sanitaire, juridique et judiciaire des enfants victimes et nés des violences sexuelles, ainsi que de leurs communautés.

364. **Personnes vivant avec handicap.** Les actions ci-après sont envisagées : (i) mise en place d'un programme national de réadaptation à base communautaire ; (ii) amélioration de leur situation économique et sociale et lutte contre les préjugés à leur égard ; (iii) promotion de l'éducation et la formation des personnes handicapées ; (iv) amélioration de l'état sanitaire et la mobilité des personnes handicapées.

365. **Personnes de Troisième Age (PTA).** Les actions suivantes sont envisagées : (i) amélioration du système de prise en charge des PTA ; (ii) promotion de la reconversion professionnelle pour les retraités et (iii) offre de garantie à l'épanouissement physique et moral des PTA.

366. **Personnes déplacées et réfugiées.** Les actions à mener prévoient : (i) réinstallation et/ou réinsertion des personnes sinistrées et (ii) réhabilitation socio-économique des personnes sinistrées. Une Commission « Nationale pour la Réhabilitation des Sinistrés » (CNRS) sera créée à cet effet.

367. De façon générale, l'Etat encouragera et renforcera la mise en œuvre de filets de sécurité sociale formels et informels en favorisant notamment l'accès aux mutuelles de santé et à d'autres structures de solidarité. Ces actions seront entreprises tout en poursuivant les réformes

préconisées en rapport avec : (i) la stratégie nationale de protection sociale des groupes vulnérables ; (ii) les stratégies d'intégration du genre dans les politiques et programmes de développement et (iii) la lutte contre les violences faites à la femme et à la jeune fille.

### **3.6. Culture, Science et accès à la technologie universelle**

368. La vision du Gouvernement dans ce secteur consiste à : (i) instaurer une culture citoyenne et démocratique visant le bien-être collectif et se traduisant par la recherche de l'intérêt général, socle du développement durable ; (ii) garantir la liberté d'expression suscitant une bonne gouvernance qui favorise la mobilisation sociale autour des objectifs de développement en vue d'assurer l'essor de la démocratie pour une large participation de la population à la gestion de la chose publique ; (iii) réaliser une couverture totale du pays par les services de base des télécommunications et des postes appuyés par une industrie performante des services nouveaux, particulièrement par la vulgarisation de l'Internet dans les écoles et les universités et (iv) exploiter les technologies appropriées et les externalités positives de la mondialisation en vue de faire face aux enjeux de la réduction de la pauvreté.

369. Le Gouvernement mettra l'accent sur la mise en place d'un environnement propice à la valorisation de la musique et de l'art congolais ainsi qu'à la promotion de la science et de la technologie comme socle et vecteur d'un développement durable.

370. A cet effet les axes stratégiques ci-après sont définis : (i) pourvoir les secteurs de Culture, Science et Technologie, Presse et Information ainsi que les Postes et Télécommunications d'une législation et d'une organisation adaptées au contexte de développement socio-politique du pays ; (ii) étendre le réseau national des services de base et (iii) supprimer la mentalité et les coutumes rétrogrades sur l'image de la femme ; (iv) protéger les droits intellectuels et d'auteurs et mettre en place un partenariat actif avec le secteur privé, les organisations de la société civile ainsi que la communauté internationale ; (v) mettre en place des infrastructures nécessaires au développement de la recherche, à l'expression et à l'expansion du secteur musical et (vi) soutenir financièrement et techniquement les chercheurs, les artistes et les musiciens.

### **Pilier 4. Combattre le VIH/SIDA**

371. L'épidémie du VIH/SIDA en RDC a une prévalence de 4,5%, soit 2,6 millions de personnes en 2004. Cette situation inquiétante se constate dans la tranche d'âge 14-19 ans et se situe à 3,6 %, soit de 2% supérieure à la norme de l'OMS (1,6 %).

372. Prenant en compte ce constat, la République Démocratique du Congo s'engage à mener une bataille sans merci contre la pandémie afin de protéger sa population et les personnes infectées et affectées par le VIH/SIDA. L'objectif est de contribuer au développement du pays en freinant la propagation du VIH et en réduisant son impact sur l'individu, la famille et la communauté dans le cadre global de la réduction de la pauvreté. Plus spécifiquement, les efforts à mener pour les trois prochaines années seront axés sur la stabilisation de l'évolution de l'épidémie, l'amélioration des conditions de vie des PVV et l'atténuation de son impact sur le développement.

373. Les objectifs spécifiques retenus consistent à : (i) réduire le taux de transmission du VIH et des IST auprès de la population particulièrement chez les femmes et les jeunes ; (ii) accélérer le traitement et améliorer la qualité de vie des personnes vivant avec le VIH/SIDA ; (iii) atténuer l'impact négatif socio-économique du VIH/SIDA sur les individus, les familles et les communautés et renforcer les mécanismes de coordination de tous les acteurs et partenaires impliqués dans la lutte contre le VIH/SIDA ainsi que du suivi évaluation des activités mises en œuvre.



374. Les interventions concernent la population en général et particulièrement les groupes vulnérables et à risque tels que: les femmes, les jeunes, les professionnels du sexe, les hommes en uniforme, les camionneurs, les navigants, les trafiquants et exploitants artisanaux des matières précieuses, les personnes déplacées, plus vulnérables à l'infection. Une attention soutenue sera portée sur les facteurs de vulnérabilité qui exposent les groupes cibles aux IST et au VIH/SIDA ; alors que les interventions de prise en charge holistique et d'atténuation de l'impact cibleront les PVVIH ainsi que les personnes affectées (veuves, orphelins, etc.).

**Encadré 35. Actions réalisées dans la lutte contre le VIH/SIDA**

Les actions suivantes ont été réalisées : (i) promotion des condoms auprès des groupes vulnérables (marketing social et distribution ciblée) ; (ii) sécurité transfusionnelle et injectionnelle pour la prévention du VIH par la mise en place des Centres de transfusion sanguine dans les grandes agglomérations et des Banques de Sang dans les hôpitaux ; (iii) intégration de la lutte contre le VIH/SIDA en milieu de travail et le milieu scolaire/académique ; (iv) prise en charge des ARV et (v) prévention dans la transmission mère –enfant (PTME).

375. Afin de réduire et contrôler la propagation du VIH/SIDA, le Gouvernement mettra en place une politique agressive du secteur dont l'épicentre serait la prévention. Il s'agira d'infléchir le taux de transmission à tous les niveaux de la population sexuellement active. La prévention s'adresse également à la transmission mère enfant. Les autres axes de la stratégie concernent : (i) l'accélération du traitement et l'amélioration de la qualité de vie des personnes vivants avec le VIH/SIDA ; (ii) l'atténuation de l'impact socio-économique du VIH/SIDA sur la communauté, et les personnes infectées et affectées par le VIH/SIDA et (iii) le renforcement de la coordination nationale et du suivi et évaluation à tous les niveaux.

#### **4.1. Prévenir et Stabiliser la Transmission du VIH et des IST.**

376. Les interventions envisagées sont : (i) mobilisation des communautés pour les amener au changement de comportement au regard des facteurs de vulnérabilités (prostitution, non utilisation des préservatifs, rapports sexuels précoces, etc.) ; (ii) promotion des conseils et de dépistage volontaire (CDV) pour une meilleure prise de conscience de la vulnérabilité individuelle et une prise en charge précoce des PVV ; (iii) prise en charge correcte des cas des infections sexuellement transmissibles pour réduire les facteurs de transmission du VIH; (iv) prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant (PTME) ; (v) programmation des condoms (marketing social et distribution ciblée) auprès des groupes vulnérables ; (vi) favoriser l'accès des adolescents et des jeunes à l'information sur la prévention du VIH/sida ; (vii) sécurité transfusionnelle pour la prévention du VIH par la mise en place des centres de transfusion sanguine dans les grandes agglomérations et des banques de sang dans les hôpitaux et (viii) réduction des risques de transmission du VIH par la distribution de kits de Prophylaxie Post-Exposition (PPE) aux femmes en particulier chez victimes de violences sexuelles.

#### **4.2. Accélérer le Traitement et Améliorer la Qualité de Vie des Personnes Vivant avec le VIH-SIDA.**

377. Il sera question de renforcer les capacités des personnels et des structures de soins médicaux et de prise en charge psychosociale des personnes vivant avec le VIH par : (i) le renforcement des capacités des laboratoires de diagnostic de l'infection à VIH et des infections opportunistes du SIDA ; (ii) le renforcement des capacités des laboratoires dans le suivi biologique des personnes sous traitement aux ARV ; (iii) la mise sous traitement aux ARV des PVVIH éligibles ; (iv) la prise en charge médicale des infections opportunistes ; (v) la formation du personnel soignant dans prise en charge des PVVIH et (vi) la formation du personnel dans le but d'améliorer une prise en charge psychosociale adéquate et professionnelle des PVVIH.

### **4.3. Atténuer l'Impact Socio-économique du VIH-SIDA sur la Communauté**

378. Les actions ci-après sont préconisées : (i) appui à la prise en charge globale des orphelins et enfants vulnérables (scolarisation, prise en charge médicale et supplément alimentaire) ; (ii) appui aux familles d'accueil des orphelins et enfants vulnérables (Soutien socio-économique) ; (iii) lutte contre le stigma et la discrimination sociale ; (iv) intégration de la lutte contre le VIH-SIDA en milieu du travail et le milieu scolaire/académique et (v) l'amélioration du cadre légal pour la protection des PVVIH.

### **4.4. Renforcer la capacité de Coordination et de Suivi Evaluation à tous les Niveaux**

379. Le Renforcement de la coordination de la mise en œuvre de la stratégie du VIH/SIDA est une des conditions incontournable pour la mise en œuvre concertée des axes et des actions prioritaires retenues. La présence de plusieurs acteurs dans le secteur recommande un cadre de concertation et de planification dynamique autour des objectifs et des plans d'actions arrêtées consensuellement avec tous les partenaires. Le gouvernement mettra tout en œuvre pour redynamiser le Commission nationale Multisectorielle de Lutte contre le SIDA (CNMLS) afin qu'il insuffle un leadership nouveau à la mise en œuvre de la stratégie. D'autre part le Programme National Multisectoriel de Lutte contre le SIDA devra jouer son vrai rôle de coordination dans l'esprit et la lettre du mandat qui lui a été confié dans le cadre de la lutte contre le VIH/SIDA. Il s'agira pour le PNMLS de mettre en place un environnement propice à la concertation, à la planification, au financement, à l'exécution et au suivi/évaluation du programme de lutte contre les VIH/SIDA en synergie avec tous les acteurs du secteur afin d'atteindre les objectifs assignés au programmes et d'éviter les duplications tout en maximisant les ressources.

### **Pilier 5. Appuyer la Dynamique Communautaire**

380. Les 40 ans de conflit et de mauvaise gouvernance couplée d'une absence criante des structures décentralisées de l'Etat ont créé un vide que les organisations communautaires ont rempli afin d'assurer leur survie par des activités génératrices de revenu, le soutien au financement de l'éducation, la création des mutuelles de santé et des groupes de solidarité. Les consultations participatives communautaires ont corroboré ce constat et ont réaffirmé la volonté des organisations communautaires de participer désormais à la gestion de la chose publique, aux programmes de lutte contre la pauvreté et de la relance économique.

381. Le Gouvernement, conscient de la présence de cette nouvelle donne et de la nécessité d'associer désormais les organisations communautaires au processus de la consolidation de la Paix et du développement économique du pays, est fermement engagé à promouvoir cette dynamique communautaire et l'a inscrit comme un des piliers central du DSCRП pour sa mise en œuvre à tous les niveaux.

382. La politique de décentralisation prônée par l'Etat prend en compte la volonté du Gouvernement de créer les conditions optimum pour une participation organisée des organisations communautaires à la définition des politiques sectorielles, à la planification des programmes de réduction de pauvreté qui les concernent en premier lieu ainsi que leur mise en oeuvre.

383. L'objectif général de cette participation communautaire est d'arriver à une mise en œuvre décentralisée de la stratégie de lutte contre la pauvreté, au niveau des collectivités locales, leur permettant ainsi de se l'approprier.

384. Les objectifs spécifiques à atteindre, à court, moyen et long termes sont les suivants : (i) la

participation des organisations communautaires à la planification et à la prise de décision ; (ii) la promotion, l'émergence et la reconnaissance juridique des organisations communautaires de développement ; (iii) le renforcement des capacités d'intervention des organisations communautaires de développement : planification, gestion, suivi et évaluation des projets et (iv) le renforcement des capacités d'appui des initiatives des communautés de base, une attention particulière sera faite aux initiatives des femmes et des jeunes.

385. Pour y parvenir, le Gouvernement entend définir dans sa politique de décentralisation et dans l'élaboration des programmes et projets de développement socio-économiques des modalités pratiques de la participation organisée et concertée des organisations communautaires. En outre, le Gouvernement, pour renforcer cette dynamique, initiera des mécanismes appropriés au financement des développements communautaires (un fonds communautaire de développement).

386. Le Gouvernement entend également s'appuyer sur l'expérience positive du programme MIDA (Migration pour le Développement en Afrique) mis en œuvre par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), pour promouvoir le transfert des compétences et des ressources (intellectuelles et financières) de la diaspora nationale au bénéfice du pays en général, et de la dynamique communautaire en particulier. A cette fin, un Programme National de Migrations pour le Développement sera mis en chantier.

## **Chapitre 4 : Mise en œuvre, suivi et évaluation de la SRP**

#### 4.1. Principes de base

387. Conscient du rôle majeur de balise à la politique de développement que doit jouer le DSCRП durant les 25 prochaines années, le Gouvernement considère que le système de pilotage et de contrôle de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation est l'un des facteurs clés de la réussite de la Stratégie. Aussi, ce système doit reposer sur des instruments et des mécanismes neutres et clairs, adaptés au caractère multisectoriel et multi-dimensionnel du programme de réduction de la pauvreté, d'une part et du contexte post-conflit du pays, d'autre part.

388. Pour ces raisons, la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté se place dans la logique de deux principes de base que sont les principes d'efficience et d'efficacité. Le principe d'efficience recommande que le Gouvernement et l'ensemble des parties prenantes au processus poursuivent les efforts de consolidation des bases d'une croissance économique durable centrée sur un cadre macroéconomique cohérent. Le principe d'efficacité est lié au respect des notions de la proximité, du faire- faire, de la transparence et de la célérité, susceptibles de garantir le succès de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la Stratégie

389. La *proximité* impose que les lieux de décision concernant la mise œuvre des interventions relatives à la Stratégie de Réduction de la pauvreté soient le plus proche possible des bénéficiaires. A cet effet, le Gouvernement encouragera l'émergence des organisations de la société civile, des Associations de Développement des districts, des zones, des Villages et des quartiers qui sont de véritables syndicats d'initiatives afin que les bénéficiaires des programmes et projets de lutte contre la pauvreté soient associés à toutes décisions concernant leurs communautés.

390. Le *faire- faire* recommande que le Gouvernement reconnaisse que la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté n'est pas l'affaire des seules instances officielles, mais également celle des collectivités locales, des acteurs de la société civile, du secteur privé et des ONG.

391. La *transparence* veut qu'il soit mis en place aux différents niveaux d'intervention, une série de mécanismes garantissant la traçabilité, la visibilité et le contrôle des investissements. Elle sera réalisée grâce aux médias, à la publication des rapports sur l'état de financement des programmes de lutte contre la pauvreté, la participation des bénéficiaires au processus de suivi des dépenses publiques.

392. La *célérité* recommande l'adoption des procédures qui garantissent à la fois la rapidité et la transparence dans les décaissements, la passation et l'exécution des marchés. Partant, les structures publiques de passation des marchés seront restructurées, assainies, déconcentrés et décentralisées.

#### 4.2. Mise en Œuvre

393. Certaines actions de la mise en œuvre du DSCRП sont déjà en cours d'exécution. On notera à cet effet les réformes entreprises avec les supports des partenaires au développement particulièrement au niveau des programmes sectoriels, des politiques liées à la gouvernance administrative, économique, juridique et sociale. Des efforts sont également en cours de réalisation dans le cadre de la démobilisation des ex combattants et leur réinsertion dans la vie civile.

394. L'exécution du DSCRП incombера à chaque ministère sectoriel concerné chacun dans son domaine en partenariat avec d'autres partenaires au développement tels les ONG, le secteur privé, la société civile, les confessions religieuses. Ces partenaires seront également associés à la mise en œuvre des actions dans leurs domaines et secteurs d'intervention aux niveaux national, provincial et local.

395. La mise en œuvre du DSCRП exige un renforcement des capacités institutionnelles de l'Etat et de ses partenaires non étatiques (ONG). Ce renforcement des capacités des structures tant publiques que privées impliquées dans la mise en œuvre du DSCRП se fera dans le cadre des actions programmées dans le pilier I de la stratégie nationale relative à la bonne Gouvernance, à condition que celles-ci soient efficacement mises en œuvre.

### **4.3. Suivi et Evaluation**

#### **4.3.1. Suivi du DSCRП**

396. La mise en œuvre de la Stratégie requiert aussi la mise en place d'un système de suivi régulier pour chacun des axes d'intervention stratégiques retenus.

397. Ceci implique notamment que : (i) les financements nécessaires sont disponibles pour la réalisation des actions prioritaires retenues ; (ii) les actions prévues se réalisent de façon satisfaisante dans le temps et (iii) les actions non réalisées ou en souffrance soient revues et corrigées périodiquement.

398. Le suivi vise : (i) la surveillance des progrès réalisés dans le temps au niveau des groupes spécifiques et des zones rurales ; (ii) la collecte des informations qui permettent d'étudier les facteurs qui déterminent ou empêchent les résultats ; (iii) la mise à la disposition des décideurs des informations collectées par les services statistiques, les ministères techniques et les bénéficiaires eux-mêmes sur l'efficacité ou l'inadéquation des mesures prises et sur les corrections à opérer pour la réalisation des objectifs. Ce suivi se fera à l'aide des indicateurs de suivi préalablement établis et approuvés par tous les intervenants au processus.

399. Les sources des données quantitatives dans ce cadre sont : (i) les données administratives et des autres institutions ; (ii) le recensement de la population et (iii) les enquêtes auprès des ménages qui sont les enquêtes budgets consommations (1-2-3), Enquête Démographique et Santé (EDS), d'observation et de satisfaction ponctuelle ainsi que des enquêtes ciblées et thématiques

400. Les données qualitatives recouvrent les éléments suivants : (i) les priorités des pauvres à améliorer leur situation désagrégée par genre et autres caractéristiques importantes de la communauté de base ; (ii) la perception des pauvres sur les causes et les conséquences de la pauvreté ; (iii) les opportunités des pauvres d'améliorer leur destin ; (iv) les contraintes et obstacles à surmonter pour améliorer la situation des pauvres ; (v) les différences entre localités, entre districts et entre centres urbains et régions rurales et (vi) les perceptions des pauvres sur l'accès et la qualité des services, des infrastructures et de la gouvernance au niveau local.

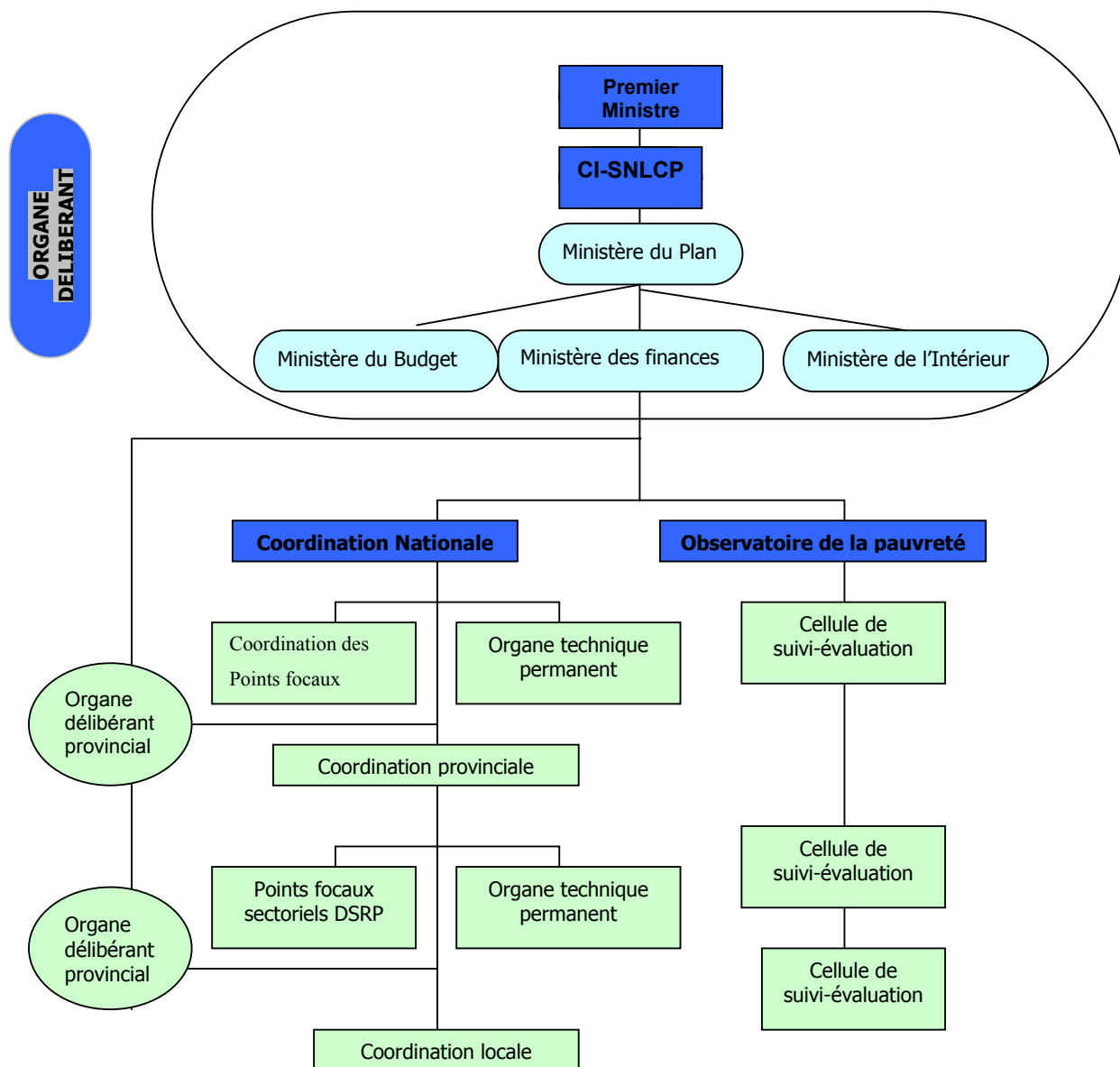
#### **4.3.2. Evaluation du DSCRП**

401. L'évaluation de la Stratégie consistera à comparer les résultats obtenus avec les objectifs fixés initialement, à expliquer les écarts constatés et à proposer des mesures correctives. Elle contribuera à améliorer l'efficacité des programmes/projets et des politiques en fournissant des informations et propositions d'ajustement et d'amélioration.

#### 4.4. Mécanismes de Mise en Œuvre, du Suivi et de l'Evaluation

402. Le DSCRP est l'unique cadre de référence pour l'élaboration des programmes d'investissement et des plans sectoriels de développement. Il exercera une influence positive sur les différents instruments de planification à tous les niveaux (national, provincial et local). La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du DSCRP est étroitement liée aux indicateurs d'efficacité et d'efficience. Les indicateurs d'efficacité sont attachés au cadre et structures institutionnelles tandis que ceux d'efficience sont orientés vers le respect strict du cadre macroéconomique défini au pilier II de la présente stratégie de réduction de la pauvreté.

##### 4.4.1. Cadre Institutionnel de Mise en Œuvre, de Suivi et d'Evaluation



##### 4.4.2. Organes de Mise en Œuvre, de Suivi et de l'Evaluation

403. La mise en œuvre cohérente de la stratégie de lutte contre la pauvreté en RDC est structurée suivant la nouvelle organisation de l'Etat et les structures empiriques qui ont constitué son élaboration tant au niveau national que décentralisé.

## A. Au Niveau National

La mise en place des structures d'exécution ainsi que de suivi-évaluation du DSCRП devraient tenir compte du dispositif institutionnel actuel de mise en œuvre des programmes macroéconomiques et sectoriels. Il s'agit de la Commission Interministérielle chargée de la Mise en place de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté (CI-SNLCP) présidée par le Ministre du Plan., et de la Commission Interministérielle chargée du Suivi des Programmes conclus avec les Institutions Financières Internationales (CISPI) présidée par le Ministre des Finances. Leurs rôles seront reconduits et réadaptés aux exigences de la mise en œuvre du DSCRП.<sup>30</sup>

### Encadré n° 36 : Dispositif mis en place dans la mise en œuvre du PEG

Commission Interministérielle chargée de la Mise en Œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté (CI-SNLCP) présidée par le Ministre du Plan, appuyée par l'UPPE-SRP et la Commission Interministérielle chargée du Suivi des Programmes conclus avec les Institutions Financières Internationales (CISPI), présidée par le Ministre des Finances appuyée par le CTR, mettent en œuvre les mesures relevant de la Stratégie de Lutte contre la Pauvreté et du Programme Economique du Gouvernement. L'Unité de Pilotage du Processus d'Elaboration et de Mise en Ouvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté assure, en qualité d'instance permanente d'animation du processus, le secrétariat permanent de la CI-SLCP

### A.1. Le Premier Ministre

404. La mise en œuvre sera placée sous la haute autorité de Monsieur le Premier Ministre, Chef du gouvernement. Il aura la tâche première d'imprimer des politiques agressives et la dynamiques nécessaires à l'atteinte des objectifs globaux de relance de l'économie et de la réduction de la pauvreté dans le respect des objectifs que s'est assignés le gouvernement en cohérence avec la vision 26/25 et les Objectifs du Millénium pour le Développement (OMD).

405. Le Premier Ministre est le Président de la Commission Interministérielle chargée de la Mise en Œuvre de la Stratégie nationale de lutte contra la pauvreté. Il est secondé par trois Vice-Présidents que sont : le Ministre du Plan, le Ministre du Budget, le Ministre des Finances et le Ministre de l'Intérieur.

406. Il convoque et préside les réunions trimestrielles de la Commission interministérielle afin de faire le point sur : (i) l'état d'exécution de la stratégie ; (ii) lever les contraintes qui pourraient entraver le processus de la mise en œuvre et (iii) prendre les mesures disciplinaires si nécessaires.

### A.2. Le Ministère du Plan

407. Le Ministère du Plan assure l'exécution physique du DSCRП en étroite coordination avec les Ministères sectoriels, les partenaires au développement, les organisations de la société civile, les ONG et les secteurs privés. Il est le garant de la mise en place des politiques sectorielles au

<sup>30</sup> Dans sa configuration actuelle, la CI-SNLCP comprend, outre le Président (Ministre du Plan) et le Vice-Président (Ministre des Finances) trente Ministres et Représentants : (1) Intérieur, Décentralisation et Sécurité, Condition Féminine et Famille, Justice, Droits Humains, Presse et Information, Budget, Economie, Industrie, Petites et Moyennes Entreprises, Mines, Energie, Fonction Publique, Agriculture, Développement Rural, Recherche Scientifique, Culture et Art, Environnement, Affaires Foncières, Urbanisme, Santé, Enseignement Supérieur et Universitaire, Enseignement Primaire et Secondaire, Travail et Prévoyance Sociale, Affaires Sociales, Solidarité et Affaires Humanitaires, Gouverneur de la Banque Centrale, Conseiller Principal du Chef de l'Etat au Collège Economique et Financier, et Cabinets des Trois Vice-Présidences. Les Vice-Ministres des Ministres cités ci-dessus participent avec voix délibératives aux réunions de la CI-SNLCP.



niveau de chaque Ministère, des programmes et projets de relance de l'économie et de réduction de la pauvreté en partenariat avec tous les acteurs au développement. Dans ce cadre, il travaille en synergie avec la structure de coordination nationale de mise en œuvre du DSCRП qui lui est rattachée. Le Ministère du Plan a également dans ses responsabilités la coordination des partenaires au développement dans le cadre de la mise en œuvre du DSCRП. A ce titre, il les rend compte périodiquement afin de faire les points sur les progrès réalisés et les difficultés rencontrées. De même, le Ministère du Plan coordonne les activités des ONG au développement et crée les modalités pratiques pour leur participation organisée à la mise en œuvre du DSCRП, spécialement dans le cadre de la dynamique communautaire.

### **A.3. Le Ministère du Budget**

408. Le Ministère du Budget est responsable de la programmation et de l'exécution budgétaire des actions et projets retenus dans le CDMT avec les Ministères sectoriels. A ce titre et en collaboration avec les autres membres de la CI-SNLCP, il est responsable de l'exécution du budget nécessaire au financement de la stratégie. Il en assure l'affectation effective aux secteurs et priorités retenues par le gouvernement.

### **A.4. Le Ministère des Finances**

409. Le Ministère des Finances assure l'exécution financière du DSCRП et la mobilisation des ressources propres de l'Etat et des ressources extérieures nécessaires à la mise en œuvre harmonieuse de la stratégie de lutte contre la pauvreté. A ce titre, il est garant du respect du cadre macroéconomique et de la mise en œuvre des réformes économiques et structurelles qui l'accompagnent.

410. Dans ce cadre, le Ministre des Finances travaille en étroite collaboration avec les partenaires au développement en particulier les institutions financières internationales dont le FMI, la Banque Mondiale et la BAD, etc. Le Ministère des Finances travaille également avec le secteur privé, dans son rôle combien essentiel dans la relance de l'économie.

### **A.5. Le Ministère de l'intérieur**

411. Le Ministre de l'intérieur est le principal ancrage du Fichier des Entités administratives décentralisées. Il assure la pleine implication des administrations déconcentrées et décentralisées.

### **A.6. La Commission Interministérielle Chargée de la Mise en Œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Pauvreté (CI-SNLCP)**

412. La CI-SNLCP est placée sous la présidence du Premier Ministre assisté des Ministres du Plan, du Budget, des Finances et de l'Intérieur. Elle suit périodiquement l'exécution physique et financière du DSCRП en collaboration avec la structure de coordination nationale. Pour ce faire, elle valide et approuve les programmes et les plans d'action de mise en œuvre de la stratégie en rapport avec le calendrier budgétaire, élabore les rapports semestriels de suivi des progrès du DSCRП et s'assure des ajustements périodiques à apporter à la stratégie de lutte contre la pauvreté.

413. La commission travaille en synergie avec le Premier Ministre, le Ministre du Plan, le Ministère du Budget, le Ministre des Finances et le Ministre de l'Intérieur dans le cadre des concertations périodiques de la commission avec ses membres dans l'objectif d'imprimer une cohérence dans les politiques, les programmes et projets de lutte contre la pauvreté au niveau national et décentralisé. Une attention particulière sera portée à la prise en compte et à la participation du genre dans ladite commission.

## **A.7. Une Structure de Coordination Nationale**

414. Structure d'appui et organe technique de la CI-SNLCP, la structure de coordination nationale est le point focal du Gouvernement en ce qui concerne la mise en œuvre et le suivi de la stratégie de lutte contre la pauvreté. C'est une structure légère de concertation, de partenariat, de coordination, d'information, d'éducation et de communication (IEC) qui accompagne le processus de mise en œuvre et de suivi évaluation du DSCR. Elle joue à ce titre un rôle essentiel d'intermédiation entre les structures gouvernementales, les partenaires au développement bilatéral et multilatéral, la société civile, les ONG, les confessions religieuses et les structures décentralisées de développement au niveau local.

415. Elle a pour missions de : (i) suivre la mise en place des réformes prévues dans les stratégies sectorielles et thématiques, (ii) suivre les plans d'actions de mise en œuvre du DSCR et de la stratégie de communication ; (iii) veiller à l'harmonisation des stratégies des partenaires extérieurs et celles du DSCR ; (iv) promouvoir la coordination entre les différentes parties prenantes au niveau sectoriel dans la mise en œuvre du DSCR ; (v) renforcer le processus participatif au niveau de la planification du développement, la prise des décisions et le suivi et l'évaluation à tous les niveaux ; (vi) mettre en place un programme de renforcement des capacités à l'endroit de la société civile, des ONG nationales et des organisations locales de développement ; (vii) produire les rapports trimestriels, semestriels et un rapport annuel sur la mise en œuvre du DSCR et en faire une large diffusion et (viii) commanditer des évaluations dans les domaines qui lui sont propres tels que : la participation, la dynamique communautaire et les bonnes pratiques afin de capitaliser les expériences.

416. Pour ce faire, la coordination travaille en synergie avec les points focaux des ministères techniques, de la société civile, des ONG, du secteur privé et les partenaires au développement sectoriels dans le cadre du partenariat qui prévalu pendant l'élaboration du DSCR.

## **A.8. L'Institut National de la Statistique (INS)**

417. Il aura la charge en partenariat avec la structure de coordination nationale, les directions des études et planification des ministères techniques impliquées au DSCR en particulier les Ministères du Plan, des Finances et de Budget de la mise en place de la politique et des programmes de suivi et d'évaluation du DSCR. A des intervalles réguliers, l'Institut Nationale de la Statistique suivra les grandes opérations statistiques telles que le recensement national de la population, les enquêtes démographie – santé (EDS), le secteur informel, la consommation budget ménages (Enquête 1-2-3), les enquêtes sur la situation des femmes et des enfants (MICS), les enquêtes agricoles ainsi que la collecte et le traitement des données pour le fichier National des entités administratives. Il veillera à la création d'une banque des données des fichiers de ces enquêtes qu'il utilisera pour produire les indicateurs de pauvreté. Il est aussi chargé de suivre la collecte des données des producteurs des statistiques sectorielles spécialement les Directions des Etudes et Planifications des différents ministères.

418. Il travaillera en coordination avec les agences de développement internationales intéressées au secteur des statistiques et cherchera des appuis techniques, matériels et financiers en vue d'améliorer la qualité des données produites. L'appui technique consistera notamment à la mise en place des méthodologies efficaces de collecte des données, l'élaboration des supports de collecte et la formation des ressources humaines tant aux niveaux central, provincial que local. L'Institut National de la Statistique veillera à une large diffusion des informations chiffrées nécessaires au processus de suivi évaluation de la stratégie de réduction de la pauvreté en utilisant les supports appropriés notamment le site Web du DSCR. Elle publiera régulièrement des analyses de la pauvreté pour la RDC.

## **A.9. Observatoire de la Pauvreté, Structure de Surveillance**

419. L'observatoire de la pauvreté, dénommé « Observatoire Congolais de la Pauvreté et de l'Inégalité » (OCPI), est une structure indépendante rattachée au ministère du Plan. Elle travaille en synergie avec la structure de coordination nationale de mise en œuvre du DSCR. Elle a comme partenaires les directions des études et planification des ministères techniques, des organisations de la société, les confessions religieuses, les médias, les ONG, les centres de recherches et les institutions académiques et scientifiques, le secteur privé, les leaders d'opinion, les syndicats, les organisations communautaires de développement et les partenaires au développement. Elle est chargée de l'évaluation de la pauvreté en RDC.

420. Ses tâches essentielles sont : (i) évaluer périodiquement l'évolution de la pauvreté en rapport avec l'exécution des programmes et des projets arrêtés à cet effet dans le cadre du DSCR ; (ii) développer les instruments et les méthodologies nécessaires à cet évaluation ; (iii) créer un cadre de coordination et de partenariat en particulier avec l'INS, les DEP et les partenaires au développement en vue d'évaluer le niveau de la pauvreté par des statistiques qui appréhendent et décrivent l'état de lieu de la pauvreté ; (v) évaluer l'impact des politiques de réduction de la pauvreté et d'atteinte des OMD et (vi) informer les politiques sur l'évolution de la pauvreté et rédiger des rapports sur le phénomène et en faire une large diffusion.

### **B. Au Niveau Décentralisé.**

421. Les Structures au niveau provincial (Comités Provinciaux de Lutte contre la Pauvreté (CPLP), et au niveau local (Comités Locaux de Lutte contre la Pauvreté (CLLP), dans le cadre de la politique de décentralisation, et de la pérennisation du processus participatif initié au cours de l'élaboration du DSCR, serviront de relais à la mobilisation et à la participation des communautés de base à la mise en œuvre du DSCR.

#### **4.4.3. Partenariat dans la Mise en Oeuvre**

##### **4.4.3.1. Partenariat avec la Société Civile et les ONG**

422. Les organisations de la société civile seront présentes aux différentes étapes de suivi-évaluation. Elles veilleront plus particulièrement au suivi des activités programmées et donneront leurs avis sur l'évolution du processus. Pour renforcer les mécanismes de suivi-évaluation auprès des bénéficiaires finaux, le processus participatif déjà fonctionnel à travers les groupes de travail du DSCR dont font partie les ONGs, le secteur privé et les organisations de la société civile sera consolidé.

423. Grâce au réseau d'information qui sera développé entre la structure de coordination nationale et ces organisations, la population organisée en ADQ et ADV sera un maillon important de la chaîne pour s'assurer que l'exécution physique des projets correspond à l'exécution financière et que le délai est respecté.

##### **4.4.3.2. Partenariat avec les Bailleurs de Fonds**

424. Le DSCR, dans son rôle de cadre unique de planification du développement en RDC et de référence incontournable pour tous, constitue également un outil privilégié de renforcement du partenariat entre le Gouvernement et ses partenaires au développement. A ce titre, une nouvelle dynamique, visant le développement de nouveaux instruments et modalités et une meilleure coordination de l'aide au développement sera entreprise.

425. Ainsi, le Gouvernement va privilégier, dans le choix des appuis apportés à la RDC, les actions prioritaires définies dans le DSCR et de consolider le cadre de concertation initié à cet effet. Un tel partenariat devra contribuer à une augmentation significative de l'aide publique au développement, une

gestion rationnelle et efficiente des ressources et un meilleur impact des programmes et projets sur la croissance et la réduction de la pauvreté

#### **4.5. Indicateurs de suivi et d'évaluation**

426. Le Gouvernement entend mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation participatif, à la fois horizontal (participation de tous les partenaires) et vertical (participation de tous les niveaux, de la base au sommet). Il considère qu'un tel dispositif est le seul qui soit à même d'associer étroitement tous les acteurs de réduction de la pauvreté. Dans ce cadre, il mettra en place un système d'information à trois volets que seront le suivi d'exécution, le suivi d'impact et le Suivi et l'Evaluation Participatifs (SEP).

427. La structure nationale de coordination et de la mise en œuvre du DSCRCP est chargée de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation en collaboration avec les autres parties prenantes au processus, s'emploiera à préciser dès approbations du DSCRCP par les Conseils d'Administration du FMI et de la Banque mondiale du calendrier d'exécution des actions.

##### **4.5.1. Suivi de l'exécution**

428. Le suivi d'exécution concerne la réalisation physique et financière de l'ensemble des projets et programmes identifiés dans la Stratégie pour lesquels deux types d'indicateurs seront calculés en vue d'en mesurer l'exécution : (i) les indicateurs de moyens (financiers et physiques) mesurant les ressources fournies par les pouvoirs publics et les bailleurs de fonds, par exemple les dépenses pour l'éducation et (ii) les indicateurs de résultats opérationnels évaluant les résultats opérationnels générés, par exemple le nombre d'écoles construites.

429. Le suivi d'exécution s'effectuera en impliquant les administrations sectorielles au niveau central, les collectivités publiques locales, le secteur privé, les bailleurs de fonds, les donateurs et les populations bénéficiaires.

##### **4.5.2. Suivi d'Impact**

430. Le suivi d'impact porte sur l'analyse de l'évolution de la pauvreté et des conditions de vie des populations. Deux types d'indicateurs seront calculés pour mesurer l'impact des politiques, projets et programmes : (i) les indicateurs de résultats évaluant les résultats finaux en fonction de l'objectif poursuivi (exemple : taux brut de scolarisation) et (ii) les indicateurs d'impact mesurant les conséquences de l'évolution des résultats (exemple : taux d'alphabétisation) dans les dimensions clés du bien-être des populations.

431. Le suivi d'impact s'effectuera à travers la mise en œuvre d'un programme statistique permettant le suivi d'indicateurs pertinents susceptibles d'analyser périodiquement l'évolution de la pauvreté.

432. Dans la perspective de la Vision 26/25 et en considération de la section sur l'analyse d'impact, les indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le Développement constituent la base sur laquelle le programme statistique sera fondé.

433. La sélection des indicateurs, leur définition, leur niveau de désagrégation, leur périodicité ainsi que les méthodes de collecte des données permettant de les calculer ont fait l'objet d'une large consultation.

##### **4.5.3. Suivi et Evaluation Participatifs (SEP)**

434. L'ensemble de mécanismes de suivi et d'évaluation susmentionnés doivent être complétés par un dispositif de Suivi et Evaluation Participatifs (SEP) de la SRP. Le SEP est un processus à travers lequel les parties prenantes clés de la SRP : (i) engagent le suivi et/ou l'évaluation d'un

projet, d'un programme ou d'une politique ; (ii) se partagent le contrôle du contenu, du processus et des résultats du suivi et évaluation, et (iii) identifient et/ou prennent des mesures correctives.

435. Le SEP requiert une collaboration entre les parties prenantes des secteurs public et privé ainsi que de la société civile dans des partenariats horizontaux et verticaux pour promouvoir la transparence et la responsabilisation sociale et publique. Dans la plupart des cas, les efforts du SEP mesurent des indicateurs quantitatifs et qualitatifs, mais son centre principal est d'habitude sur des indicateurs qualitatifs. Le Suivi et Evaluation Participatifs de la SRP exigent que des groupes de parties prenantes clés : (i) choisissent des cibles à mesurer, c'est -à -dire quelques composantes clés de la SRP, que ce soit au niveau de la politique, des projets ou des programmes; (ii) définissent les indicateurs dont la collecte des données est possible (les parties prenantes aux niveaux macro, méso et micro choisissent des indicateurs objectivement vérifiables différents pour contrôler le même but) ; (iii) s'accordent sur la périodicité de la collecte des données, de l'analyse et de la dissémination des résultats ; (iv) déterminent si des informations qualitatives ou quantitatives sont nécessaires et qui s'occupera de la collecte, de l'analyse et de la dissémination de quels types de données ; (v) s'accordent sur le réseau du Système de Gestion d'Information (SGI)<sup>31</sup> à partager par tous et (vi) arrivent à un consensus sur la validité des indicateurs et acceptent d'être appréciés à l'aide de ces indicateurs.

436. Afin d'assurer l'engagement des parties prenantes clés à la réussite de cette approche, le Gouvernement se propose de concevoir le système SEP de manière participative en organisant des Ateliers aux niveaux provincial et national avec les représentants des parties prenantes clés de niveau micro, méso et macro. Ces ateliers auront pour objectif de déterminer les constituants du système SEP mentionné ci-dessus.

437. Le travail du SEP déjà accompli à ce jour comportent deux dimensions : (i) l'identification des indicateurs préliminaires de problèmes et de stratégies réalisée pendant le travail de terrain de l'APP par les parties prenantes aux trois niveaux de village/quartier, territoire/commune et province ; et (ii) la confection de la liste préliminaire de parties prenantes qui peuvent être invitées aux Ateliers SEP susmentionnés, identifiées par les représentants des onze provinces et le groupe d'experts chargés de l'élaboration du Dispositif de Suivi- Evaluation (DES) de la SRP lors de l'Atelier national de Kisantu (Province du Bas- Congo) en juin 2005.

438. Le Gouvernement envisage de mettre sur pied une Unité ou un Bureau national pour coordonner le système SEP décentralisé avec une délimitation claire de ses rôles et responsabilités en termes de mécanismes de collaboration inter institutionnels, de renforcement des capacités ainsi que d'analyse et de dissémination de données.

439. Les organisations de la société civile telles que les ONGs et les associations professionnelles devraient renforcer les capacités des communautés de base pour qu'elles soient à même d'exiger que des comptes leur soient rendus par des gouvernants. Ces ONGs et associations devraient également soutenir les activités de renforcement des capacités et de formation afin de développer les capacités individuelles et institutionnelles liées de manière durable à la bonne gouvernance et à une meilleure prestation de services. Les indicateurs et leurs évolutions doivent être revus périodiquement à partir du réseau SGI pour SEP et aux ateliers SEP semestriels. Ces activités seront réalisées par l'Unité nationale coordonnant les efforts du SEP ainsi que les trois niveaux de parties prenantes clés tant nationales que provinciales.

#### **4.6. Contraintes et Risques dans la Mise en Œuvre**

440. La mise en œuvre de la SRP exige que les bases soient correctement posées et les préalables remplis pour réaliser le résultat escompté. Or, ces bases et préalables sont soit

---

<sup>31</sup> Management Information System – MIS

endogènes (gouvernance politique, économique et financière) soit exogènes (financement extérieur notamment). Certains facteurs sont à la fois des contraintes et des risques; ils sont susceptibles de gêner la mise en œuvre de la Stratégie. Par ailleurs, les contraintes et risques exogènes sont beaucoup plus dépendants de la situation endogène. Il s'agit de : (i) la paix, (ii) la stabilité politique, institutionnelle et économique ; (iii) la libéralisation et l'ouverture de l'économie à l'extérieur; (iv) la capacités d'absorption des ressources extérieures et d'amortissement des emprunts contractés et (v) le respect des engagements.

#### **4.6.1. Contraintes et risques endogènes**

##### **4.6.1.1. Contraintes et Risques Politiques**

441. La bonne gouvernance politique, notamment le retour de la paix, est le socle sur lequel viendront se greffer d'autres axes stratégiques. A la transition politique en cours dans le pays depuis le 30 juin 2003, émanation de l'Accord global et inclusif, il a été assigné les objectifs ci-après : (i) la réunification, la pacification, la reconstruction du pays, l'intégrité territoriale, et le rétablissement de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble de territoire national ; (ii) la réconciliation nationale ; (iii) la formation d'une armée nationale, restructurée et intégrée et (iv) l'organisation des élections démocratiques, libres et transparentes à tous les niveaux, devant aboutir à un nouvel ordre politique.

442. La destruction des principales infrastructures économiques et sociales, l'insécurité des biens et des personnes, avec comme conséquences majeures le déplacement des populations, l'exode rural, les tracasseries policières et administratives, la réduction de la population active (soit par le décès, soit par l'émigration, ...) sont des contraintes réelles à la croissance économique et à la mise en œuvre de la Stratégie. Elles suggèrent l'urgence et la pertinence de la mise en œuvre des réformes qui s'y rapportent.

##### **4.6.1.2. Contraintes et Risques d'Ordre Economique**

443. **Mise en œuvre des Réformes.** La stabilité du cadre macroéconomique amorcée depuis 2001 est le résultat de la combinaison de mesures à consolider nécessairement qui sont : (i) l'abandon de l'administration des prix des biens et services ; (ii) la suppression de monopole d'importation et de distribution des produits pétroliers et la mise en place d'un mécanisme transparent et automatique de révision des prix desdits produits ; (iii) l'instauration d'une politique monétaire prudente traduite notamment par l'unification des taux de change interbancaire et parallèle et l'instauration d'un régime de change flottant de manière à stabiliser les prix intérieurs ; (iv) le financement des opération financières de l'Etat sur base caisse afin de limiter le recours au financement monétaire et (v) la mise en place d'un programme des réformes structurelles visant l'instauration d'un climat propice au développement du secteur privé. Le non respect des dispositions et mesures du cadre macro-économique ci haut énoncées perturberait à coup sûr ce cadre encore fragile et rendrait difficile la mise en œuvre de la Stratégie.

444. **Mobilisation des Ressources.** Quelques risques majeurs de nature à hypothéquer la mise en œuvre de la Stratégie ont été épinglés : (i) l'insuffisance et l'amenuisement persistants des ressources budgétaires qui pourraient aussi handicaper l'exécution des stratégies et politiques sectorielles en faveur des pauvres ; (ii) la non-exécution par le Gouvernement des budgets d'investissement de 3 prochaines années ; (iii) la faible capacité d'absorption des ressources extérieures et surtout les ressources PPTE, observée depuis l'exercice budgétaire 2003 qui est de nature à décourager les bailleurs de fonds et à gêner la mobilisation d'autres ressources et (iv) le retard dans la procédure de décaissement des ressources extérieures pour financer certaines réformes à impact rapide qui pourrait amener l'Etat à recourir au financement monétaire avec les

conséquences que cela comporte. La République Démocratique du Congo a adhéré à des ensembles sous régionaux tels la SADC, la CEAC et le COMESA qui recommandent la suppression des obstacles et barrières au commerce extérieur notamment les droits de douane. L'application de ces clauses priverait l'Etat de l'essentiel de ses ressources propres au cas où le Gouvernement ne mettrait pas en place un plan d'action cohérent d'abandon des recettes de porte et de promotion de la fiscalité directe.

445. Le Gouvernement entreprendra dans le cadre des travaux sur la mise en œuvre une analyse de la capacité d'absorption et de l'impact sur la situation macroéconomique de l'augmentation substantielle des financements extérieurs attendus, en tenant compte également des allègements de la dette au point d'achèvement de l'I-PPTE. L'analyse sera également accompagnée d'une étude sur la soutenabilité de la dette en RDC.

446. Dans la perspective de la mise en œuvre des engagements régionaux de la RDC emportant suppression des droits des douanes, le Gouvernement va accélérer la mise en œuvre des chantiers de réformes fiscales et douanières en vue d'accroître les recettes sur base de la fiscalité intérieure.

#### **4.6.1.3. Contraintes et Risques liés au Processus Participatif**

447. L'absence d'un processus participatif cohérent handicaperait l'adhésion des partenaires à la SRP. La faiblesse de la base et du système de collecte des données constituerait un risque d'erreur grave tant dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation que dans l'exécution de la Stratégie. L'absence de coordination et la faiblesse des institutions pourraient seraient de nature à fragiliser la mise en œuvre des axes stratégiques du DSCR et à affecter profondément leur efficacité.

#### **4.6.1.4. Contraintes et Risques d'Ordre Social et Humain**

448. Au-delà de la faiblesse des institutions, il faut stigmatiser la faiblesse de capacités de notre Administration (lourdeur et lenteur) d'élaborer des projets bancables et de maîtriser les procédures en la matière. L'harmonisation et la simplification des procédures des bailleurs de fonds permettraient de minimiser considérablement les risques d'échec.

449. Un risque non moins important proviendrait du désintéressement et de la démotivation des agents de l'Administration publique qui les pousseraient à recourir à des pratiques préjudiciables d'auto motivation (surfacturation, « opération retour », ...). L'amélioration des conditions salariales de cette catégorie d'agents est l'un des préalables à ne pas négliger.

#### **4.6.1.5. Contraintes et Risques Liés à l'Insuffisance des Statistiques Fiables**

450. Un bon suivi et une évaluation régulière des actions grâce à la disponibilité des statistiques fiables sont susceptibles de garantir le succès dans la mise en œuvre de la Stratégie. Dans ce cadre, le renforcement des capacités humaines, matérielles et financières dans le Système Statistique National (SSN) doit se poursuivre au constat du travail fait par l'INS dans l'exécution de l'enquête 1-2-3.

#### **4.6.2. Contraintes et Risques Exogènes**

451. La dépendance de la RDC vis-à-vis de l'assistance extérieure constitue l'une des contraintes majeures à son développement aujourd'hui du fait notamment de la faiblesse institutionnelle et structurelle de son économie. De même, la détérioration des termes de l'échange et du niveau de compétitivité de nos matières premières d'exportation (produits de base exportés par la RDC) constitue également un handicap important.

# **ANNEXES**



# Annexe I : Tableaux du cadrage macroéconomique, Scénario de base<sup>32</sup>

Tableau 8. République Démocratique du Congo : Principaux indicateurs socioéconomiques, 2006-2008

	2004	2005	2006	2007	2008
	Est.	Est.	Proj.	Proj.	Proj.
(Variations annuelles en pourcentage, sauf indication contraire)					
<b>Secteur réel</b>					
PIB réel	6,6	6,5	7,0	7,7	8,4
IPC (moyenne annuelle)	4,0	21,6	9,2	7,0	6,0
IPC (en fin de période)	9,2	21,3	8,0	6,0	6,0
Déflateur du PIB	6,1	21,5	6,5	6,5	6,5
<b>Secteur extérieur</b>					
Exportations des biens et services non facteurs	33,7	21,6	17,1	22,6	16,9
Importations des biens et services non facteurs	35,2	13,4	22,0	25,0	20,7
(Variation annuelle de la masse monétaire au sens large en début de période)					
<b>Secteur monétaire</b>					
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	72,9	24,6	14,0	14,7	15,5
Avoir extérieur net	-18,3	4,5	13,2	7,0	6,0
Avoir intérieur net	92,3	21,7	1,7	8,7	10,3
(En pourcentage du Produit Intérieur Brut)					
<b>Secteur public</b>					
Recettes et dons	11,5	13,1	21,8	24,1	26,2
Recettes fiscales et non fiscales	9,5	11,6	12,3	13,2	14,0
Dépenses totales 1/	13,2	15,8	24,3	26,9	29,0
Dépenses primaires	11,5	13,2	16,6	24,5	26,9
Dépenses courantes	9,6	9,8	11,6	13,3	13,6
Solde budgétaire, dons inclus	-1,7	-2,7	-2,6	-2,7	-2,8
Solde budgétaire hors dons	-3,7	-4,2	-12,0	-13,7	-15,0
<b>Épargne et investissement</b>					
Épargne intérieure brute	4,0	7,2	9,5	10,9	11,3
Épargne nationale brute	0,5	5,7	8,0	8,8	9,5
Investissement brut	12,8	14,1	18,1	23,7	26,1
Secteur public	2,8	3,6	7,1	12,2	14,1
Secteur privé	10,0	10,5	11,0	11,5	12,0
Épargne - Investissement (dons officiels exclus)	-12,3	-8,4	-10,1	-14,9	-16,6
<b>Balance des paiements</b>					
Exportations des biens et services non facteurs	30,4	34,0	33,9	34,9	35,9
Importations des biens et services non facteurs	39,2	40,9	42,4	47,8	50,7
Balance commerciale	-3,7	-2,3	-4,7	-7,7	-8,5
Balance courante, dons inclus	-5,7	-3,4	-4,2	-6,1	-5,8
Balance courante, dons exclus	-12,3	-8,4	-10,1	-14,9	-16,6
(En pourcentage des dépenses primaires, sauf indications contraires)					
<b>Dépenses des Secteurs prioritaires</b>					
Santé publique	...	...	7,5	12,3	12,9
Enseignement Primaire Secondaire et Professionnel	...	...	12,2	15,5	16,7
Travaux publics et Infrastructures	...	...	11,2	15,8	16,3
Energie	...	...	10,0	10,2	10,3
Environnement	...	...	0,9	2,1	2,3
(En pourcent, sauf indications contraires)					
<b>Indicateurs de progrès</b>					
<b>Éducation primaire</b>					
Taux brut de scolarisation Garçon	...	...	72,3	77,7	83,9
Taux brut de scolarisation Fille	...	...	56,2	63,8	75,6
Taux brut de scolarisation	...	...	64,1	70,8	80,0
Ratio Nombre d'Elève/ Maître	...	...	33,7	33,8	34,2
<b>Santé</b>					
Taux de mortalité infantile 3/	...	...	111	104	89
Taux de mortalité maternelle 4/	...	...	1 276	1 079	944
Proportion d'accouchements assistés	...	...	61,6	67,8	75,2
Taux de Couverture vaccinale en DTC3	...	...	29,6	35,0	40,0
<b>Infrastructure de base</b>					
Kilomètres de route à bitumer (en kilomètres)	...	...	15	238	446
Kilomètres de route à réhabiliter (en kilomètres)	...	...	772	2 633	3 073
Entretien routes et ponts (en kilomètres)	...	...	284	3 330	3 980
<b>Eau et assainissement</b>					
Accès à l'eau potable	...	...	22,0	24,0	26,9
Accès à l'assainissement 5/	...	...	9,0	11,5	15,0
<b>Taux de change</b>					
Moyen	398,2	474,0	460,0	484,0	491,1
Fin de période	444,1	431,3	480,0	488,1	494,1
<b>Pour mémoire:</b>					
PIB (en milliards de CDF)	2 601	3 366	3 837	4 403	5 083
PIB (en millions de dollars)	6 531	7 100	8 341	9 096	10 351
PIB nominal (en dollars par habitant)	112,6	118,9	135,6	143,5	158,6

1/ Inclut la variation des arriérés et le déficit de trésorerie de la BCC.

2/ En pourcentage de M2 au début de la période.

3/ Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1000 naissances vivantes

4/ Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes

5/ Indicateur composite d'amélioration des conditions de vie des ménages

<sup>32</sup> Estimations et projections du Comité Permanent de Cadrage Macroéconomique (CPCM)

Tableau 9. République Démocratique du Congo : Ventilation sectorielle du Produit Intérieur Brut à prix constants, 2006-2008

	2004	2005	2006	2007	2008
	Est.	Est.	Proj.	Proj.	Proj.
(En milliards de francs congolais constants, base 100=2000)					
Secteur primaire	188,8	197,2	207,6	219,5	233,5
Agriculture, sylviculture, chasse et pêche	144,2	148,4	152,7	157,8	163,9
Industries extractives	44,6	48,9	54,9	61,7	69,6
Secteur secondaire	40,4	44,2	49,1	55,8	63,9
Industries manufacturières	15,2	16,6	17,9	19,4	21,1
Electricité, eau	2,6	2,7	3,1	3,4	3,9
Bâtiments et travaux publics	22,6	24,9	28,1	33,0	38,9
Secteur tertiaire	103,3	112,5	122,0	132,6	145,0
Commerce de gros et de détail	59,9	64,7	69,9	75,8	82,5
Transports et communications	17,6	19,5	21,8	24,5	27,7
Services marchands	20,0	20,6	22,2	23,9	25,9
Services non marchands	7,2	7,9	8,3	8,8	9,3
Production imputée des services bancaires	-1,4	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3
PIB au coût des facteurs	332,5	354,0	378,7	408,0	442,4
Droits et taxes à l'importation	7,0	7,5	8,2	8,8	9,5
PIB au prix du marché	339,5	361,4	386,9	416,8	451,9
(Variation en pourcentage de l'année précédente)					
<u>Secteur primaire</u>	4,0	4,5	5,3	5,7	6,4
Agriculture, sylviculture, chasse et pêche	0,6	1,4	3,0	3,4	3,9
Industries extractives	16,4	9,3	12,3	12,4	12,8
<u>Secteur secondaire</u>	20,5	9,3	11,1	13,8	14,4
Industries manufacturières	24,0	13,3	8,0	8,4	8,9
Electricité, eau	-7,4	2,7	12,0	12,4	12,9
Bâtiments et travaux publics	22,5	20,6	13,0	17,4	17,9
<u>Secteur tertiaire</u>	6,5	9,0	8,4	8,8	9,3
Commerce de gros et de détail	5,7	9,2	8,0	8,4	8,8
Transports et communications	11,3	12,7	12,0	12,4	12,9
Services marchands	8,1	7,9	7,5	7,8	8,4
Services non marchands	11,6	0,7	5,0	5,4	5,9
Production imputée des services bancaires	195,9	10,7	5,0	5,0	5,0
PIB au coût des facteurs	6,5	6,5	7,0	7,7	8,4
Droits et taxes à l'importation	11,5	0,7	10,0	7,5	7,5
<b><u>PIB réel</u></b>	<b><u>6,6</u></b>	<b><u>6,5</u></b>	<b><u>7,0</u></b>	<b><u>7,7</u></b>	<b><u>8,4</u></b>
<u>Pour mémoire</u>					
Prix à la consommation (indice 2003=100)	104,0	126,4	138,0	147,7	156,6
Prix à la consommation, moyenne annuelle	4,0	21,6	9,2	7,0	6,0
Prix à la consommation, fin de période	9,2	21,3	8,0	6,0	6,0
Déflateur du PIB (indice 2003=100)	106,1	129,0	137,4	146,3	155,8
Déflateur du PIB (moyenne annuelle)	6,1	21,5	6,5	6,5	6,5
PIB nominal habitant (variation annuelle)	11,8	5,5	14,1	5,9	10,5

Tableau 10. République Démocratique du Congo : Equilibre ressources emplois à prix courants, 2006-2008

	2004 Est.	2005 Est.	2006 Proj.	2007 Proj.	2008 Proj.
(En millions de francs congolais courants)					
Demande intérieure	2 830	3 598	4 166	4 967	5 835
Consommation totale	2 497	3 122	3 471	3 923	4 509
Secteur public	202	303	503	473	571
Secteur privé	2 296	2 818	2 969	3 450	3 938
Investissement total	333	476	695	1 044	1 326
Secteur public	73	123	273	538	716
Secteur privé	260	353	422	506	610
Demande extérieure nette	-229,2	-232	-329	-564	-752
Exportation des biens et services	790	1 143	1 299	1 538	1 824
Importation des biens et services	1 019	1 376	1 628	2 103	2 575
<b>PIB aux prix du marché</b>	<b>2 601</b>	<b>3 366</b>	<b>3 837</b>	<b>4 403</b>	<b>5 083</b>
Revenu net des facteurs	-117,1	-151,7	-174,8	-231,4	-278,0
Transferts provenant de l'étranger	25,6	99,4	117,5	140,1	184,2
Revenu National Disponible Brut	2 510	3 313	3 780	4 312	4 990
Secteur public	179	285	315	409	527
Secteur privé	2 330	3 029	3 465	3 902	4 463
Épargne Intérieure Brute	104	244	366	480	575
Secteur public	46	86	-114	-473	-571
Secteur privé	57	158	479	952	1 145
Épargne Nationale Brute (dons officiels exclus)	12	192	308	389	481
Secteur public	-22	-19	-188	-63	-44
Secteur privé	34	210	496	452	525
Solde Epargne - Investissement	-320,6	-284,3	-386,4	-655,7	-845,5
Secteur public	-94,9	-141,4	-460,3	-601,2	-760,1
Secteur privé	-225,8	-142,9	73,9	-54,6	-85,4
(En pourcentage du Produit Intérieur Brut)					
Demande intérieure	108,8	106,9	108,6	112,8	114,8
Consommation totale	96,0	92,8	90,5	89,1	88,7
Secteur public	7,7	9,0	13,1	10,7	11,2
Secteur privé	88,3	83,7	77,4	78,4	77,5
Investissement total	12,8	14,1	18,1	23,7	26,1
Secteur public	2,8	3,6	7,1	12,2	14,1
Secteur privé	10,0	10,5	11,0	11,5	12,0
Demande extérieure nette	-8,8	-6,9	-8,6	-12,8	-14,8
Exportations de biens et services non facteurs	30,4	34,0	33,9	34,9	35,9
Importations de biens et services non facteurs	39,2	40,9	42,4	47,8	50,7
Épargne nationale brute	0,5	5,7	8,0	8,8	9,5
Secteur public	-0,9	-0,6	-4,9	-1,4	-0,9
Secteur privé	1,3	6,3	12,9	10,3	10,3
Écart épargne-investissement	-12,3	-8,4	-10,1	-14,9	-16,6
Secteur public	-3,6	-4,2	-12,0	-13,7	-15,0
Secteur privé	-8,7	-4,2	1,9	-1,2	-1,7

Tableau 11. République Démocratique du Congo : Opérations financières de l'Etat, 2006-2008

	2005		2006	2007	2008
	AM 22/10/06	Est.	Budget	Proj.	Proj.
(En milliards de francs congolais, sauf indication contraire)					
<u>Recettes fiscales et non fiscales</u>	<u>374,8</u>	<u>389,0</u>	<u>473,3</u>	<u>581,2</u>	<u>711,7</u>
Recettes fiscales	246,2	256,7	308,9	387,0	481,6
Douanes et accises	140,7	145,4	174,0	218,0	271,3
Impôts directs et indirects	105,6	111,4	134,9	169,0	210,3
Recettes non fiscales	33,0	34,1	52,4	65,7	81,7
Recettes pétrolières (Production)	95,5	98,1	112,0	128,5	148,4
Production (royalties)	42,0	98,1	49,3	56,5	65,3
Distribution (parafiscalité)	53,5	0,0	62,7	72,0	83,1
<u>Dépenses totales</u>	<u>549,0</u>	<u>514,9</u>	<u>923,6</u>	<u>1 174,3</u>	<u>1 463,8</u>
Dépenses courantes	344,6	330,0	443,9	585,0	693,1
Salaires et traitements	134,5	142,0	180,0	207,3	239,6
Militaires, Police	33,7	36,5	34,8	40,0	46,1
Civils	100,8	105,5	145,2	167,3	193,4
Transferts et subventions	18,0	22,2	26,6	43,2	52,2
MIBA et GECAMINES	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Budgets annexes et autres interventions	3,0	2,5	6,3	7,3	8,4
Interventions économiques			3,6	4,1	4,8
Organismes auxiliaires			2,7	3,1	3,6
Rétrocessions aux régies financières	15,0	19,7	20,3	35,9	43,8
Autres	112,1	132,6	138,0	239,5	306,4
Institutions	19,0	25,1	21,9	25,2	29,1
Ministères	55,1	64,1	69,5	161,0	215,7
Paiements centralisés	23,0	25,5	24,2	27,8	32,1
Services provinciaux et EAD	15,0	17,9	22,3	25,6	29,6
Intérêts payés	80,0	33,2	99,3	95,0	95,0
Dette extérieure	67,7	15,6	97,3	95,0	95,0
Dette intérieure	12,3	17,6	2,0	0,0	0,0
Dépenses hors Budget	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses en capital	117,5	112,0	253,2	486,5	662,0
Sur ressources locales	16,2	32,3	24,8	48,4	91,5
Sur ressources extérieures	101,3	79,7	228,5	438,1	570,5
Dépenses PPTE	19,0	21,2	38,9	102,8	108,7
Dépenses exceptionnelles	52,5	36,2	187,5	0,0	0,0
Sur ressources locales	18,2	26,3	43,0		
Sur ressources extérieures	34,3	9,9	144,5		
Dépenses en période complémentaire	15,4	15,5	0,0	0,0	0,0
Solde global hors dons (base engagements)	-174,2	-125,9	-450,3	-593,2	-752,1
Résultat opérationnel BCC 1/	-16,0	-15,5	-10,0	-8,0	-8,0
<u>Solde global consolidé (hors dons)</u>	<u>-190,2</u>	<u>-141,4</u>	<u>-460,3</u>	<u>-601,2</u>	<u>-760,1</u>
Solde global consolidé (dons compris)	-22,6	-89,2	-98,0	-119,2	-142,4
<u>Financement total (hors dons)</u>	<u>190,2</u>	<u>141,4</u>	<u>460,3</u>	<u>601,2</u>	<u>760,1</u>
Variation des arriérés	0,0	-0,6	0,0	0,0	0,0
Intérieurs	0,0	-0,6	0,0	0,0	0,0
Extérieurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérieur (net)	-3,8	52,8	-24,7	0,0	0,0
Système bancaire	-3,8	52,8	-10,0	0,0	0,0
BCC	-3,8	52,8	-10,0	0,0	0,0
Crédit à l'Etat 1/	-19,8	37,3	-20,0	-8,0	-8,0
Déficit de trésorerie de la BCC 1/	16,0	15,5	10,0	8,0	8,0
Banques commerciales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Non bancaire	0,0	0,0	-14,7	0,0	0,0
Extérieur (net)	194,1	89,1	400,6	520,3	664,2
Dons	72,5	27,2	224,2	335,1	462,5
Dons projets	34,4	20,9	211,7	335,1	462,5
Dons budgétaires	38,2	6,3	12,5		
Tirages	122,7	114,5	169,4	166,3	174,5
Prêts budgétaires	45,0	50,7	8,4	63,3	66,5
Prêts-projets	77,7	63,8	161,1	103,0	108,0
Amortissement dû	-96,3	-77,6	-131,1	-128,0	-128,0
Autres financements	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Initiative PPTE	95,1	25,0	138,0	146,9	155,2
Gap à financer (+) / Surfinancement (-)	0,0	0,1	84,4	80,9	95,9

1/ Situation provisoire

2/ Inclut la variation des arriérés et le déficit de trésorerie de la BCC.

Tableau 12. République Démocratique du Congo : Opérations financières de l'Etat, 2006-2008

	2005		2006	2007	2008
	AM 22/10/06	Est.1/	Budget	Proj.	Proj.
	(En pourcentage du PIB)				
<u>Recettes et dons</u>	<u>16,0</u>	<u>13,1</u>	<u>21,8</u>	<u>24,1</u>	<u>26,2</u>
Recettes fiscales et non fiscales	11,0	11,6	12,3	13,2	14,0
Recette fiscales	7,2	7,6	8,1	8,8	9,5
Douanes et accises	4,1	4,3	4,5	5,0	5,3
Impôts directs et indirects	3,1	3,3	3,5	3,8	4,1
Recettes non fiscales	1,0	1,0	1,4	1,5	1,6
Recettes pétrolières(Production)	2,8	2,9	2,9	2,9	2,9
Production (royalties)	1,2	2,9	1,3	1,3	1,3
Distribution (parafiscalité)	1,6	0,0	1,6	1,6	1,6
Dons	4,9	1,6	9,4	10,9	12,2
dons PPTE	2,8	0,7	3,6	3,3	3,1
dons projets	1,0	0,6	5,5	7,6	9,1
dons budgétaires	1,1	0,2	0,3	0,0	0,0
<u>Dépenses totales</u>	<u>16,1</u>	<u>15,3</u>	<u>24,1</u>	<u>26,7</u>	<u>28,8</u>
Dépenses courantes	10,1	9,8	11,6	13,3	13,6
Salaires et traitements	4,0	4,2	4,7	4,7	4,7
Militaires, Police	1,0	1,1	0,9	0,9	0,9
Civils	3,0	3,1	3,8	3,8	3,8
Transferts et subventions	0,5	0,7	0,7	1,0	1,0
MIBA et GECAMINES	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Budgets annexes et autres interventions	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2
Rétrocessions aux régies financières	0,4	0,6	0,5	0,8	0,9
Autres	3,3	3,9	3,6	5,4	6,0
Institutions	0,6	0,7	0,6	0,6	0,6
Ministères	1,6	1,9	1,8	3,7	4,2
Paiements centralisés	0,7	0,8	0,6	0,6	0,6
Services provinciaux et EAD	0,4	0,5	0,6	0,6	0,6
Intérêts payés	2,4	1,0	2,6	2,2	1,9
Dettes extérieures	2,0	0,5	2,5	2,2	1,9
Dettes intérieures	0,4	0,5	0,1	0,0	0,0
Dépenses hors Budget	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses en capital	3,5	3,3	6,6	11,1	13,0
Sur ressources locales	0,5	1,0	0,6	1,1	1,8
Sur ressources extérieures	3,0	2,4	6,0	10,0	11,2
Dépenses PPTE	0,6	0,6	1,0	2,3	2,1
Dépenses exceptionnelles	1,5	1,1	4,9	0,0	0,0
Sur ressources locales	0,5	0,8	1,1	0,0	0,0
Sur ressources extérieures	1,0	0,3	3,8	0,0	0,0
Dépenses en période complémentaire	0,5	0,5	0,0	0,0	0,0
Solde primaire consolidé dons inclus (base caisse)	2,2	-1,2	0,3	-0,4	-0,8
Solde global dons inclus (base engagements)	-0,2	-2,2	-2,3	-2,5	-2,6
Solde global hors dons	-5,1	-3,7	-11,7	-13,5	-14,8
Variation des arriérés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (base caisse)	-0,2	-2,2	-2,3	-2,5	-2,6
Résultat opérationnel BCC 1/	-0,5	-0,5	-0,3	-0,2	-0,2
<u>Solde global consolidé dons inclus</u>	<u>-0,7</u>	<u>-2,7</u>	<u>-2,6</u>	<u>-2,7</u>	<u>-2,8</u>
Solde global consolidé hors dons	-5,6	-4,2	-12,0	-13,7	-15,0
<u>Financement total (hors dons)</u>	<u>0,7</u>	<u>2,7</u>	<u>2,6</u>	<u>2,7</u>	<u>2,8</u>
Intérieur (net)	-0,1	1,6	-0,6	0,0	0,0
Système bancaire	-0,1	1,6	-0,3	0,0	0,0
BCC	-0,1	1,6	-0,3	0,0	0,0
Banques commerciales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Non bancaire	0,0	0,0	-0,4	0,0	0,0
Extérieur (net)	0,8	1,1	1,0	0,9	0,9
Tirages	3,6	3,4	4,4	3,8	3,4
Prêts budgétaires	1,3	1,5	0,2	1,4	1,3
Prêts-projets	2,3	1,9	4,2	2,3	2,1
Amortissement dû	-2,8	-2,3	-3,4	-2,9	-2,5
Autres financement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Gap à financer (+) / Surfinancement (-)	0,0	0,0	2,2	1,8	1,9

Tableau 13. République Démocratique du Congo : Répartition des dépenses primaires par administration, 2006-2008

Section	Rémunérations	Dépenses de fonctionnement			Transferts			Investissements			Total		
		Institutions	Ministères	Centralisés	Provinces	Rég. Fin.	Int. écono.	Org. auxiliaires	PPTE	Propres		Extérieures	Total
2006													
(En milliards de francs congolais)													
Santé publique	13,690	0,000	0,334	0,000	0,000	0,000	0,531	0,115	5,968	6,550	20,822	33,340	48,010
EPSP	52,233	0,000	16,632	0,000	0,000	0,000	0,205	0,000	4,070	2,700	1,553	8,323	77,392
Travaux publics et infrastructures	4,047	0,000	0,093	0,000	0,000	0,000	0,241	0,119	3,985	0,988	62,037	67,010	71,508
Energie	0,505	0,000	0,105	0,000	0,000	0,000	0,110	0,173	4,555	0,500	58,033	63,088	63,982
Environnement	0,968	0,000	0,152	0,000	0,000	0,000	0,000	0,111	0,950	0,890	2,636	4,475	5,707
Institutions 1/	19,134	20,378	0,041	0,000	0,000	0,000	0,154	0,334	1,168	0,253	0,000	1,420	41,462
Défense et sécurité 2/	26,253	0,000	18,299	0,000	0,000	0,000	0,014	0,000	0,000	1,328	0,000	1,328	45,894
Souveraineté 3/	14,618	0,000	11,517	0,000	5,580	0,000	4,000	0,020	0,000	0,331	2,432	2,762	34,497
Administration 4/	14,840	0,123	9,559	0,000	0,000	0,000	0,156	0,087	0,000	0,629	0,716	1,345	26,111
Finances Publiques 5/	8,124	0,000	6,757	0,000	16,743	20,315	1,285	0,175	0,000	3,318	58,084	61,402	114,802
Autres secteurs productifs 6/	4,556	0,000	0,877	0,000	0,000	0,000	0,288	1,014	8,868	4,067	19,553	32,489	39,222
Autres secteurs sociaux 7/	19,162	0,000	5,142	0,000	0,000	0,000	0,614	0,574	8,766	3,118	2,595	14,479	39,970
Autres 8/	1,897	1,427	0,000	24,210	0,000	0,000	0,000	0,593	0,101	0,000	0,000	0,694	28,227
Total	180,025	21,928	69,508	24,210	22,323	20,315	3,597	2,723	38,922	24,772	228,462	292,156	636,784
1/ Présidence, vice-présidence/commission politique, vice-présidence/ Ecofin, vice-présidence/Reconstruction, Assemblée Nationale, Pouvoir judiciaire, Secrétariat du Gouvernement, Vice-présidence/Commission socioculturelle, Sénat, Commission Nationale pour l'Unesco.													
2/ Service sécurité, Défense Nationale.													
3/ Affaires Etrangères, Affaires Intérieures, Coopération Internationale, Coopération Régionale, Justice et Gardes des sceaux, Aménagement du Territoire, Chancellerie des ordres Nationaux.													
4/ Relation avec le Parlement, Relation avec les partis politiques, Administration du Parlement, Réformes institutionnelles, Fonction Publique, Commissariat Général à la Francophonie, Communication et Presse.													
5/ Finances, Budget, Plan, Economie, Portefeuille, Reconstruction.													
6/ Environnement, Affaires Rurales, Industrie/FMEA, Commerce Extérieur, Postes et Télécommunication, Transport et Communication, Agriculture, Elevage, Développement Rural, Mines, Hydrocarbone, Artisanat, Tourisme et Hôtellerie.													
7/ Droits Humains, Enseignement Supérieur et Universitaire, Culture et Arts, Sports et Loisirs, Recherche Scientifique, Prévoyance Sociale, Travail, Affaires Sociales, Condition Féminine et Famille, Anciens Combattants, Jeunesse, Commissariat Général à la Réintégration, Solidarité et Affaires Humaines, Urbanisme.													
8/ Service National, Services Provinciaux, Commission Electorale Indépendante, Observatoire National des Droits de l'Homme, Commission Vérité et Réconciliation, Haute Autorité des Médias, Commission de l'Ethique et de Lutte contre la Corruption, Dépenses communes, Commissariat général du processus de paix.													
2007													
(En milliards de francs congolais)													
Santé publique	15,709	0,000	34,517	0,000	0,000	0,000	0,609	0,132	15,762	12,805	53,006	81,573	132,540
EPSP	60,668	0,000	66,171	0,000	0,000	0,000	0,235	0,000	10,749	5,279	23,802	39,830	166,904
Travaux publics et infrastructures	4,644	0,000	0,106	0,000	0,000	0,000	0,276	0,136	10,524	1,932	152,438	164,893	170,055
Energie	0,580	0,000	0,120	0,000	0,000	0,000	0,126	0,199	12,031	0,978	96,196	109,204	110,229
Environnement	1,110	0,000	0,175	0,000	0,000	0,000	0,000	0,128	2,508	16,993	2,241	22,654	
Institutions 1/	21,956	23,383	0,047	0,000	0,000	0,000	0,177	0,383	3,084	0,494	0,000	3,578	49,524
Défense et sécurité 2/	30,124	0,000	20,997	0,000	0,000	0,000	0,016	0,000	0,000	2,597	0,000	2,597	53,734
Souveraineté 3/	16,773	0,000	13,215	0,000	6,403	0,000	0,000	0,000	0,646	0,000	2,791	3,437	39,851
Administration 4/	17,028	0,141	10,969	0,000	0,000	0,000	0,179	0,100	0,000	1,229	0,822	2,051	30,469
Finances Publiques 5/	9,322	0,000	7,753	0,000	19,212	35,941	1,474	0,201	0,000	6,488	66,649	73,137	147,040
Autres secteurs productifs 6/	5,227	0,000	1,006	0,000	0,000	0,000	0,330	1,163	23,423	7,951	22,436	53,811	61,537
Autres secteurs sociaux 7/	21,987	0,000	5,901	0,000	0,000	0,000	0,704	0,658	23,151	6,095	2,978	32,225	61,475
Autres 8/	2,176	1,637	0,000	27,780	0,000	0,000	0,000	0,000	1,567	0,197	0,000	1,763	33,356
Total	207,304	25,161	160,977	27,780	25,615	35,941	4,127	3,125	102,798	48,431	438,111	589,340	1 079,37
2008													
(En milliards de francs congolais)													
Santé publique	18,137	0,000	36,163	0,000	0,000	0,000	0,703	0,153	16,661	24,193	81,097	121,951	177,106
EPSP	70,269	0,000	109,915	0,000	0,000	0,000	0,272	0,000	11,362	9,973	27,343	48,678	229,134
Travaux publics et infrastructures	5,361	0,000	0,123	0,000	0,000	0,000	0,319	0,157	11,123	3,650	202,493	217,267	223,226
Energie	0,669	0,000	0,139	0,000	0,000	0,000	0,146	0,230	12,717	1,847	125,566	140,130	141,313
Environnement	1,282	0,000	0,202	0,000	0,000	0,000	0,000	0,148	2,651	3,287	23,553	29,491	31,122
Institutions 1/	25,349	26,998	0,055	0,000	0,000	0,000	0,204	0,443	3,260	0,933	0,000	4,193	57,241
Défense et sécurité 2/	34,780	0,000	24,243	0,000	0,000	0,000	0,019	0,000	0,000	4,967	0,000	4,967	63,948
Souveraineté 3/	19,366	0,000	15,258	0,000	7,392	0,000	0,000	0,026	0,000	1,221	3,222	4,443	46,485
Administration 4/	19,661	0,163	12,664	0,000	0,000	0,000	0,207	0,116	0,000	2,322	0,949	3,271	36,081
Finances Publiques 5/	10,763	0,000	8,951	0,000	22,181	43,824	1,702	0,232	0,000	12,257	76,951	89,208	176,863
Autres secteurs productifs 6/	6,035	0,000	1,161	0,000	0,000	0,000	0,381	1,343	24,758	15,023	55,685	74,605	93,948
Autres secteurs sociaux 7/	25,386	0,000	6,813	0,000	0,000	0,000	0,813	0,760	24,471	11,516	3,439	39,425	73,197
Autres 8/	2,513	1,890	0,000	32,074	0,000	0,000	0,000	0,000	1,656	0,372	0,000	2,027	38,504
Total	239,570	29,050	215,687	32,074	29,574	43,824	4,765	3,607	108,658	91,501	570,517	770,676	1 368,827

Tableau 14. République Démocratique du Congo : Balance des paiements, 2006-2008

	2005	2006	2007	2008
	Est.	Proj.	Proj.	Proj.
	(En millions de dollars US, sauf indications contraires)			
Balance commerciale	-165	-389	-700	-876
Exportations FAB	2 069	2 350	2 585	2 973
Importations FAB	2 234	2 740	3 285	3 849
Balance des services	-325	-326	-466	-655
Crédits	343	474	593	741
Débits	668	800	1 059	1 396
Balance des biens et services	-490	-715	-1 166	-1 531
Crédits	2 412	2 824	3 178	3 714
Débits	2 902	3 540	4 344	5 244
Balance des revenus	-320	-380	-478	-566
Crédits	105	124	152	190
Débits	425	504	630	756
Balance des transferts nets	210	255	289	375
<u>Balance courante (hors dons)</u>	<u>-600</u>	<u>-840</u>	<u>-1 355</u>	<u>-1 722</u>
<u>Balance des capitaux</u>	<u>600</u>	<u>840</u>	<u>1 355</u>	<u>1 722</u>
Transferts en capital nets	361	487	801	1 118
Aide officielle	57	487	692	942
Dons programmes	13	27	0	0
Dons projets	44	460	692	942
Autres dons	303	0	109	176
Capitaux non monétaires	259	421	507	618
Capitaux privés	-127	38	124	208
Investissements directs	257	302	375	380
Investissements de portefeuille	-384	-264	-251	-172
Erreurs et omissions	0	0	0	0
Capitaux officiels	387	383	383	411
Tirages bruts	242	368	344	355
Prêt programme	107	18	131	135
Prêt projet	135	350	213	220
Amortissement dû (FMI exclu)	-164	-285	-264	-261
Financement exceptionnel	256	0	0	0
Variation nette des arriérés(hors FMI)	0	0	0	0
Consolidation des arriérés	0	0	0	0
Allègement service de la dette	256	0	0	0
Initiative PPTE	53	300	303	316
Capitaux monétaires (-) augmentation	-21	-77	-44	-43
Gap à financer (+) / Surfinancement (-)	0	8	91	29

Tableau 15. République Démocratique du Congo : Situation monétaire intégrée, 2006 – 2008

	2005	2006	2007	2008
	Est. 1/	Proj.	Proj.	Proj.
(Encours en fin d'année, en milliards de francs congolais)				
Avoirs extérieurs nets	-272,0	-236,6	-215,3	-194,1
BCC	-356	-322,6	-302,6	-282,7
Banques commerciales	84,3	86,0	87,3	88,6
Avoirs intérieurs nets	550,8	555,3	582,0	618,3
Crédit intérieur	149,0	149,5	164,0	183,6
Crédit net à l'Etat	83,4	73,4	73,4	73,4
Crédit à l'économie	65,7	76,2	90,7	110,3
Crédit au secteur privé	65,2	75,7	90,1	109,5
Crédit au para-public	0,4	0,5	0,6	0,8
Autres Postes nets	402	405,8	418,0	434,7
<u>Monnaie et quasi-monnaie (M2)</u>	<u>268,3</u>	<u>305,9</u>	<u>351,0</u>	<u>405,3</u>
Monnaie (M1)	139	148	158	168
Billet	120	128	136	145
Dépôts à vue	19	20	22	23
Quasi-Monnaie	129	158	194	238
Dépôts à terme en monnaie nationale	0	0,4	0,4	0,5
Dépôts en monnaies étrangères	129	158	193	237
Dépôts à l'importation	10	12,8	15,7	18,9
(Variation en pourcentage de l'année précédente)				
Avoirs extérieurs nets	3,5	13,0	9,0	9,8
Avoirs intérieurs nets	9,3	0,8	4,8	6,2
Crédit intérieur	116,4	0,3	9,7	12,0
Crédit net à l'Etat	206,3	-12,0	0,0	0,0
Crédit à l'économie	57,6	16,0	19,0	21,6
Autres Postes nets	-7,7	1,0	3,0	4,0
<u>Masse monétaire (M2)</u>	<u>24,6</u>	<u>14,0</u>	<u>14,7</u>	<u>15,5</u>
Monnaie	18,6	6,5	6,5	6,5
Billet	18,0	6,5	6,5	6,5
Dépôts à vue	22,5	6,5	6,5	6,5
Quasi-Monnaie	31,8	22,1	22,5	22,7
Dépôts à terme en monnaie nationale	6,1	6,5	6,5	6,5
Dépôts en monnaies étrangères	31,9	22,1	22,5	22,8
Dépôts à l'importation	50,7	22,0	22,7	20,7
(Variation annuelle en pourcentage de M2 en début de période)				
Avoirs extérieurs nets	4,5	13,2	7,0	6,0
Avoirs intérieurs nets	21,7	1,7	8,7	10,3
Crédit intérieur	37,2	0,2	4,7	5,6
Crédit net au Gouvernement	26,1	-3,7	0,0	0,0
Crédit à l'économie	11,1	3,9	4,7	5,6
Crédit au secteur privé	11,8	3,9	4,7	5,5
Crédit au para-public	-0,6	0,0	0,0	0,0
Autres Postes nets	-15,5	1,5	4,0	4,8
<u>Masse monétaire (M2)</u>	<u>24,6</u>	<u>14,0</u>	<u>14,7</u>	<u>15,5</u>
Monnaie	10,1	3,4	3,1	2,9
Billet	8,5	2,9	2,7	2,5
Dépôts à vue	1,6	0,5	0,4	0,4
Quasi-Monnaie	14,5	10,6	11,6	12,5
Dépôts à terme en monnaie nationale	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépôts en monnaies étrangères	14,5	10,6	11,6	12,5
Dépôts à l'importation	1,6	0,9	0,9	0,9

1/ Situation provisoire

2/ Circulation fiduciaire hors banques/dépôts



## Annexe II : Tableaux du cadrage macroéconomique, Scénario Alternatif<sup>33</sup>

Tableau 16. République Démocratique du Congo : Principaux indicateurs socioéconomiques, 2006-2008

	2006	2007			2008		
	Proj.	Base	Alt.	Ecart	Base	Alt.	Ecart
	(Variations annuelles en pourcentage, sauf indication contraire)						
<b>Secteur réel</b>							
PIB réel	7,0	7,7	7,1	-0,6	8,4	7,3	-1,1
IPC (moyenne annuelle)	9,2	7,0	7,0	0,0	6,0	6,0	0,0
IPC (en fin de période)	8,0	6,0	6,0	0,0	6,0	6,0	0,0
Déflateur du PIB	6,5	6,5	6,5	0,0	6,5	6,5	0,0
	(Variation annuelle de la masse monétaire au sens large en début de période)						
<b>Secteur monétaire</b>							
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	14,0	14,7	14,1	-0,7	15,5	14,2	-1,2
Avoir extérieur net	13,2	7,0	7,3	0,3	6,0	6,5	0,4
Avoir intérieur net	1,7	8,7	7,5	-1,2	10,3	8,5	-1,8
	(En pourcentage du Produit Intérieur Brut)						
<b>Secteur public</b>							
Recettes et dons	21,8	24,1	23,0	-1,1	26,5	24,7	-1,8
Recettes fiscales et non fiscales	12,3	13,2	13,2	0,0	14,0	14,0	0,0
Dépenses totales 1/	24,3	26,9	25,4	-1,5	28,6	27,2	-1,4
Dépenses primaires	16,6	24,5	23,0	-1,5	26,6	25,1	-1,5
Dépenses courantes	11,6	13,3	12,9	-0,4	13,6	13,3	-0,4
Solde budgétaire, dons inclus	-2,6	-2,7	-2,3	0,4	-2,1	-2,5	-0,4
Solde budgétaire hors dons	-12,0	-13,7	-12,2	1,5	-14,6	-13,2	1,4
<b>Épargne et investissement</b>							
Épargne intérieure brute	9,5	10,9	12,1	1,2	11,3	13,1	1,8
Épargne nationale brute	8,0	8,8	9,9	1,1	9,3	10,9	1,6
Investissement brut	18,1	23,7	22,6	-1,1	25,7	24,6	-1,1
Secteur public	7,1	12,2	11,1	-1,1	13,7	12,6	-1,1
Secteur privé	11,0	11,5	11,5	0,0	12,0	12,0	0,0
Épargne - Investissement (dons officiels exclus)	-10,1	-14,9	-12,7	2,2	-16,4	-13,7	2,7
<b>Balance des paiements</b>							
Exportations des biens et services non facteurs	33,9	34,9	36,5	1,6	35,9	39,0	3,1
Importations des biens et services non facteurs	42,4	47,8	47,0	-0,7	50,3	50,5	0,2
Balance commerciale	-4,7	-7,7	-5,2	2,5	-8,1	-4,7	3,4
Balance courante, dons inclus	-4,2	-6,1	-5,0	1,1	-5,3	-4,4	0,9
Balance courante, dons exclus	-10,1	-14,9	-12,7	2,2	-16,4	-13,7	2,7
	(En pourcentage des dépenses primaires)						
<b>Allocations aux Ministères prioritaires</b>							
Santé publique	7,5	12,3	11,5	-0,8	13,1	11,8	-1,3
Enseignement Primaire Secondaire et Professionnel	12,2	15,5	16,1	0,7	17,0	16,7	-0,3
Travaux publics et Infrastructures	11,2	15,8	13,4	-2,3	16,5	14,3	-2,3
Energie	10,0	10,2	10,4	0,2	10,5	10,9	0,4
Environnement	0,9	2,1	1,5	-0,6	2,3	1,9	-0,5
<b>Indicateurs de progrès</b>							
	(En pourcent, sauf indications contraires)						
<b>Éducation primaire</b>							
Taux brut de scolarisation Garçon	72,3	77,7	72,4	-5,3	83,9	72,4	-11,5
Taux brut de scolarisation Fille	56,2	63,8	56,3	-7,5	75,6	56,3	-19,3
Taux brut de scolarisation	64,1	70,8	64,2	-6,7	80,0	64,2	-15,8
Ratio Nombre d'Elève/ Maître	33,7	33,8	33,8	0,0	34,2	34,2	0,0
<b>Santé</b>							
Taux de mortalité infantile 2/	111	104	109	5,5	89	107	18,4
Taux de mortalité maternelle 3/	1 276	1 079	1 272	193,3	944	1 267	323,2
Proportion d'accouchements assistés	61,6	67,8	61,6	-6,2	75,2	61,6	-13,6
Taux de Couverture vaccinale en DTC	29,6	35,0	29,7	-5,3	40,0	29,8	-10,2
<b>Infrastructure de base</b>							
Kilomètres de route à bitumer (en kilomètres)	12	238	146	-92,0	446	286	-160,7
Kilomètres de route à réhabiliter (en kilomètres)	617	2 633	1 614	-1019,1	3 073	1 967	-1106,3
Entretien routes et ponts (en kilomètres)	227	3 330	2 041	-1288,9	3 980	2 547	-1432,9
<b>Eau et Assainissement</b>							
Accès à l'eau potable	22,0	24,0	23,7	-0,4	26,9	26,2	-0,7
Accès à l'assainissement 4/	9,0	11,5	10,3	-1,2	15,0	12,5	-2,5
<b>Taux de change</b>							
Moyen	460,0	484,0	484,0	0,0	491,1	491,1	0,0
Fin de période	480,0	488,1	488,1	0,0	494,1	494,1	0,0
<b>Pour mémoire :</b>							
PIB réel (en dollars par habitant)	13,7	13,6	13,0	-0,6	14,1	13,0	-1,1

1/ Inclut la variation des arriérés et le déficit de trésorerie de la BCC.

2/ Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1000 naissances vivantes

3/ Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes

4/ Indicateur composite d'amélioration des conditions de vie des ménages

<sup>33</sup> Estimations et projections du Comité Permanent de Cadrage Macroéconomique (CPCM)

Tableau 17. République Démocratique du Congo : Scénario alternatif – Ventilation sectorielle du Produit Intérieur Brut à prix constants, 2006-2008

	2005	2006	2007	2008
	Est.	Proj.	Proj.	Proj.
(En milliards de francs congolais constants, base 100=2000)				
Secteur primaire	197,2	207,6	218,9	231,1
Agriculture, sylviculture, chasse et pêche	148,4	152,7	157,2	161,9
Industries extractives	48,9	54,9	61,7	69,2
Secteur secondaire	44,2	49,1	54,5	60,6
Industries manufacturières	16,6	17,9	19,3	20,9
Electricité, eau	2,7	3,1	3,4	3,8
Bâtiments et travaux publics	24,9	28,1	31,7	35,8
Secteur tertiaire	112,5	122,0	132,2	143,4
Commerce de gros et de détail	64,7	69,9	75,5	81,6
Transports et communications	19,5	21,8	24,4	27,4
Services marchands	20,6	22,2	23,9	25,6
Services non marchands	7,9	8,3	8,8	9,2
Production imputée des services bancaires	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3
PIB au coût des facteurs	354,0	378,7	405,6	435,1
Droits et taxes à l'importation	7,5	8,2	8,8	9,5
PIB au prix du marché	361,4	386,9	414,5	444,6
(Variation en pourcentage de l'année précédente)				
Secteur primaire	4,5	5,3	5,4	5,6
Agriculture, sylviculture, chasse et pêche	1,4	3,0	3,0	3,0
Industries extractives	9,3	12,3	12,3	12,3
Secteur secondaire	9,3	11,1	11,1	11,1
Industries manufacturières	13,3	8,0	8,0	8,0
Electricité, eau	2,7	12,0	12,0	12,0
Bâtiments et travaux publics	20,6	13,0	12,9	12,9
Secteur tertiaire	9,0	8,4	8,4	8,5
Commerce de gros et de détail	9,2	8,0	8,0	8,0
Transports et communications	12,7	12,0	12,0	12,0
Services marchands	7,9	7,5	7,5	7,5
Services non marchands	0,7	5,0	5,0	5,0
Production imputée des services bancaires	10,7	5,0	5,0	5,0
PIB au coût des facteurs	6,5	7,0	7,1	7,3
Droits et taxes à l'importation	0,7	10,0	7,5	7,5
<u>PIB réel</u>	<u>6,5</u>	<u>7,0</u>	<u>7,1</u>	<u>7,3</u>
(Variation en pourcentage du PIB de l'année précédente)				
Secteur primaire	2,5	2,9	2,9	2,9
Agriculture, sylviculture, chasse et pêche	1,2	1,2	1,2	1,1
Industries extractives	1,3	1,7	1,7	1,8
Secteur secondaire	1,1	1,4	1,4	1,5
Industries manufacturières	0,4	0,4	0,4	0,4
Electricité, eau	0,0	0,1	0,1	0,1
Bâtiments et travaux publics	0,7	0,9	0,9	1,0
Secteur tertiaire	2,7	2,6	2,7	2,7
Commerce de gros et de détail	1,4	1,4	1,4	1,5
Transports et communications	0,6	0,6	0,7	0,7
Services marchands	0,2	0,4	0,4	0,4
Services non marchands	0,2	0,1	0,1	0,1
Production imputée des services bancaires	0,3	0,0	0,0	0,0
Droits et taxes à l'importation	0,1	0,2	0,2	0,2

Tableau 18. République Démocratique du Congo : Scénario alternatif – Equilibre Ressources - Emplois, 2006-2008

	2005	2006	2007	2008
	Est.	Proj.	Proj.	Proj.
(En millions de francs congolais courants)				
Demande intérieure	3 598	4 166	4 838	5 579
Consommation totale	3 122	3 471	3 849	4 347
Secteur public	303	503	453	542
Secteur privé	2 818	2 969	3 396	3 804
Investissement total	476	695	989	1 232
Secteur public	123	273	486	632
Secteur privé	353	422	503	600
Demande extérieure nette	-232	-329	-460	-578
Exportation des biens et services	1 143	1 299	1 599	1 948
Importation des biens et services	1 376	1 628	2 059	2 526
<b>PIB aux prix du marché</b>	<b>3 366</b>	<b>3 837</b>	<b>4 378</b>	<b>5 001</b>
Revenu net des facteurs	-151,7	-174,8	-240,5	-305,9
Transferts provenant de l'étranger	99,4	117,5	145,7	196,7
Revenu National Disponible Brut	3 313	3 780	4 283	4 892
Secteur public	285	315	406	517
Secteur privé	3 029	3 465	3 876	4 375
Epargne Intérieure Brute	244	366	529	655
Secteur public	86	-114	-453	-542
Secteur privé	158	479	982	1 197
Epargne Nationale Brute (dons officiels exclus)	192	308	434	545
Secteur public	-19	-188	-46	-26
Secteur privé	210	496	481	571
Solde Epargne - Investissement	-284,3	-386,4	-555,2	-687,1
Secteur public	-141,4	-460,3	-532,4	-657,9
Secteur privé	-142,9	73,9	-22,8	-29,2
(En pourcentage du Produit Intérieur Brut)				
Demande intérieure	106,9	108,6	110,5	111,6
Consommation totale	92,8	90,5	87,9	86,9
Secteur public	9,0	13,1	10,3	10,8
Secteur privé	83,7	77,4	77,6	76,1
			0,2	-1,5
Investissement total	14,1	18,1	22,6	24,6
Secteur public	3,6	7,1	11,1	12,6
Secteur privé	10,5	11,0	11,5	12,0
Demande extérieure nette	-6,9	-8,6	-10,5	-11,6
Exportations de biens et services non facteurs	34,0	33,9	36,5	39,0
Importations de biens et services non facteurs	40,9	42,4	47,0	50,5
Épargne nationale brute	5,7	8,0	9,9	10,9
Secteur public	-0,6	-4,9	-1,1	-0,5
Secteur privé	6,3	12,9	11,0	11,4
Écart épargne-investissement	-8,4	-10,1	-12,7	-13,7
Secteur public	-4,2	-12,0	-12,2	-13,2
Secteur privé	-4,2	1,9	-0,5	-0,6

Tableau 19. République Démocratique du Congo : Scénario alternatif – Opérations Financières de l'Etat, 2006-2008

	2005		2006	2007	2008
	AM 22/10/06	Est.	Budget	Proj.	Proj.
(En milliards de francs congolais, sauf indication contraire)					
<u>Recettes fiscales et non fiscales</u>	<u>374,8</u>	<u>389,0</u>	<u>473,3</u>	<u>577,9</u>	<u>700,2</u>
Recettes fiscales	246,2	256,7	308,9	384,8	473,8
Douanes et accises	140,7	145,4	174,0	216,8	266,9
Impôts directs et indirects	105,6	111,4	134,9	168,0	206,9
Recettes non fiscales	33,0	34,1	52,4	65,3	80,4
Recettes pétrolières (Production)	95,5	98,1	112,0	127,8	146,0
Production (royalties)	42,0	98,1	49,3	56,2	64,2
Distribution (parafiscalité)	53,5	0,0	62,7	71,6	81,7
<u>Dépenses totales</u>	<u>549,0</u>	<u>514,9</u>	<u>923,6</u>	<u>1 102,3</u>	<u>1 350,1</u>
Dépenses courantes	344,6	330,0	443,9	564,9	663,4
Salaires et traitements	134,5	142,0	180,0	205,3	234,4
Militaires, Police	33,7	36,5	34,8	39,7	45,4
Civils	100,8	105,5	145,2	165,6	189,0
Transferts et subventions	18,0	22,2	26,6	42,9	51,4
MIBA et GECAMINES	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Budgets annexes et autres interventions	3,0	2,5	6,3	7,2	8,2
Rétrocessions aux régies financières	15,0	19,7	20,3	35,7	43,1
Autres	112,1	132,6	138,0	221,7	282,7
Institutions	19,0	25,1	21,9	25,0	28,6
Ministères	55,1	64,1	69,5	143,5	193,4
Paiements centralisés	23,0	25,5	24,2	27,6	31,6
Services provinciaux et EAD	15,0	17,9	22,3	25,5	29,1
Intérêts payés	80,0	33,2	99,3	95,0	95,0
Dette extérieure	67,7	15,6	97,3	95,0	95,0
Dette intérieure	12,3	17,6	2,0	0,0	0,0
Dépenses hors Budget	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses en capital	117,5	112,0	253,2	434,6	578,0
Sur ressources locales	16,2	32,3	24,8	48,2	90,0
Sur ressources extérieures	101,3	79,7	228,5	386,4	488,0
Dépenses PPTE	19,0	21,2	38,9	102,8	108,7
Dépenses exceptionnelles	52,5	36,2	187,5	0,0	0,0
Sur ressources locales	18,2	26,3	43,0		
Sur ressources extérieures	34,3	9,9	144,5		
Dépenses en période complémentaire	15,4	15,5	0,0	0,0	0,0
Solde global hors dons (base engagements)	-174,2	-125,9	-450,3	-524,4	-649,9
Solde global, dons compris	-6,6	-73,7	-88,0	-94,1	-114,7
Résultat opérationnel BCC 1/	-16,0	-15,5	-10,0	-8,0	-8,0
<u>Solde global consolidé (hors dons)</u>	<u>-190,2</u>	<u>-141,4</u>	<u>-460,3</u>	<u>-532,4</u>	<u>-657,9</u>
Solde global consolidé (dons compris)	-22,6	-89,2	-98,0	-102,1	-122,7
<u>Financement total (hors dons)</u>	<u>190,2</u>	<u>141,4</u>	<u>460,3</u>	<u>532,4</u>	<u>657,9</u>
Variation des arriérés	0,0	-0,6	0,0	0,0	0,0
Intérieur (net)	-3,8	52,8	-24,7	0,0	0,0
Système bancaire	-3,8	52,8	-10,0	0,0	0,0
BCC	-3,8	52,8	-10,0	0,0	0,0
Crédit à l'Etat 1/	-19,8	37,3	-20,0	-8,0	-8,0
Déficit de trésorerie de la BCC 1/	16,0	15,5	10,0	8,0	8,0
Banques commerciales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Non bancaire	0,0	0,0	-14,7	0,0	0,0
Extérieur (net)	194,1	89,1	400,6	468,6	581,7
Dons	72,5	27,2	224,2	283,4	380,0
Dons projets	34,4	20,9	211,7	283,4	380,0
Dons budgétaires	38,2	6,3	12,5		
Tirages	122,7	114,5	169,4	166,3	174,5
Prêts budgétaires	45,0	50,7	8,4	63,3	66,5
Prêts-projets	77,7	63,8	161,1	103,0	108,0
Amortissement dû	-96,3	-77,6	-131,1	-128,0	-128,0
Autres financements	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Initiative PPTE	95,1	25,0	138,0	146,9	155,2
Gap à financer (+) / Surfinancement (-)	0,0	0,1	84,4	63,8	76,2

1/ Situation provisoire

2/ Inclut la variation des arriérés et le déficit de trésorerie de la BCC.

Tableau 20. République Démocratique du Congo : Scénario alternatif – Situation monétaire intégrée, 2006 - 2008

	2005	2006	2007	2008
	Est. 1/	Proj.	Proj.	Proj.
(Encours en fin d'année, en milliards de francs congolais)				
Avoirs extérieurs nets	-272,0	-236,6	-214,4	-191,8
BCC	-356	-322,6	-301,7	-280,4
Banques commerciales	84,3	86,0	87,3	88,6
Avoirs intérieurs nets	550,8	555,3	578,3	607,9
Crédit intérieur	149,0	149,5	160,3	173,3
Crédit net à l'Etat	83,4	73,4	73,4	73,4
Crédit à l'économie	65,7	76,2	86,9	99,9
Crédit au secteur privé	65,2	75,7	86,3	99,2
Crédit au para-public	0,4	0,5	0,6	0,7
Autres Postes nets	402	405,8	418,0	434,7
<u>Monnaie et quasi-monnaie (M2)</u>	<u>268,3</u>	<u>305,9</u>	<u>349,0</u>	<u>398,7</u>
Monnaie (M1)	139	148	158	168
Billet	120	128	136	145
Dépôts à vue	19	20	22	23
Quasi-Monnaie	129	158	192	231
Dépôts à terme en monnaie nationale	0	0,4	0,4	0,5
Dépôts en monnaies étrangères	129	158	191	231
Dépôts à l'importation	10	12,8	14,8	17,4
(Variation en pourcentage de l'année précédente)				
Avoirs extérieurs nets	3,5	13,0	9,4	10,6
Avoirs intérieurs nets	9,3	0,8	4,1	5,1
Crédit intérieur	116,4	0,3	7,2	8,1
Crédit net à l'Etat	206,3	-12,0	0,0	0,0
Crédit à l'économie	57,6	16,0	14,1	14,9
Autres Postes nets	-7,7	1,0	3,0	4,0
<u>Masse monétaire (M2)</u>	<u>24,6</u>	<u>14,0</u>	<u>14,1</u>	<u>14,2</u>
Monnaie	18,6	6,5	6,5	6,5
Billet	18,0	6,5	6,5	6,5
Dépôts à vue	22,5	6,5	6,5	6,5
Quasi-Monnaie	31,8	22,1	21,2	20,6
Dépôts à terme en monnaie nationale	6,1	6,5	6,5	6,5
Dépôts en monnaies étrangères	31,9	22,1	21,2	20,6
Dépôts à l'importation	50,7	22,0	15,6	17,7
<u>Pour mémoire:</u>				
PIB nominal ( en milliards de CDF)	3 366	3 837	4 378	5 001
Masse monétaire, dépôts à l'importation inclus	278,8	318,7	363,8	416,1
Vitesse de circulation de la monnaie	12,5	12,5	12,5	12,5
Dépôts en devises, en pourcent de M2	48,1	51,5	54,7	57,8
Dépôts en devises, en pourcent des dépôts	86,9	88,4	89,6	90,7
Ratio d'intermédiation financière 2/	29,8	18,5	19,0	19,3

1/ Situation provisoire

2/ Circulation fiduciaire hors banques/dépôts

Tableau 21. République Démocratique du Congo : Scénario alternatif – Balance des Paiements, 2006 - 2008

	2005	2006	2007	2008
	Est.	Proj.	Proj.	Proj.
(En millions de dollars US, sauf indications contraires)				
Balance commerciale	-165	-389	-449	-447
Exportations FAB	2 069	2 350	2 585	2 973
Importations FAB	2 234	2 740	3 034	3 420
Balance des services	-325	-326	-466	-655
Crédits	343	474	593	741
Débits	668	800	1 059	1 396
Balance des biens et services	-490	-715	-915	-1 102
Crédits	2 412	2 824	3 178	3 714
Débits	2 902	3 540	4 093	4 816
Balance des revenus	-320	-380	-478	-583
Crédits	105	124	152	185
Débits	425	504	630	769
Balance des transferts nets	210	255	289	375
<u>Balance courante (hors dons)</u>	<u>-600</u>	<u>-840</u>	<u>-1 103</u>	<u>-1 310</u>
<u>Balance des capitaux</u>	<u>600</u>	<u>840</u>	<u>1 103</u>	<u>1 310</u>
Transferts en capital nets	361	487	668	887
Aide officielle	57	487	563	724
Dons programmes	13	27	0	0
Dons projets	44	460	563	724
Autres dons	303	0	104	162
Capitaux non monétaires	259	421	492	592
Capitaux privés	-127	38	124	208
Investissements directs	257	302	375	380
Investissements de portefeuille	-384	-264	-251	-172
Erreurs et omissions	0	0	0	0
Capitaux officiels	387	383	368	385
Tirages bruts	242	368	331	333
Prêt programme	107	18	126	127
Prêt projet	135	350	205	206
Amortissement dû (FMI exclu)	-164	-285	-254	-244
Financement exceptionnel	256	0	0	0
Variation nette des arriérés(hors FMI)	0	0	0	0
Consolidation des arriérés	0	0	0	0
Allègement service de la dette	256	0	0	0
Initiative PPTE	53	300	292	296
Capitaux monétaires (-) augmentation	-21	-77	-44	-43
Gap à financer (+) / Surfinancement (-)	0	8	-12	-125

## Annexe III : PROFIL SUBJECTIF DE LA PAUVRETÉ

Tableau 22. Profil de pauvreté en milieu urbain

N°	Catégories de pauvres		Très pauvres	Pauvres et fragiles	Pauvres mais stables
	Facettes de pauvreté				
1.	Circonstances familiales		Peu ou pas de soutien familial ni communautaire. Souvent vivant seules, comme les personnes âgées, veuves, femmes sans enfants S'il demeure un ménage uni, aucune autorité parentale ni la nourriture journalière ne peuvent être garanties. La perte de l'autorité familiale en tant que parents ne peut pas garantir la nourriture chaque jour. Effort journalier pour avoir assez de cash pour vivre et manger. Démunis, ils sont exclus de la société.	La famille devient plus fragile, mais est encore capable d'entretenir la structure immédiate de la famille. Ménage à faible revenu. Ne peut pas trouver assez de travail tout le temps. Le ménage perd son réseau de soutien. Diminution notable du standing social.	Luttant mais stable. Entretien d'un réseau familial et de soutien. Ayant la volonté d'assister les plus âgés de la famille. Maintien d'une structure familiale immédiate et d'un réseau étendu de filet social ; d'un standing social familial et contribue à la vie de la communauté. Peut se considérer comme luttant mais pas pauvre.
2.	Source de revenus		Sans aucune activité génératrice de revenus sinon assez rare et très irrégulières sources de revenus.	Exerçant une petite activité génératrice de revenu ou travailleur journalier dans le secteur privé.	Travaillant dans des entreprises privées, banques, organisations internationales et les cabinets Gouvernement.
3.	Alimentation		Mange par hasard (une fois par jour ou pratiquement rien). « <i>Nous pratiquons du délestage alimentaire</i> »	Mange régulièrement mais seulement une fois par jour.	Mange plus d'une fois.
4.	Transport		Marche à pied ou fraude dans les transports en commun.	Utilise les transports en commun et paye sa course.	Peut payer un taxi.
5.	Cadre de vie (Habitat et environnement)		Les murs de la maison sont en briques adobe couverts des bâches, sachets ou tôles ayant ± 2 pièces. Partagent souvent la maison avec plusieurs autres groupes Pas de mobilier dans la maison, dorment sur des nattes.	Les murs de la maison sont en brique adobe ou en matériaux durables tôleés avec ± 3 pièces. Ont des lits en bambou ou en fer avec un matelas à pailles à l'intérieur. Le nombre de personnes passant la nuit dans une chambre est supérieur à la normale.	Une maison en matériaux durables. A un matelas en mousse avec des meubles dans la maison.
6.	Eau potable		Utilise de l'eau des puits.	Utilise l'eau de la REGIDESO puisé chez les voisins.	Ayant des robinets de la REGIDESO dans la parcelle.
7.	Energie		Utilise la lampe à pétrole. Pour la préparation des aliments, utilise les copeaux ou les babouches usés en lieu et place de la braise.	Ayant un raccordement électrique frauduleux	Ayant le courant électrique et paye ses factures.
8.	Qualité de vie: sécurité et indépendance		Absolument sans sécurité, qualité de vie extrêmement basse. Souvent déprimé.	Peu de sécurité---mais plus en dehors du contrôle de la famille. Luttant pour maintenir un semblant de famille et un contrôle parental	La sécurité est un effort journalier, mais il y a encore de l'espoir dans l'avenir. La qualité de vie est acceptable aussi longtemps que la famille demeure en bonne santé.
9.	Santé		Par manque de l'argent les plantes, les feuilles sont utilisées en cas de maladie et les femmes accouchent à domicile.	Recourent aux tradi-praticiens et à l'automédication et en cas de gravité, vont à l'hôpital mais incapables de payer les frais.	Sachant se faire soigner en cas de maladie dans des hôpitaux. Est obligé de solliciter un crédit des autres familles/amis pour ainsi faire.
10.	Scolarisation		Les enfants ne sont pas scolarisés	L'accès à l'éducation est accordé prioritairement aux garçons intelligents. Les moins intelligents et les filles restent à la maison.	Scolarisent les enfants mais qui sont souvent chassés à cause du non-paiement de minerval.

**Tableau 23. Profil de pauvreté en milieu rural**

N°	Catégories de pauvres Facettes de pauvreté	Très pauvres	Pauvres et fragiles	Pauvres mais stables
1.	Circonstances familiales	Peu ou pas de soutien familial ni communautaire. Souvent toutes seules, âgées, veuves, femmes sans enfants. La perte de l'autorité familiale en tant que parents ne peut pas garantir la nourriture chaque jour. Effort journalier pour avoir assez de cash pour vivre et manger. Exclues de la société.	La famille devient plus fragile, mais est encore capable d'entretenir la structure immédiate de la famille. Ménage à faible revenu. Ne peut pas trouver assez de travail tout le temps. Le ménage perd son réseau de soutien. Diminution notable du standing social.	Luttant mais stable. Entretien d'un réseau familial et de soutien. Ayant la volonté d'assister les plus âgés de la famille. Maintien du standing social familial et contribution à la communauté. Peut se considérer comme luttant mais pas pauvre.
2.	Source de revenus	Aucune source de revenu et n'exerce aucune activité génératrice des revenus, vivant de la mendicité.	Salaires obtenus en travaillant pour les autres, entretenir leurs champs, semer les champs des autres, s'occupe de l'élevage des autres	Ses propres champs et élevage en vendant les produits de récolte ou de l'élevage.
3.	Alimentation	Pas de repas régulier quotidiennement et quand c'est possible. Son repas est constitué des légumes sans sel ni huile	La population considère qu'elle fait un jeûne quotidien forcé, on mange karibu na kesho (proche de demain) pour être à même de travailler demain matin.	Prend au moins 2 repas par jour
4.	Transport	Sans moyen de transport propre et incapable de payer les frais de transport, ses courses sont effectuées à pieds	Le transport s'effectue soit à pied soit à vélo	Utilise le vélo comme moyen de transport et peut payer ses courses.
5..	Cadre de vie (Habitat et environnement)	Très pauvres, sans logis, sinon sa maison est en pisé, avec une toiture en chaume et une porte en roseaux. Sans meuble, sans lit, sans table, sans chaises. Se couchant par terre, sur les nattes ou sur des cartons.	A une maison en pisé, argiles mis sur des sticks avec une toiture en chaume Dispose d'un lit en bambou « muengele »	Une maison en brique adobe avec tôles Dispose d'une radio, d'un matelas et d'une batterie.
6.	Eau potable	Puit aménagé inexistant, l'eau est puisée à plus ou moins 5 km du village.	Source non aménagée, l'eau est puisée à plus ou moins 5 km.	Source non aménagée, parcourant moins de 5 km pour avoir de l'eau.
7.	Energie	Avec l'absence quasi-totale de l'énergie électrique, utilisation de tison de bois pour entrer dans les maisons. Les villages restent plongés dans l'obscurité.	Utilisant le lampion fait d'une boîte de conserve et d'une mèche plongée dans l'huile de palme appelé selon la population : (Katoritori, RCD, etc....).	Utilise les lampes à pétrole
8.	Qualité de vie: sécurité et indépendance	Pas de sécurité de toutes façons. Abandonnés par la famille, pas de réseau d'assistance. Ignoré ou chassé par les offices de l'Etat. Souffre d'une exclusion sociale et économique totale. Qualité de vie extrêmement faible, souvent déprimé et craignant l'avenir.	Ses soucis sur la sécurité disparaissent. Forcé de travailler dans des circonstances d'insécurité. Les enfants sont supposés contribuer au bonheur. Souffre de la marginalisation et d'une exclusion grandissante. Abandonnant lentement l'espoir pour l'avenir. Perdant le combat pour maintenir l'unité effective de la famille et le contrôle de la famille.	La sécurité minimale est assurée. Souffre d'une certaine marginalisation minime mais garde de l'espoir pour l'avenir. La qualité de la vie est acceptable aussi longtemps que la famille reste en bonne santé.
9.	Santé	Se faisant soigner par les plantes traditionnelles. L'accouchement se faisant à la maison ou dans la brousse/ forêt.	Consulte les centres médicaux sans avoir la capacité de payer.	Consulte les centres médicaux et paye.
10..	Scolarisation	Non scolarisés par l'incapacité de payer de quelque manière que ce soit, les frais scolaires.	L'éducation est l'affaire des enfants eux-mêmes qui vendent des petites choses pour payer les études.	La scolarisation est accordée prioritairement aux garçons et non aux filles.